

COMMUNAUTÉ
URBAINE DE BORDEAUX

LACUB

rapport annuel 2007
du service public de :

stationnement





sommaire

Les faits marquants 2007	4
Repères	5
Description du service	9
Synthèse de l'activité	11
Analyse économique et financière	19
Contrôles effectués	25
Avis du délégant	27
Les parcs communautaires	29

édito

2007 présente une fréquentation horaire des parcs, sur l'année, en légère hausse, le nombre d'abonnés résidents a augmenté et les gestionnaires poursuivent leurs efforts pour maintenir attractifs les services offerts.

Toutefois, au cours du dernier trimestre, la fréquentation horaire, principale ressource des parcs, a diminué de manière significative pouvant compromettre leur équilibre économique.

Ce phénomène nouveau est peut être lié à de nouvelles pratiques privilégiant l'usage des transports en commun ou des parcs relais du réseau tbc au stationnement en parcs publics payants.

Plus généralement, un changement des modes de déplacements des habitants est observé et semble être à l'origine de nouveaux comportements.

La direction des déplacements urbains sera particulièrement attentive à l'évolution de cette tendance, qui peut conduire à une nouvelle réflexion sur la politique communautaire du stationnement.

faits marquants de l'année 2007



Mars

• PARCUB

Adhésion au GIREPH Aquitaine (Groupement Interprofessionnel régional pour la Promotion de l'Emploi des Personnes Handicapées).

• BP 3000

Présentation du projet de réhabilitation du parc Tourny.

Mai

• PARCUB

Convention avec la Ville de Mérignac pour le prêt de vélos, de courte durée, dans le parc G. de Gaulle.

Juin

• PARCUB

Convention tripartite CUB / PARCUB / VEOLIA relative à l'utilisation de 3 parcs aux abonnés du réseau tbc.

Convention avec la Police Nationale pour le renforcement de la sécurité dans les parcs.

• CENTRAL PARCS

Pour redynamiser l'activité du parc, partenariat avec les commerçants à l'occasion de la fête des mères.

Juillet

• CENTRAL PARCS

Travaux de renouvellement des pompes de relevage et réfection du système de balisage et d'éclairage de secours

Octobre

• PARCUB

Ouverture d'un parc couvert et protégé, réservé aux vélos à Mérignac centre.

• BP 3000

Début des travaux de réhabilitation du parc Tourny.

Décembre

• PARCUB

Convention avec la Ville de Pessac pour une opération de gratuité sur le parc pour les fêtes de fin d'année.

Achèvement des travaux de peinture sur Victoire.

Travaux de réhabilitation des équipements de sonorisation sur Front du Médoc.

Fin des travaux de la rampe d'accès sur St Christoly - Pey Berland.

• CENTRAL PARCS

Avenant n°6 au contrat de concession.

Les parcs communautaires

PARCUB

La régie autonome, créée le 5 avril 2004, assure la gestion et l'exploitation de 16 parcs soit une capacité de 8 247 places.

La tarification

Cette dernière est différente selon la localisation des parcs, pour exemple :

Abonnements mensuels		
1 heure	non résidents	résidents
Parcs en hyper centre ville		
2,00 €	95,00 €	52,00 €
Parcs en centre ville		
1,60 €	68,00 €	35,50 €
Parcs en périphérie		
0,60 €	39,00 €	25,00 €

La fréquentation horaire sur l'ensemble des parcs

Année 2007 **2 499 646**

Année 2006 **2 603 246**

Année 2005 **2 707 462**

La fréquentation des abonnés en moyenne mensuelle

Année 2007 **6 996**

6 769 résidents et 227 résidents

Année 2006 **6 083**

5 863 résidents et 220 résidents

Année 2005 **6 779**

6 605 résidents et 174 résidents

Le constat

La fréquentation horaire, en comparaison de 2006, est en diminution d'environ 4%. Cette situation est imputable aux parcs

de l'hyper centre ville qui enregistrent une baisse de 6% alors que les parcs de centre ville connaissent une hausse de 1% et les parcs en périphérie de +32%.

Cependant, on constate que l'assiduité des abonnés est en progression notable de +15% par rapport à 2006.

Cette situation est observable pour les différentes catégories de parcs :

+5% en hyper centre ville,

+5% en centre ville,

+2% en périphérie.

BP 3000

Assume, par contrat de délégation de service public, l'exploitation et la gestion de 4 parcs soit une capacité de 3 021 places.

La tarification

Abonnements mensuels		
1 heure	non résidents	résidents
Bourse - Jaurès - Tourny		
2,20 €	140,00 €	70,00 €
Salinières		
1,80 €	90,00 €	45,00 €

La fréquentation horaire sur l'ensemble des parcs

Année 2007 **1 183 474**

Année 2006 **1 050 559**

Année 2005 **894 812**

La fréquentation des abonnés en moyenne mensuelle

Année 2007 **2 121**

1 278 résidents et 843 résidents

Année 2006 **1 981**

1 302 résidents et 679 résidents

Année 2005 **1 785**

1 081 résidents et 704 résidents

Le constat

La fréquentation horaire est en augmentation d'environ 13% en comparaison de 2006, cependant on observe, au cours du dernier trimestre 2007, un fléchissement notoire compris entre -1% et -8% selon le parc.

Extension des lignes de tramway, restructuration du réseau de bus, succès des parcs relais pourraient être parmi les facteurs expliquant cette dégradation. Il conviendra d'observer si cette tendance se confirme au cours de l'année 2008, compte tenu des changements prévus sur le réseau tbc cette même année.

La fréquentation, des abonnés non résidents et résidents, présente elle une hausse de 7%.

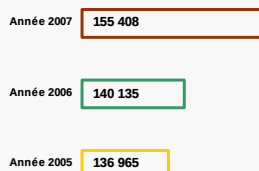
CENTRAL PARCS

Gère et exploite, par contrat de concession, le parc Camille Jullian d'une capacité de 344 places.

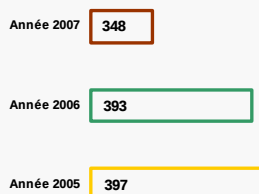
La tarification

Abonnements mensuels		
1 heure	non résidents	résidents
2,00 €	115,00 €	100,00 €

La fréquentation horaire



La fréquentation des abonnés en moyenne mensuelle



Le constat

On observe une évolution de la fréquentation horaire de +10,9% en comparaison de 2006 mais le nombre d'abonnés est en diminution de 11,5%.

La fréquentation se distribue en 40% d'usagers horaires et 60% d'abonnés.

LE STATIONNEMENT COMMUNAUTAIRE EN 2007

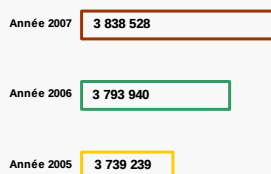
L'offre de stationnement public payant (parcs en ouvrage et de surface) s'élève donc à 11 612 places dont 10 835 places sur la seule commune de Bordeaux.

C'est ainsi que l'on peut évaluer à :

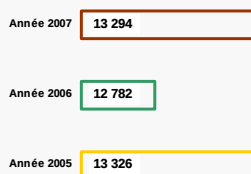
- 21 places au km² sur le territoire communautaire,
- 83 places au km² sur les quatre communes offrant du stationnement,
- 221 places au km² sur la commune de Bordeaux,

- 1 place pour 22 personnes actives (salariés, CDD, stages, emplois aidés).

La fréquentation horaire



La fréquentation des abonnés en moyenne mensuelle



Les taux de remplissage

Ces derniers, présentés sur l'ensemble de l'année, sont les suivants :

- parcs en hyper centre ville, compris en 50% (République) et 260% (Mériadeck),
- parcs en centre ville, compris entre 6% (Porte de Bordeaux) et 106% (Victoire),
- parcs en périphérie, compris entre 4% (Pessac centre) et 52% (Barrière du Médoc).

Pour information, en jours ouvrables, les taux pour les parcs relais se situent entre 51% (Arts et Métiers) et 133% (Lauriers).

D'une manière générale, ces taux peuvent, à priori, traduire une offre globale suffisante.

Toutefois, on constate des disparités selon les parcs.

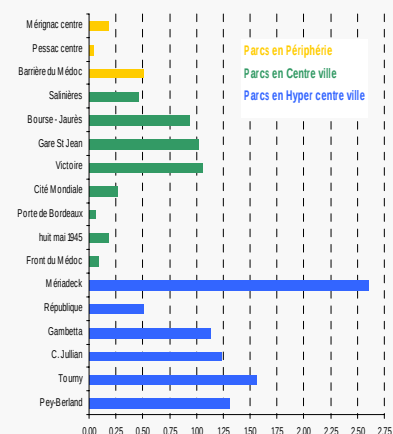
Il conviendrait d'appréhender cette occupation, par tranches horaires de tarification, afin d'informer ou de confirmer que la présence d'un stationnement de « longue durée » significatif serait en partie responsable d'une occupation manifeste de certains parcs.

Le taux de rotation

Cet indicateur peut illustrer le stationnement de longue durée.

La « rotation » représente le phénomène de remplacement d'un véhicule en stationnement par un autre.

On observe, sur le graphique ci-dessous, que les taux moyens annuels par parcs sont faibles, à l'exception de Mériadeck qui enregistre 2,60 véhicules/place en 2007.



Les professionnels du stationnement admettent que le taux de rotation d'un parc en hyper centre ville doit être supérieur à 6.

Il conviendra de relativiser ces résultats dès lors qu'ils prennent en compte l'ensemble des usagers sans distinction des tranches horaires (1h - 2h - 3h ...)

Le stationnement

En France, la première réglementation est apparue sous Louis XV, interdisant le stationnement des chaises à porteur devant les immeubles, afin qu'elles ne viennent entraver la circulation.

Cependant, le réel bouleversement dans le stationnement, est marqué par la publication du décret du 21/08/1928, qui à la notion de nécessité renvoie à celle de motif légitime du stationnement et admet la légalité du stationnement payant à condition que soit préservée la desserte des riverains.

A ce jour, c'est par des aménagements hors de la voie publique que l'on s'efforce de satisfaire le besoin de stationnement dont l'intérêt économique est désormais reconnu.

Les préoccupations

L'automobile est devenu un élément majeur de notre société avec pour vocation, bien sûr, de rouler mais aussi de se garer.

De ce fait, le stationnement est au cœur des débats et des préoccupations des collectivités.

Son rôle est essentiel dans le développement des activités d'une ville, d'une commune, d'un établissement public ou d'une entreprise.

Les Plans de Déplacements Urbains créés par la loi LOTI du 30/12/1982 pour rationaliser entre autres les stationnement,

la loi sur l'eau et sur l'air du 30/12/1996, la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) du 13/12/2000 ont cherché à apporter de nouvelles réponses et les différentes politiques de stationnement sont devenues un levier efficace pour influencer les modes de transport et favoriser un usage modéré de la voiture en zone urbaine.

S'attachant à organiser l'espace urbain au profit des piétons, des deux roues et des transports en commun, les collectivités et villes françaises se sont lancées dans de véritables politiques de stationnement permettant d'instaurer une régulation effective entre l'offre et la demande.

Les structures

A ce jour, rares sont les études menées sur le stationnement toutefois on citera l'analyse réalisée par le bureau de l'Analyse des Secteurs Professionnels (DAE) et publiée en novembre 2006 sur la gestion des parcs en ouvrage ouverts au public.

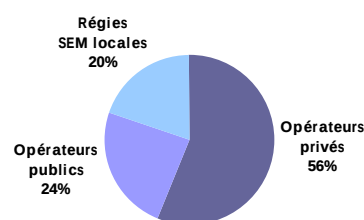
Ainsi on note qu'en France, 400 communes disposent de parcs de stationnement hors voiries, qui représentent un total estimé à 1400 parcs pour une capacité d'environ 780 000 places.

Poids économique

La gestion des parcs de stationnement génère un chiffre d'affaires de plus de 0,9 milliards d'euros, pour comparaison le produit d'exploitation des réseaux de transport, pour la même année, est de 9 milliards d'euros.

Les opérateurs

Le partage présenté ci-dessous entre opérateurs privés ou public, exprimé en %, est assimilé aux parts de marché.



Les opérateurs publics, avec 44%, partagent ainsi le marché avec les opérateurs privés. Ces derniers agissent de manière générale dans le cadre de gestion déléguée confiée par les collectivités locales ou par d'autres acteurs publics comme la Communauté urbaine de Bordeaux.

La répartition des places offertes par opérateurs se décline comme suit :

Vinci Park	46%
Régies et SEM	20%
Sociétés où intervient la Caisse des dépôts et consignations	16%
EFFia (SNCF)	8%
Eiffage Parking	6%
Q Park (ING Pays Bas)	4%

Perspectives

Qu'il soit privé ou public, payant ou gratuit, sur voirie ou hors voie publique, de nombreux acteurs du stationnement reconnaissent aujourd'hui que l'amélioration du stationnement passe par la mise en œuvre d'actions nouvelles.

Certaines propositions, dans le processus du Grenelle de l'environnement, ont été présentées, faisant référence entre autres au stationnement.

Vers des villes et des territoires durables

Un des principes énoncés est d'élargir les compétences des communautés urbaines et des communautés d'agglomération en matière d'urbanisme, de règles de construction pour certains quartiers, et de transports (stationnement, gestion de la voirie nécessaire aux transports, légalisation des péages urbains, vélo en libre-service...) avec une gestion participative associant les habitants, les associations et les communes.

Le GART, dans ce contexte, propose donc la transformation des autorités organisatrices des transports collectifs en autorités organisatrices de la mobilité durable.

Cette compétence, exercée à un niveau intercommunal, comprendrait tous les leviers nécessaires à la mise en œuvre des Plans de Déplacements Urbains : outre l'organisation des transports, l'intercommunalité serait en charge du stationnement sur voirie et hors voirie.

Pour ce faire, elle devrait, pouvoir exercer la maîtrise d'ouvrage sur toutes les infrastructures nécessaires à l'exercice de ces compétences.

Quelques chiffres

Ces données font référence aux parcs de stationnement publics

payants en ouvrage ou en surface hors voies publiques et parcs relais.

Compte tenu de la diversité des autorités organisatrices et des exploitants et de leur bon vouloir à renseigner les éléments demandés, le tableau synoptique est le suivant (classement par ordre croissant sur tarif de la 1^{ère} heure) :

	Nombre de parcs	Capacités	Tarif 1 ^{ère} heure		Tarif abonnement mensuel
			sur parc le moins cher	sur parc le plus cher	
Ville de Nancy	27	7 730	0,50	2,40	de 31,00 à 82,50
C.U. de Bordeaux	21	11 612	0,60	2,20	de 39,00 à 115,00
Ville d'Orléans	11	5 887	0,60	1,30	103,00
C.U. de Nantes	20	6 651	0,80	4,00	de 40,00 à 195,00
Ville de Grenoble	11	4 993	0,86	1,71	de 88,00 à 113,00
Ville de Caen	8	2 732	0,90	1,20	de 46,70 à 72,70
Ville de Clermont-Ferrand	20	5 767	1,00	1,20	non communiqué
Ville de St Etienne	11	2 886	1,00	2,00	de 26,66 à 75,00
Ville de Valenciennes	3	1 160		1,00	64,00
C.U. de Strasbourg	12	8 303	1,20	1,70	de 36,00 à 98,00
Ville de Lille	11	5 741	1,30	2,00	non communiqué
Ville de Bordeaux	5	1 998	1,60	1,70	de 81,30 à 109,00
Ville de Montpellier	7	6 461		1,70	de 50,00 à 84,00
Ville de Marseille	9	4 795	1,80	2,00	de 79,00 à 160,00
C.U. de Lyon	6 (+5 en construction)	3402 (+2 710)		2,00	145,00

Pour les villes et communautés urbaines mentionnées ci-dessus, on note essentiellement deux modes de gestion des parcs : en régie ou en délégation de service public de type concession.

En terme de tarification, on constate d'une manière générale, sur l'échantillon proposé que la Communauté urbaine de Bordeaux propose des tarifs relativement attractifs pour les usagers « horaires » et « abonnés » en comparaison des autres agglomérations.

Sur le plan local, si l'on compare avec la tarification en 1^{ère} heure de 1,70€ des parcs de la Ville de Bordeaux, on constate les situations suivantes :

- parcs PARCUB en centre ville, tarif inférieur avec 1,60€,

- parcs BP 3000, tarifs supérieurs avec 2,20€ (Bourse, Jaurès et Tourny) et 1,80€ (Salinières),

- parc Central Parcs, tarif supérieur avec 2,00€ pour Camille Jullian.

Enfin et malgré cette tarification maxi de 2,20€ en 1^{ère} heure sur les parcs communautaires, il convient de préciser que la première heure de stationnement dans le centre ville de Bordeaux, sur voirie est de 2.00€ avec une progression de 0,50€ par tranche de 15 minutes.

Cette différence n'est donc pas significative au regard de la sécurité proposée dans un parc de stationnement.

description du service



chapitre 1

Le stationnement est devenu, au fil des années, un facteur déterminant en matière d'aménagement sur le territoire communautaire.

Ainsi, en complément de la gestion du domaine public de voirie, la circulaire 68-427 du 18 septembre 1968 confère le transfert des compétences, en matière de gestion et d'exploitation des parcs de stationnement hors voirie, à la Communauté urbaine de Bordeaux.

L'offre de stationnement sur le territoire communautaire est de 21 parcs pour une capacité totale de 11 612 places.

Caractéristiques

Les parcs de stationnement, en ouvrage ou de surface, sont payants et leurs accès contrôlés.

On distinguera deux catégories de structures :

- Les parcs dits « horaires », destinés surtout à des usagers occasionnels, avec des besoins de stationnement de courte durée (ticket) ou de moyenne durée (abonnement mensuel, trimestriel ou annuel).

- Les parcs dits « résidentiels » destinés au stationnement de longue durée.

L'exploitation des parcs communautaires est assurée soit par une régie de stationnement de la Communauté urbaine (PARCUB) soit par des contrats de délégation de service public (société Central Parcs et société BP 3000).

Descriptif

Les parcs gérés par PARCUB

- En hyper centre ville : Gambetta (515 places), Pey Berland (688 places), République (421 places), centre commercial de Mériadeck (1 363 places), rue Lhôte (106 places mais résidents uniquement).

- En périphérie : Barrière du Médoc (132 places), Pessac centre

- (355 places), Mérignac Charles de Gaulle (290 places).



- En centre ville : Front du Médoc (1 144 places), 8 mai 1945 (726 places), Porte de Bordeaux (724 places), Cité Mondiale (712 places), Victoire (455 places), Gare St Jean (512 places), Bergonié (64 places mais résidents uniquement), Croix de Seguey (40 places mais résidents uniquement).

Soit un total de 8 247 places

Particularité pour PARCUB

Dans l'attente de l'ouverture des futurs parcs relais tbc, ouverture prévue en 2008, il est apparu souhaitable, alors que les parcs de Pessac, Mérignac et Porte de Bordeaux disposent d'une capacité valorisable et d'une implantation géographique intéressante pour les abonnés du réseau tbc, de permettre à ces derniers d'y stationner dans les mêmes conditions.

Une convention a ainsi été passée entre la Communauté urbaine, le groupe Véolia Transport Bordeaux, gestionnaire de tbc, et PARCUB pour que 84 places par parcs puissent être utilisées du lundi au vendredi par les abonnés tbc sur ces trois parcs.

Les parcs gérés par BP 3000

Place Jean Jaurès et place de la Bourse (1 621 places), Quai Salinières (408 places) et Allées de Tourny (992 places).

Soit un total de 3 021 places

Le parc géré par Central Parcs



Soit un total de 344 places

La gestion et l'exploitation

- La régie de stationnement

Créée le 5 avril 2004, son activité a débuté le 1 mai de la même année.

PARCUB dispose de la personnalité morale et de l'autonomie financière et assure non seulement la gestion courante des parcs lui incombant mais également les réparations et rénovations. Le champ d'intervention pour cette gérance implique notamment la réalisation du programme de réhabilitation.

Les tarifs sont fixés par le Conseil d'administration et cela dans le respect du Plan des Déplacements Urbains (P.D.U.).

L'autonomie conférée à PARCUB s'exerce en réalité dans l'intérêt de la collectivité de rattachement sous le contrôle des membres du Conseil d'administration, issus de la Communauté urbaine de Bordeaux.

- Les délégations de service public

Les délégataires assurent l'exploitation du service mais également les investissements. Deux sociétés sont titulaires :

- La S.A. BP 3000 pour un contrat d'une durée de 41,5 ans du 26/06/2000 au 31/12/ 2042.

- La SARL Central Parcs, par le biais de la société Vinci Park pour un contrat d'une durée de 35 ans à compter de la mise en service du parc intervenue en avril 1990.

synthèse de l'activité



chapitre 2

Les parcs gérés par PARCUB

Parcs en hyper centre ville

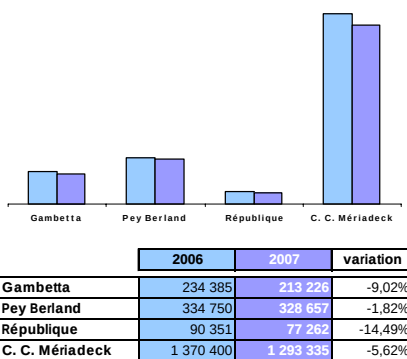
- La tarification en vigueur

Tarifs horaires	
1 heure	2,00 €
2 heures	4,00 €
3 heures	5,80 €
4 heures	7,60 €
5 heures	9,40 €
6 heures	11,20 €
7 heures	12,90 €
Maxi 24 h	21,00 €
Tarif de nuit	Forfait 2,00 €

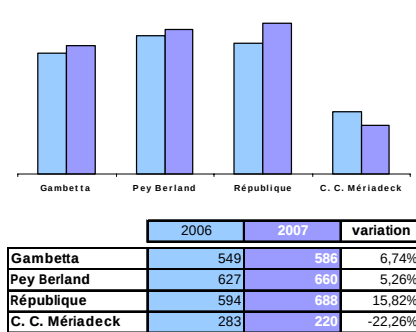
Tarifs abonnés	
mensuel	95,00 €
annuel	1 140,00 €

Tarifs résidents	
mensuel	52,00 €
annuel	624,00 €

- La fréquentation horaire



- La fréquentation des abonnés



- Le taux de remplissage

C'est-à-dire le rapport entre le nombre de véhicules relevés en stationnement et le nombre de places proposées.

	2006	2007	variation
Gambetta	125%	113%	-12,00%
Pey Berland	133%	131%	-2,00%
République	59%	50%	-9,00%
C. C. Mériadeck	275%	260%	-15,00%

- Commentaires

On observe que la fréquentation des usagers « horaires » est en diminution sur ces quatre parcs, en comparaison de 2006. Cette situation est légitimée par les taux de rotation respectifs.

Toutefois, l'ensemble des parcs de l'hyper centre ville propose une augmentation de la fréquentation des abonnés à l'exception du parc de stationnement du centre commercial de Mériadeck.

Ce dernier enregistre un fléchissement notoire de -22,26%.

Parcs en périphérie

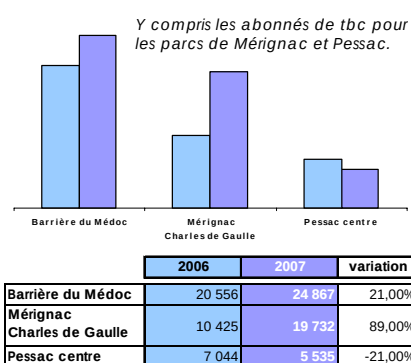
- La tarification en vigueur

Tarifs horaires	
1 heure	0,60 €
2 heures	1,20 €
3 heures	1,80 €
4 heures	2,40 €
5 heures	3,00 €
6 heures	3,60 €
7 heures	4,20 €
Maxi 24 h	9,20 €
Tarif de nuit	Forfait 2,00 €

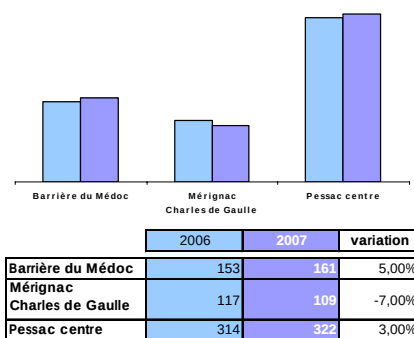
Tarifs abonnés	
mensuel	39,00 €
annuel	468,00 €

Tarifs résidents	
mensuel	25,00 €
annuel	300,00 €

- La fréquentation horaire



- La fréquentation des abonnés



- Le taux de remplissage

	2006	2007	variation
Barrière du Médoc	43%	52%	9,00%
Mériagnac Charles de Gaulle	8%	15%	7,00%
Pessac centre	7%	5%	-2,00%

- Commentaires

On constate une progression de la fréquentation et particulièrement sur le parc de Mériagnac Charles de Gaulle avec + 89% mais avec un taux de rotation relativement faible de 15%.

On peut donc affirmer que le parc accueille plus d'usagers qu'en 2006 mais ces utilisateurs demeurent en stationnement sur une plus longue durée.

La baisse de fréquentation pour le parc de Pessac est imputable aux travaux importants réalisés sur la ZAC de Pessac centre et pour la création de la plateforme multimodale.

La fréquentation des abonnés est plutôt stable malgré un léger fléchissement sur Mériagnac Charles de Gaulle.

Parcs en centre ville

- La tarification en vigueur

Tarifs horaires	
1 heure	1,60 €
2 heures	3,20 €
3 heures	4,70 €
4 heures	6,20 €
5 heures	7,60 €
6 heures	9,00 €
7 heures	10,30 €
Maxi 24 h	18,00 €
Tarif de nuit	Forfait 2,00 €

chapitre 2

Tarifs abonnés

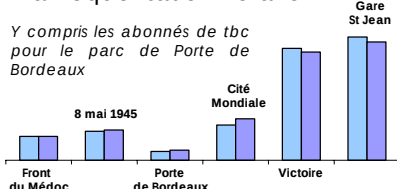
mensuel	68,00 €
annuel	816,00 €

Tarifs résidents

mensuel	38,50 €
annuel	462,00 €

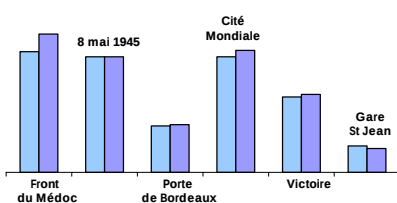
• La fréquentation horaire

Y compris les abonnés de tbc pour le parc de Porte de Bordeaux



	2006	2007	variation
Front du Médoc	38 944	38 950	2,00%
8 mai 1945	46 007	49 290	7,00%
Porte de Bordeaux	14 253	16 793	18,00%
Cité Mondiale	56 940	67 513	19,00%
Victoire	180 570	175 223	-3,00%
Gare St Jean	198 621	190 163	-4,00%

• La fréquentation des abonnés



	2006	2007	variation
Front du Médoc	921	1 058	15,00%
8 mai 1945	879	888	1,00%
Porte de Bordeaux	355	366	3,00%
Cité Mondiale	887	936	6,00%
Victoire	576	597	4,00%
Gare St Jean	200	180	-10,00%



Entrée parc Porte de Bordeaux

• Le taux de remplissage

	2006	2007	variation
Front du Médoc	9%	9%	
8 mai 1945	17%	19%	2,00%
Porte de Bordeaux	5%	6%	1,00%
Cité Mondiale	22%	26%	4,00%
Victoire	109%	106%	-3,00%
Gare St Jean	106%	102%	-4,00%

• Commentaires

On note une augmentation de la fréquentation horaire des parcs de

Porte de Bordeaux (+18%) et Cité Mondiale (+19%) et une stabilité relative des autres structures.

Cette évolution, de ces deux parcs, est significative au cours des mois de septembre et octobre.

La coupe du monde de rugby peut être un facteur illustrant cette orientation

En effet, quatre matchs ont eu lieu au stade Chaban Delmas, en septembre 2007 ; équipement sportif à proximité du parc Porte de Bordeaux. D'autre part, la retransmission des différentes rencontres s'est déroulée sur écran géant, installé au Quai des Chartrons face à l'entrée du parc Cité Mondiale.

La fréquentation horaire sur l'ensemble des parcs

	2006	2007
Hyper centre ville	2 029 886	1 912 480
Périphérie	38 025	50 134
Centre ville	535 335	537 032
Total	2 603 246	2 499 646

La fréquentation horaire des parcs est en diminution, cette situation est attribuable essentiellement aux parcs d'hyper centre ville.

Cependant, on notera d'une part que les parcs de périphérie connaissent une évolution de +32% et d'autre part que les parcs proposés en centre ville affichent une légère augmentation de 0,32%.

Les parcs résidents

- La tarification en vigueur

Tarifs hyper centre ville

mensuel	52,00 €
annuel	624,00 €

Tarifs centre ville

mensuel	38,50 €
annuel	462,00 €

Compte tenu des travaux à l'institut Bergonié, et impactant le parc de stationnement, la tarification 2006 a été maintenue en 2007 pour le parc situé dans ce secteur.

- La fréquentation moyenne mensuelle

	2006	2007	variation
Rue Lhôte	118	128	8,47%
Bergonié	70	58	
Croix de Seguey	24	38	

La variation entre les années 2006 et 2007 n'est pas significative au regard des travaux sur Bergonié et de la mise en service du parc Croix de Seguey en octobre 2006.

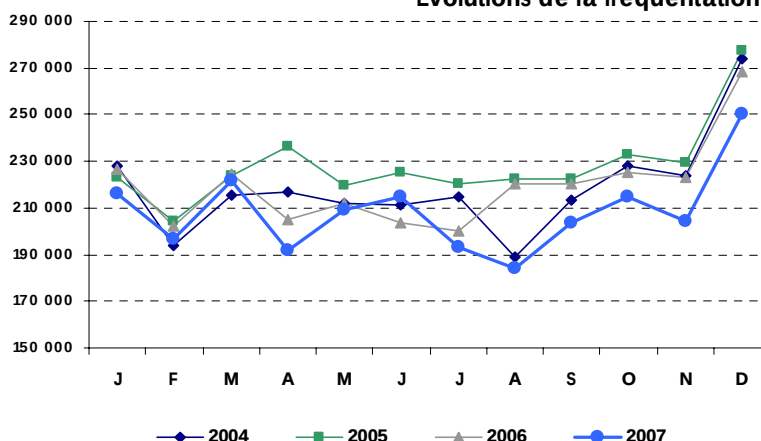


Entrée parc Bergonié



Entrée parc rue Lhôte

Evolutions de la fréquentation



chapitre 2

L'accueil des deux roues

PARCUB propose également des espaces spécialement adaptés à l'accueil des usagers en deux roues.



A ce jour, cinq structures proposent des espaces deux roues :

- rue Lhôte, Gambetta, Front du Médoc, Mériadeck, 8 mai 1945.

Pour les usagers en vélo, ces derniers, après délivrance d'une carte personnelle, peuvent accéder gratuitement à tous les espaces offerts et peuvent s'ils le désirent graver leurs bicyclettes.

Pour les usagers en deux roues à moteur, l'abonnement est de 15, 23 ou 33€ mensuel selon l'espace choisi.

Les parcs gérés par BP 3000

Les conditions d'exploitation

Par acte de cession du 5 avril 2006, la société Parcs GFR (Groupe Foncière des Régions) est devenue le nouvel actionnaire unique du délégataire, la société BP 3000.

La Communauté urbaine de Bordeaux a pris acte de cette modification par l'avenant transactionnel du 22/11/2006.

C'est la société de gestion dédiée, Urbis Park, qui agit comme prestataire de services pour le compte de Parcs GFR.

Ainsi et conformément à l'article 9 de l'avenant, la signalisation des parcs de stationnement a été modifiée en ce sens au cours de l'année 2007.



La vocation des parcs

Le parc Jean Jaurès est un parc d'entrée de ville, il a pour vocation d'accueillir les visiteurs dans la journée et de libérer un potentiel de places pour les résidents de nuit.

Le parc Bourse est également un parc, il a une vocation mixte, visiteurs et abonnés majoritairement résidents.

Ces deux parcs étant très proches l'un de l'autre, ils ont en commun une part importante de leurs usagers, c'est pourquoi ils bénéficient d'une gestion commune.

Le parc Salinières est principalement destiné aux résidents des quartiers St Michel et Rousselle, ainsi qu'aux visiteurs pour les jours de marché à St Michel.

La tarification en vigueur

La grille tarifaire, comprenant les différents tarifs applicables en 2007, a été validée par l'avenant transactionnel.

Cette dernière est en cohérence avec les préceptes du Plan de Déplacements Urbains.

• Parcs Jaurès/Bourse et Tourny

Tarifs horaires

1 heure	2,20 €
2 heures	4,70 €
3 heures	6,60 €
4 heures	8,40 €
5 heures	10,30 €
6 heures	11,30 €
7 heures	13,10 €
Maxi 12 h	17,80 €
Tarif de nuit	de 1,30 € à 3,00 €

Tarifs mensuels abonnés

jour de 7h00 à 21h00	140,00 €
nuit de 19h00 à 9h00	64,00 €
motos	30,00 €

Tarifs mensuels résidents

jour de 7h00 à 21h00	70,00 €
nuit de 19h00 à 9h00	30,00 €
motos	30,00 €

Amodiation sur 15 ans

résidents	18 900,51 €
Non résidents	37 801,02 €

Amodiation sur 30 ans

résidents	37 801,02 €
Non résidents	75 602,03 €

• Parc Salinières

Tarifs horaires

1 heure	1,80 €
2 heures	3,10 €
3 heures	4,20 €
4 heures	5,20 €
5 heures	6,20 €
6 heures	7,30 €
7 heures	8,30 €
Maxi 12 h	10,30 €
Tarif de nuit	de 1,30 € à 3,00 €

Tarifs mensuels abonnés

jour de 7h00 à 21h00	90,00 €
nuit de 19h00 à 9h00	25,00 €
motos	30,00 €

Tarifs mensuels résidents

jour de 7h00 à 21h00	45,00 €
nuit de 19h00 à 9h00	12,50 €
motos	30,00 €

Amodiation sur 15 ans

résidents	12 175,40 €
Non résidents	24 299,73 €

Amodiation sur 30 ans

résidents	24 302,96 €
Non résidents	48 599,46 €

Les tarifs horaires n'ont pas connu d'augmentation en 2007 et ont même été diminués de 6% à 16% selon la tranche horaire.

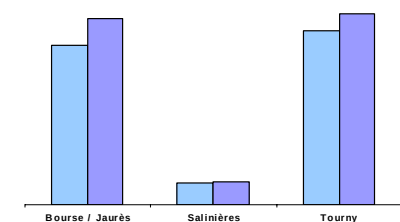
Les tarifs abonnements « résidents » baissent de 20% par rapport à 2006 et peuvent être parfois de moitié inférieurs aux abonnements non résidents.

chapitre 2

Les abonnements « non résidents » connaissent une augmentation à hauteur de 2%.

Enfin, du côté des amodiations, les tarifs varient principalement pour les résidents et sur la période de quinze ans.

La fréquentation horaire par parcs

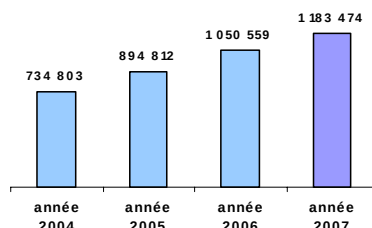


	2006	2007	variation
Bourse / Jaurès	469 774	550 996	17,29%
Salinières	65 555	67 667	3,22%
Tourny	515 230	564 809	9,62%
Total	1 050 559	1 183 474	12,65%

a pour conséquence de rendre inaccessible l'entrée du parc.

• **Tourny** : après une progression remarquable de la fréquentation, au premier semestre (+15,9% à +23%), on observe depuis le mois d'octobre à un léger fléchissement de -3,5% dû essentiellement aux travaux de réhabilitation du parc.

La fréquentation horaire des parcs



En comparaison de l'année 2004 (ensemble des parcs en exploitation), l'augmentation de la fréquentation est d'environ 61%.

Les parcs Bourse / Jaurès et Salinières enregistrent une nette progression des abonnés en particulier des résidents.

La fréquentation des abonnés résidents et non résidents est en diminution pour le parc de Tourny.

Sur l'ensemble des parcs, la fréquentation moyenne des abonnés « motos » est stable en comparaison de 2006 : Bourse/Jaurès = 34, Salinières = 12 et Tourny = 1.



Sur l'ensemble des parcs, on relève une augmentation de la fréquentation horaire de 12,65%, cette évolution est d'autant plus remarquable pour le parc Bourse/Jaurès avec +17,29%.

Il convient de préciser que les hausses respectives sont d'autant plus remarquables que chaque parc est soumis depuis la fin de l'année à un contexte particulier :

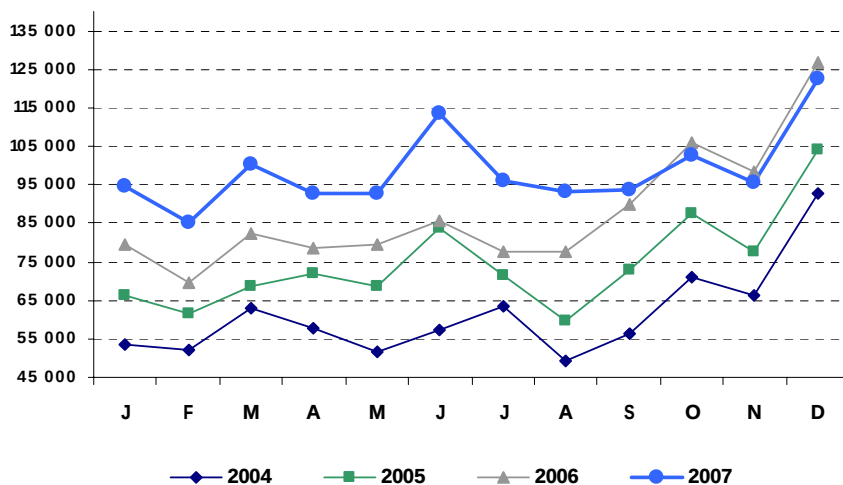
• **Bourse/Jaurès** : l'évolution s'inscrit de janvier à août entre +18% et +55% toutefois une dégradation est observée depuis le mois de septembre (« seulement » +7%) et de -1% à -8% pour le quatrième trimestre 2007.

Il semblerait, selon le délégataire, que cette baisse soit imputable aux extensions et à la restructuration de tbc et en particulier au succès grandissant des parcs relais.

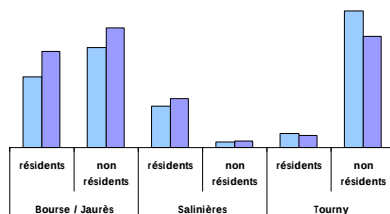
A cet égard, il conviendra d'observer la fréquentation en 2008, pour confirmer ou infirmer cette hypothèse.

• **Salinières** : ce parc est confronté régulièrement à du stationnement dit « sauvage » et en particulier les jours de marché à St Michel, ce qui

Evolutions mensuelles de la fréquentation horaire



La fréquentation des abonnés



	2006	2007	variation
Bourse / Jaurès	381	516	35,43%
Salinières	222	261	17,57%
Tourny	76	60	-13,16%

Le taux d'occupation

Pour rappel, c'est le rapport entre le nombre de véhicules relevés en stationnement et le nombre de places proposées.

	2006	2007	variation
Bourse / Jaurès	79%	93%	14,00%
Salinières	44%	45%	1,00%
Tourny	142%	156%	14,00%

Les recettes

Ces dernières, exprimées en H.T. regroupent les produits horaires, les

chapitre 2

abonnements, les amodiations et les recettes publicitaires.

	2006	2007	variation
Bourse / Jaurès	2 722 057	3 727 058	36,92%
Salinières	349 344	372 344	6,58%
Tourny	3 259 294	3 558 714	9,19%
Total	6 330 695	7 658 116	20,97%

La réhabilitation du parc Tourny

• Organisation actuelle

Mis en service le 1^{er} janvier 1974, ce parc comprend 2 niveaux de sous-sols regroupant 992 places de stationnement et une aire de lavage.

Deux rampes permettent l'accès et la sortie côté sud des Allées de Tourny et une de sortie côté nord.

Les piétons disposent de dix escaliers : trois côté sud, six sur le terre-plein central et un côté du cours du 30 juillet.

• Etat des structures et installations

D'une manière générale, le parc Tourny est vétuste et inadapté aux nouvelles normes et réglementations.

On constate ainsi :

- que certaines poutres semblent devoir être renforcées,
- qu'il existe localement des fissures dans la dalle de couverture et des planchers,
- quelques venues d'eau sur la paroi périphérique en partie haute,
- que les joints de dilatation sont défectueux.
- que les installations techniques sont à remettre aux normes.

• Projet de rénovation

Il est envisagé, en conformité avec la convention, les réaménagements suivants :

- pour obtenir une meilleure fluidité et un recyclage optimum,

la circulation des véhicules dans les allées se fera à sens unique,

- de recomposer les bureaux de gestion et les locaux afin de réorganiser les contrôles d'accès d'entrée et de sortie.

Ces dispositions doivent permettre un meilleur confort des usagers et du personnel du parc,

- de rechercher une amélioration importante de la qualité de circulation verticale des piétons,
- de rendre le parc accessible aux personnes à mobilité réduite (rampes d'entrée et de sortie, sanitaires ...),
- de remettre en conformité les différents systèmes de sécurité (vidéo surveillance, sonorisation, ventilation d'extraction et d'insufflation, détection CO₂ automatique ...),
- de pourvoir à la réfection des différents désordres (fissures, venues d'eau, plomberie ...).



• Synthèse

Les dispositions décrites entraînent une perte de 4 places, suite au respect des distances de sécurité.

Le premier niveau proposera donc 452 places et le deuxième niveau 536 places.

Une zone de stationnement de neuf motos sera proposée, à proximité du local de contrôles.

Conformément à la convention, trois ascenseurs sont prévus mais compte tenu de l'environnement des Allées de Tourny, ces derniers font l'objet d'une instruction

particulière auprès de la Direction des Bâtiments de France.

Les travaux ont débuté en octobre 2007 pour une mise en service prévue fin mai 2008.

Le parc André Meunier

Conformément aux termes de la convention du 29 juin 2000, le délégataire s'est engagé à réaliser et à exploiter un quatrième parc.

Le plan local d'urbanisme de la Communauté urbaine de Bordeaux ayant procédé au déclassement de zone boisée de la place A. Meunier, la réalisation du parc, par le délégataire est désormais possible.

Ainsi par l'avenant du 22/11/2006, la Communauté urbaine et la société BP 3000 ont convenu que le délai de réalisation du parc sera de trente six mois à compter de la date d'obtention de l'ensemble des autorisations requises.

A cet effet, la demande de permis de construire a été déposée par la société BP 3000, en mairie de Bordeaux, le 29 janvier 2008.

Le service instructeur de la Communauté urbaine a été saisi, pour avis, le 5 février 2008.

Le parc sera situé Place André Meunier dit Mureine au droit du cours de la Marne à Bordeaux.

Le projet prévoit donc la construction du parc sur 4 niveaux (surface hors œuvre de 9 781 m²) avec une capacité totale de 323 places (dont 7 emplacements réservés PMR).

Il est également prévu la réalisation d'un ouvrage de récupération des eaux de ruissellement et de drainage d'une capacité de 500 m³.

chapitre 2

Le parc géré par Central Parcs

La tarification en vigueur

Pour mémoire, alors que le contrat prévoit la possibilité de mettre en œuvre deux augmentations tarifaires annuelles (1^{er} janvier et 1^{er} juillet), la dernière modification des tarifs est intervenue le 21/07/2006.

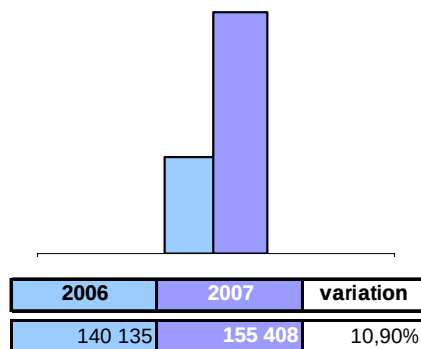
Tarifs horaires	
1 heure	2,00 €
2 heures	4,00 €
3 heures	5,50 €
4 heures	7,00 €
5 heures	8,50 €
6 heures	10,00 €
7 heures	12,00 €
Tarif de nuit	1,00 € par heure

Tarifs abonnés sans réservation	
mensuel	115,00 €
annuel	1 150,00 €

Tarifs résidents permanents	
mensuel	100,00 €
annuel	1 000,00 €

Tarifs résidents de nuit	
mensuel	45,00 €
annuel	450,00 €

La fréquentation horaire



La fréquentation des abonnés

Mois	2006	2007
J	384	386
F	380	376
M	415	336
A	412	338
M	401	344
J	405	346
J	396	337
A	383	325
S	358	344
O	397	342
N	395	350
D	392	353
Total	4 718	4 177

Le taux d'occupation

2006	2007	variation
112%	124%	12,00%

Les recettes horaires H.T.

Mois	2006	2007
J	39 860	45 727
F	38 130	42 535
M	38 965	47 796
A	39 287	44 321
M	39 085	48 588
J	36 216	44 399
J	37 569	45 107
A	43 461	56 492
S	43 869	49 705
O	44 425	50 930
N	44 355	50 306
D	50 512	55 840
Total	495 734	581 746

Les recettes « abonnés » H.T.

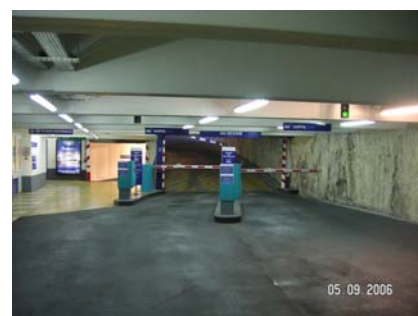
Mois	2006	2007
J	75 734	110 347
F	50 351	13 360
M	41 945	25 195
A	32 556	31 256
M	15 235	12 134
J	24 348	17 390
J	16 547	20 601
A	18 617	19 699
S	31 505	21 856
O	39 364	16 171
N	13 037	14 163
D	14 221	73 779
Total	373 460	375 951

Commentaires

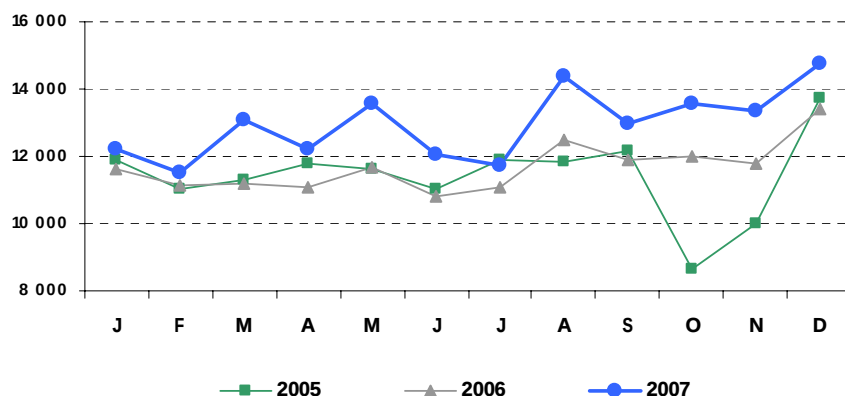
La fréquentation horaire est en hausse de 10,9% soit environ 15 200 entrées de plus en comparaison de 2006.

Cette situation entraîne ainsi une augmentation des recettes de +17,4%.

Le nombre d'abonnés est en nette diminution de 11,5% toutefois les recettes correspondantes restent relativement stables à +0,7%.



Evolutions mensuelles de la fréquentation horaire



chapitre 2

Le jalonement dynamique

- Les principes généraux

Ce système doit assurer les fonctions de signalisation directionnelle, de communication et d'information aux usagers, en temps réel, sur les parcs de stationnement situés sur les communes de Bordeaux, Pessac, Mérignac et Le Bouscat.

Sont exclus les parcs privés, les parcs relais de tbc et le stationnement sur voirie.

- L'information aux usagers

Cette dernière est réalisée par le biais d'un panneau à message variable (P.M.V.) équipé de un à six caissons.

Ces panneaux sont de trois types selon le lieu d'implantation :

- à l'entrée des grands axes où ils fournissent l'information relative à l'état de remplissage des parcs desservis par chacun de ces axes (types N1), en affichant la mention « libre », « complet » ou « fermé ».



N1S (spécialisé avec info trafic)



N1G (général)

- aux points de choix (carrefour par exemple) où ils guident l'utilisateur en lui offrant des solutions alternatives, en fonction d'une part de l'état de saturation du parc choisi initialement (type N2), et d'autre part en affichant le

nombre de places disponibles dans les parcs les plus proches.



Type N2

- à l'entrée du parc lui-même où ils rappellent le niveau de disponibilité (type N3).



Type N3 avec places disponibles



Type N2 avec mention particulière

- La gestion des places

Le pilotage du dispositif se fait par un poste central de commande, installé au centre de circulation Gertrude, rue de Ségur.

Celui-ci centralise les données issues des parcs et les traite pour les diffuser ensuite aux panneaux via le réseau téléphonique Tétra depuis l'hôtel de la Communauté urbaine.

- La transmission et la réception des données

Elles sont réalisées par l'intermédiaire de mobiles radios installés sur tous les panneaux et dans les parcs de stationnement. Pour les sites posant

des difficultés d'accessibilité des antennes complémentaires sont installées.



- La situation actuelle

A ce jour, cent dispositifs sont mis à disposition des usagers sur les quatre communes concernées.

analyse économique et financière



chapitre 3

BP 3000

Les caractéristiques de la concession BP 3000 sont d'assurer l'exploitation et le fonctionnement des parcs de stationnement souterrains Tourny, Bourse, J. Jaurès et Salinières.

La convention de concession a été notifiée le 29 juin 2000 pour une durée de 42 ans.

Le délégataire a à sa charge la réalisation et le financement de l'ensemble des travaux relatifs aux parcs de stationnement tels que la construction, le renouvellement, la rénovation, les grosses réparations et l'entretien courant.

Il est important de rappeler qu'au cours de l'année 2006, la société BP 3000 a changé d'actionnaire ; le groupe Fayat a cédé ses actions à la société Parcs GFR.

Ce changement d'actionnaire a entraîné la modification de la date de clôture. Ainsi, l'année 2006 a été marquée par une clôture des comptes au 31 juillet 2006 et au 31 décembre 2006.

Pour les besoins de l'analyse économique et financière de l'année 2006, il avait été procédé au cumul des produits et des charges des comptes de résultat des deux exercices et pris les soldes bilanciaux au 31 décembre 2006 en ajustant le poste résultat et report à nouveau.

Les méthodes et sources d'informations utilisées pour cette analyse sont :

- rapport annuel d'activité 2007 fourni par le délégataire,

- liasses fiscales déposées au greffe du tribunal de commerce issue de la base de données ORT au 31/12/2004, 31/12/2005, 31/07/2006,

- bilan et compte de résultat au 31 décembre 2007 communiquée par BP 3000,

- analyse financière partiellement issue du logiciel PREFACE.

Ainsi, le présent rapport a pour objectif de présenter un rapport synthétique sur la situation financière de la société BP 3000 à travers l'analyse de son compte d'exploitation sous forme de Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG), l'analyse de la structure globale du bilan et une analyse comparative des données financières réalisées par rapport au prévisionnel.

En effet, l'activité de ce délégataire fait l'objet d'un audit comptable et financier dont le rapport devrait être finalisé pour le dernier trimestre 2008.

L'analyse des comptes

1.1 Les soldes intermédiaires de gestion

Soldes Intermédiaires de Gestion BP 3000	31/12/04 12 mois EUR	31/12/05 12 mois EUR	31/12/06 12 mois cumulés (*) EUR	31/12/07 12 mois cumulés (*) EUR
= CHIFFRE D'AFFAIRES NET HT	4 394 642	5 331 045	6 777 180	7 795 554
(+) Primes et subventions d'exploitation reçues (-) remboursées	17 070	9 960	2 490	0
(+) Autres produits accessoires d'exploitation	15	89	5 077	0
(+) Produits d'exploitation divers et ajustements	872 501	166 909	52 774	542 349
= PRODUITS D'EXPLOITATION HORS TVA	5 284 228	5 508 003	6 837 521	8 337 903
Achats de marchandises HT	0	0	0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements HT	0	0	0	0
= MARGE SUR ACHATS (Produits d'exploitation - achats et var. de stocks)	5 284 228	5 508 003	6 837 521	8 337 903
dont marge hors produits accessoires et divers	4 411 712	5 341 005	6 779 670	7 795 554
Sous-traitance et autres achats non stockables HT	0	0	0	0
Divers services externes (non ventilé et ajustements)	1 694 810	1 000 925	2 438 067	2 662 788
(-) SERVICES EXTERNES ET CONSOMMATIONS	1 694 810	1 000 925	2 438 067	2 662 788
= VALEUR AJOUTEE (marge sur achats - services externes)	3 589 418	4 507 078	4 399 454	5 675 115
Impôts, taxes et versements assimilés (hors impôt sur les sociétés)	8 127	29 704	374 600	386 100
Salaires et traitements (hors force de vente externe) hors ch. sociales	547 806	586 153	182 455	3 117 276
Charges sociales	187 476	219 295	119 196	225 967
(-) CHARGES INTERNES	743 409	835 152	676 251	612 067
= EXCEDENT/DEFICIT BRUT D'EXPLOITATION (EBE ou EBITDA)	2 846 009	3 671 926	3 723 203	5 063 048
(-) Dotation aux amortissements	2 242 548	2 973 646	3 483 181	3 256 735
(-) Dotation aux provisions sur actifs circulants (hors impayés)	36 519	51 130	0	0
(-) Dotation aux provisions pour risques et charges	770 180	835 596	1 197 665	10 500
(-) Autres charges d'exploitation	10 005	35 531	171 023	0
(-) DOTATIONS ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	3 059 252	3 895 903	4 851 868	3 267 235
= RESULTAT D'EXPLOITATION ou EBIT (EBE-Dotations-Autres charges)	-213 243	-223 977	-1 128 666	1 795 813
(-) Charges financières court terme	0	0	0	0
(+) Reprises sur provision et transfert de charges	0	0	285 000	1 078 562
(-) Autres charges financières	2 229 759	3 004 121	6 134 989	3 117 276
(+) Autres produits financiers	0	0	22 947	48 966
(-) CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS (- Résultat financier)	2 229 759	3 004 121	5 827 042	1 989 748
= RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS SUR LES SOCIETES	-2 443 002	-3 228 098	-6 955 708	-193 935
(+) Produits exceptionnels	100 630	224 422	282 280	1 182 682
(-) Charges exceptionnelles	15 364	46 068	13 236	470 179
(+) Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0
(-) Impôt sur les sociétés	0	3 750	0	0
(+) Autres produits et charges	0	0	0	0
= RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfices ou Pertes)	-2 357 736	-3 053 494	-6 686 663	518 568
Résultats d'exploitation portés en réserves et report à nouveau	-2 357 736	-3 053 494	-6 686 663	518 568

Le résultat d'exploitation est positif pour la première année pour 518 K €, soit une année d'avance par rapport aux comptes prévisionnels.

Cependant, ce résultat est à nuancer car ce dernier s'explique par des reprises sur amortissements ou provisions à hauteur de 1018 K € qui améliore d'autant ce résultat, mais aussi par des produits exceptionnels pour 1 182 K € qui

rendent le résultat de l'exercice bénéficiaire de 518 K €.

1.2 Les produits d'exploitation

Ils augmentent de façon significative à cela, le délégataire précise une attractivité retrouvée du centre ville avec la fin des chantiers, le classement de la ville de Bordeaux au patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi que les festivités des mois de juin et juillet.

Enfin, le délégataire mentionne que l'année 2007 constitue la fin de la montée en puissance des parcs.

Pour la fréquentation, globalement elle s'améliore puisque la fréquentation horaire progresse entre 2006 et 2007 de 13% et celle des abonnés de 5%.

En effet, l'ensemble de la fréquentation augmente sur les parcs avec une très forte progression pour Bourse/Jean-Jaurès (+ 43,9 pour la fréquentation horaire).

chapitre 3

Seule l'activité « abonnés » connaît un ralentissement pour Tourny à cause des travaux de rénovation et un transfert de cette clientèle sur le parc Bourse /Jean-Jaurès – 5% par rapport à 2006 et – 6,26% pour Salinière compte tenu d'un environnement non stabilisé : soit au global des recettes qui progressent en 2007 de 22% par rapport à 2006.

Nous noterons aussi les modifications de la grille tarifaire en 2007 avec la suppression de la première demi heure et la fin de la tarification à la demi heure, soit à l'heure, mais aussi avec la mise en place du tarif « soirée tranquille » à 3 € dès la deuxième heure pour l'ensemble de la soirée (20 h – 8 h).

Le tarif abonné pour les non résidents a été augmenté et celui des abonnés résidents a diminué ; ceci sur la totalité des parcs.

A noter que cette évolution donne un tarif résident de moitié inférieur au tarif non résident comme le préconise la délibération de la Cub du 18 janvier 2008 actant de la refonte de la grille tarifaire pour une mise en cohérence avec le plan des déplacements urbains.

1.3 Les charges d'exploitation

Le poste services externes progresse du fait d'une nouvelle imputation des charges et implique une nouvelle lecture. En effet, le poste personnel n'est plus comptabilisé en personnel mais dans le poste achats et charges externes qui varie de 10 %. Les dépenses de personnel représentent 1,6 million € (702 K € refacturé par Urbispark et 877 K € pour du personnel externe pour la maintenance). L'ensemble de ces postes représente 34% du chiffre d'affaires 2007.

L'ensemble de ces postes représente 34% du chiffre d'affaires 2007.

Concernant les autres postes de charges, les dotations aux amortissements sont relativement stables.

Il est constaté une reprise de provision d'un montant de 1 078 K € pour solder le litige des fouilles archéologiques avec l'INRAP pour 560 K € mais aussi sur les taxes foncières pour un montant de 480 K €.

Pour les charges financières, c'est un retour à une certaine normalité après le remboursement d'emprunt anticipé en 2006, qui avait fait progresser cette charge de 50% et qui revient à un montant équivalent de celui de 2005.

Dans les produits exceptionnels, 1 182 682 € est constaté, ceci provient de produits de cession d'éléments d'actifs pour 40 K € mais surtout de l'indemnité de 850 K € de la Cub versée dans le cadre de la résolution du litige, mais aussi de quote part des subventions étalées en 2007 pour 281 K €.

Globalement, l'activité s'améliore et arrive à dégager un résultat positif, néanmoins la situation bilancielle reste délicate compte tenu de l'endettement.

2. La structure globale du bilan

BILAN BP 3000	31/12/04	31/12/05	31/12/06	31/12/07
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
	K EUR	K EUR	K EUR	K EUR
ACTIF				
Immobilisations nettes	84 574	83 329	82 356	83 212
Stocks	0	0	0	0
Avances fournisseurs et créances clients & diverses d'exploitation	1 219	413	489	259
Créances diverses hors exploitation	3 070	1 004	3 248	1 402
Trésorerie et placements disponibles	414	226	424	429
Frais d'émission d'emprunt à étaler			272	253
TOTAL ACTIF	89 277	84 972	86 789	85 555

BILAN BP 3000	31/12/04	31/12/05	31/12/06	31/12/07
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
	K EUR	K EUR	K EUR	K EUR
PASSIF				
Capitaux propres et quasi-fonds propres	5 501	11 755	26 776	28 936
Dettes à long et moyen terme	66 037	56 216	50 273	50 783
Dettes à court terme d'exploitation	1 583	798	1 715	2 547
Dettes à court terme hors-exploitation	11 427	8 343	8 025	3 289
Trésorerie négative (découverts...)	4 729	7 860	0	0
TOTAL PASSIF	89 277	84 972	86 789	85 555

2.1 le fonds de roulement

Il caractérise l'équilibre à long terme du haut du bilan composé des capitaux permanents au passif (fonds propres, quasi fonds propres, emprunts à long et moyen terme) et des immobilisations nettes après

amortissement à l'actif (immobilisations incorporelles, corporelles et financières).

Le fonds de roulement est une des composantes de la solvabilité et l'orthodoxie bancaire rend souhaitable, sauf exception, un fonds de roulement positif.

Il s'avère ici très légèrement négatif, - 4,7% du total du bilan et s'améliore donc par rapport à 2006.

Il apparaît que le poids des éléments à long terme et notamment des immobilisations est très élevé et représente plus de 90% du bilan, de même le taux d'endettement à long et moyen terme est exceptionnel car la durée de remboursement nécessite 13,3 années de CAF (16 en 2006).

2.2 Le besoin en fonds de roulement

Il révèle la structure du bas de bilan, et regroupe tous les éléments à court terme générés par l'exploitation ; il est égal à la différence entre :

- les actifs circulants d'exploitation qui accroissent ce BFRE puisque l'entreprise doit en supporter le financement (stocks, avances fournisseurs, crédits accordés aux clients),

chapitre 3

• les créances à court terme d'exploitation qui peuvent être analysées comme un financement de l'entreprise par ses divers partenaires d'exploitation (soit avances versées par les clients, crédits accordés par les fournisseurs, dettes diverses d'exploitation : TVA, charges sociales, congés payés...).

Le BFRE s'établit ici à - 8% des produits d'exploitation :

Il est modérément négatif, -0,9% du total du bilan, soit des dettes d'exploitation supérieures aux emplois, soit une offre de capitaux qui générée par le court terme, contribue à améliorer la trésorerie.

Agrégats	2006 (K EUR)	2006 (K EUR)	2007 (K EUR)	% du total du bilan
(+) Fonds de roulement	-5 842,8	-5 345,0	-4 036,6	-4,7%
(-) Besoin en fonds de roulement d'exploitation (BFRE)	-1 118,7	-1 226,2	-757,3	-0,9%
(-) Besoin en fonds de roulement hors exploitation (BFRH)	-6 724,8	-4 505,6	-3 166,0	-3,7%
(-) Trésorerie Nette	2 000,7	386,9	-113,3	-0,1%
Total du bilan	86 119,4	86 788,6	85 555,1	100,0%

2.3 La trésorerie

La trésorerie : - 113 K € légèrement négative, soit proche de l'équilibre, est induite par un fonds de roulement négatif supérieur en valeur absolue à celle du BFRE, lui-même négatif. Malgré, une augmentation de sa fréquentation et une régulation des opérations de rachat, BP 3000 ne doit son résultat d'exploitation qu'à des éléments exceptionnels. Le rapport d'activité 2008 devrait nous permettre d'avoir une meilleure appréciation de cette structure.

CENTRAL PARCS

Le contrat « Parc de stationnement Camille Julian » à Bordeaux est un contrat de concession, impliquant de la part du délégataire une prise de risques sur l'exploitation.

La réalisation et le financement de l'ensemble des travaux, à savoir, la construction, le renouvellement et la rénovation des immobilisations, les grosses réparations et l'entretien courant, sont à la charge du concessionnaire.

D'une durée de 35 ans, il a pris effet le 3 décembre 1991 et se termine le 31 décembre 2026.

A l'expiration normale de la concession, la Communauté entrera en jouissance de la totalité des constructions édifiées, des installations et aménagements sans aucune indemnité à verser.

1. Présentation du bilan

En parallèle, le passif comprend 209 K€ de provisions pour caducité basées sur l'autofinancement de ce dépôt de garantie.

L'endettement se répartit comme suit :

• les dettes à court terme ou dettes d'exploitation à hauteur de 27% contre 51% en 2006, leur baisse s'expliquant par la diminution du compte courant groupe Chantiers

ETUDE DU BILAN 2007

PARC ST PROJET/CAMILLE JULLIAN

	2 007			2 006
	Brut	A et P	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Autres immo corporelles	385 743	215 448	170 295	176 240
Autres immo financières	1 783 654		1 783 654	1 783 654
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 169 397	215 448	1 953 949	1 959 894
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes versés			88 641	21 005
Créances clients et comptes	88 641		38 636	42 116
Autres créances	38 636		21 773	4 553
Disponibilités	21 773			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	149 050	-	149 050	67 674
TOTAL ACTIF	2 318 447	215 448	2 102 999	2 027 568
CAPITAUX PROPRES				
Capital social			9 814	7 626
Prime d'émission			739	-
Report à nouveau			-	997 215
Résultat de l'exercice			64 096	87 705
TOTAL CAPITAUX PROPRES			74 649	901 884
PROV RISQUES & CHARGES				
Provisions pour charges			209 073	196 006
TOTAL PROVISIONS			209 073	196 006
DETTES				
Emprunts et dettes auprès étab.crédit			1 326 381	1 326 306
Emprunts et dettes fin divers			218 753	158 908
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			89 555	44 830
Dettes fiscales et sociales			26 952	-
Dettes sur immobilisations			157 636	1 203 402
Autres dettes				
TOTAL DETTES			1 819 277	2 733 446
TOTAL PASSIF			2 102 999	2 027 568
Concours bancaires				
Dettes et produits constatés d'avance - 1 an			492 971	1 407 140
Dettes et produits constatés d'avance +1 an				

A la demande du service de l'inspection générale et conformément à l'engagement des actionnaires, la société a fait l'objet en 2007 d'une recapitalisation de ses fonds propres.

La structure du bilan s'est ainsi beaucoup améliorée ; l'apurement du compte débiteur « report à nouveau » a permis au concessionnaire de retrouver une situation nette positive pour 75 K€.

L'actif immobilisé représente 93% du total du bilan; il est constitué essentiellement du dépôt de garantie versé dans le cadre du crédit bail immobilier pour 1 784 K€.

Modernes utilisé pour recapitaliser les fonds propres.

• les dettes à long terme ou endettement financier pour 73% contre 49% en 2006 représentant le prêt financier de 1 326 K€ octroyé par la Communauté au concessionnaire et remboursable à compter de 2012.

Il est à noter qu'afin de préserver les intérêts de la Communauté, l'inspection générale a obtenu en fin d'année 2007 une garantie financière sur ce prêt auprès du groupe Chantiers Modernes.

chapitre 3

L'analyse de la structure du bilan permet de mettre en évidence un besoin en fonds de roulement en nette amélioration puisqu'il passe de - 1 344 K€ en 2006 à - 366 K€ en 2007.

La trésorerie progresse pareillement ; elle s'élève à 22 K€ en 2007 contre 4,5 K€ en 2006.

2. Présentation du compte de résultat synthétique 2007

PARC ST PROJET/ CAMILLE JULLIAN

	2 007	2 006	07-06
PRODUITS EXPLOITATION			
Production vendue/CA	973 483	880 145	11%
Reprises sur Amort et Prov			
Autres produits	2	5	N/S
Total Produits d'exploitation	973 485	880 150	11%
CHARGES EXPLOITATION			
Autres achats et charges externes	730 721	654 242	12%
Impôts taxes et versements	64 909	40 889	59%
Dot amort sur immobilisations	29 609	31 792	-7%
Autres charges	38 907	44 935	-13%
Total Charges d'exploitation	864 146	771 858	12%
RESULTAT EXPLOITATION	109 339	108 292	1%
PRODUITS FINANCIERS			
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées	63	5	N/S
	63	5	N/S
RESULTAT FINANCIER	- 63	- 5	N/S
RESULTAT COURANT	109 276	108 287	1%
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Reprises s/ prov et transf de charges	-	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Dotations except amort et prov	13 067	13 067	0%
	13 067	13 067	0%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 13 067	- 13 067	0%
IS	32 113	7 515	327%
TOTAL PRODUITS	973 485	880 150	11%
TOTAL CHARGES	909 389	792 445	15%
RESULTAT NET	64 096	87 705	-27%

L'augmentation des recettes d'exploitation s'explique d'une part par le plein effet de la hausse des tarifs instaurée en septembre 2006 alors qu'ils n'avaient pas évolués depuis juillet 2003, d'autre part par l'amélioration de la fréquentation horaire (+10,9%) qui malgré tout est compensée par une diminution du nombre d'abonnés (-11,5%).

Le taux d'occupation moyen du parc sur 24 H est en progression (75% en 2007 contre 70% en 2006).

Les recettes proviennent des clients horaires pour 61% et des clients abonnés pour 39%.

Si les produits d'exploitation sont en augmentation globalement de 11%, les charges d'exploitation sont quant à elles en hausse de 12%. En neutralisant les charges de rénovation (balisage de sécurité/pompes) pour 64 K€, la hausse réelle des dépenses d'exploitation ressort à 3,6%.

impôt société ressort à 96 K€ contre 95 K€ l'année précédente.

Compte tenu de l'apurement des déficits fiscaux des années antérieures, la société est taxée à l'impôt société pour 32 K€ en 2007 contre 7 K€ en 2006. Rappelons que le concessionnaire est intégré fiscalement au groupe Chantiers Modernes.

3. Conclusion

Les résultats sont équilibrés et similaires à ceux de l'année précédente ; ils sont conformes aux prévisions faites par l'inspection générale en 2006.

Les charges d'exploitation ont été bien maîtrisées mais l'augmentation prochainement des charges de crédit bail et le début du remboursement du prêt à la Communauté mettront probablement la société en difficulté si elle n'a pas de produits d'exploitation complémentaires au regard de ces charges.

La structure financière du bilan est aujourd'hui convenable suite à la recapitalisation des fonds propres et l'absorption des pertes antérieures.

L'avenant 6 portant sur la garantie financière donnée par le groupe Chantiers Modernes permet en tout état de cause à la Communauté d'être plus sereine quant au remboursement de son prêt à compter de 2012.

Rappelons que les charges de crédit bail du parking représentent à elles seules 39% du total des charges d'exploitation.

Au final, le résultat d'exploitation est quasiment identique à celui de l'année précédente (+109 K€ en 2007 contre +108 K€ en 2006).

Après un résultat financier non significatif et un résultat exceptionnel similaire à celui de l'exercice 2006 (il s'agit des dotations pour caducité pour 13 K€) ; le résultat comptable avant

PARCUB

Le rapport annuel présenté par le délégataire s'appuie sur le compte administratif, avec une analyse des sections d'investissement et de fonctionnement.

Cette analyse est complétée par une analyse des soldes intermédiaires de gestion qui permet de mieux apprécier l'activité de cette structure.

chapitre 3

En effet, avec cette information nous pouvons mieux cerner la valeur ajoutée et le résultat d'exploitation et observer l'évolution des charges des produits d'activité ou financiers mais aussi les éléments exceptionnels.

Le chiffre d'affaires 2007 est en progression de 11,5 % par rapport à 2006, cette évolution s'explique par une augmentation très positive des recettes abonnées de + de 14,5 % alors que les recettes horaires n'ont progressé que de 4,45 % donc le chiffre d'affaires passe de 9,8 M€ en 2006 à 10,9 M€ en 2007.

Les charges à caractère général sont en progression de + 5,1 % avec des variations importantes pour certains postes de charges comme celui de grosses réparations + 25,5 % lié à l'accélération du programme de réhabilitation.

De même, les dépenses de personnel progressent de 6,67 %, il est à noter surtout l'augmentation importante +12,9 % en 2007 par rapport à 2006 du poste recours à l'intérim afin d'assurer le remplacement du personnel de surveillance.

Le résultat courant demeure négatif en 2007 – 3,6 M€ contre - 3,9 M€ en 2006. Ce résultat s'explique par l'importance des dotations aux amortissements.

En effet, l'excédent brut d'exploitation ne permet pas de couvrir ces dotations et le résultat net ne devient positif que grâce aux produits exceptionnels, subventions versées en 2006 par la Cub et pour 2007 avec la reprise d'une quote part des subventions d'investissement pour un montant de 4,25 M€.

A noter, le bon niveau du résultat financier, qui s'explique par l'absence d'emprunt et donc d'intérêt mais surtout par des produits financiers en progression de 77 000 € en 2007 par rapport à 2006 soit + 39,7 %.

contrôles effectués



chapitre 4

Au regard des ressources disponibles et des priorités accordées pour le renouvellement du contrat de D.S.P. du réseau tbc, la direction des déplacements urbains n'a pas pu procéder aux contrôles qu'elle aurait souhaités mettre en œuvre pour permettre un suivi pertinent des parcs communautaires.

PARCUB

Compte tenu du statut particulier de la régie communautaire et de son autonomie, la direction des déplacements urbains n'a effectué aucune vérification des parcs exploités au cours de l'année 2007.

Toutefois, la direction a été présente à quatre conseils d'administration.

BP 3000

Au cours de l'année 2007, la direction a toutefois réalisé deux contrôles auprès des parcs gérés par BP 3000, à l'exception bien sûr de Tourny qui fait l'objet d'un programme de réhabilitation.

Il n'a pas été enregistré de dysfonctionnements majeurs sur les parcs de Bourse, Jaurès et Salinières.

Cependant, pour ce dernier, il a été constaté, lors de la visite du 14/09/07 que l'accueil sur le Quai des Salinières ne proposait pas toutes les garanties nécessaires pour l'accessibilité des usagers, en particulier des personnes à mobilité réduite.

En effet, le revêtement du trottoir présentait une qualité inacceptable de cheminement (pavés inexistants ou désolidarisés).

A ce titre, la direction des déplacements urbains a demandé aux services communautaires compétents de pourvoir à la réfection rapide de cet espace.

Les travaux ont été réalisés en date du 10 octobre 2007.

CENTRAL PARCS

Pour le parc Camille Jullian, la direction des déplacements urbains a concentré son activité, au cours du dernier trimestre, à la préparation de la visite quinquennale.

En effet, conformément à l'article 4.6 de la convention, l'inspection contradictoire des installations concédées, a un double objectif :

- établir un diagnostic précis des dysfonctionnements éventuels,
- relever les réparations à prévoir par le délégataire.

Dans un premier temps et n'ayant pu obtenir de l'exploitant des plans actualisés du parc, la direction des déplacements s'est attachée, sur la base des plans d'exécution (1989), aux contrôles de chaque niveau (redistribution des places, modification des accès, requalification de locaux, localisation des dispositifs de sécurité ...).

Dans un second temps, le délégataire a été sollicité pour la production de documents tels que :

- contrôles annuels des installations électriques sur les trois dernières années,
- rapport de vérifications des installations électriques sur 2007,
- copies des registres de sécurité sur les installations de gaz, Co₂, alarme.

Au regard des éléments recueillis et d'un contact avec la direction des moyens généraux, cette dernière dispose d'un marché pour ce type de vérifications réglementaires.

Deux rencontres avec le bureau d'études bénéficiaire, ont eu lieu fin de l'année 2007.

Ces entrevues ont permis ainsi de recenser les prestations à réaliser :

- une analyse sécuritaire,

- une analyse de vétusté,

- une analyse sur le fonctionnement des ascenseurs mis à disposition des usagers,

- un contrôle incendie et extraction.

A ce jour, la Communauté urbaine est en attente du détail estimatif de la société mandatée.

En complément de ces contrôles, une vérification exhaustive des équipements (hors compétence du prestataire) sera menée par la direction des déplacements urbains (système de vidéo surveillance, confirmation de la requalification des locaux ...).

Le rapport complet devrait être disponible pour la fin du mois de juin 2008.

Au cours de l'année 2007, treize réclamations d'usagers, principalement liées à la tarification, ont été traitées par la direction des déplacements urbains.

avis du délégant



chapitre 5

PARCUB en tant que régie n'est pas soumise à la production de documents autres que le rapport annuel d'activité.

Mais, il est tout de même bon de noter qu'elle continue à développer ses activités dans le respect des objectifs de la Communauté Urbaine :

- inscription dans le cadre d'une expérimentation de trois de ses parcs (Mérignac Centre, Pessac Centre et Porte de Bordeaux) en parcs mixtes ouverts aux abonnés tbc pour un total de 252 places,
- mise en place d'un nouvel « espace vélos » sécurisé sur le parc de stationnement de Mérignac.

Il convient de noter que le parc Camille Jullian est fréquemment saturé.

La société BP3000 a entamé la rénovation du parc Tourny conformément aux engagements contractuels.

Cette rénovation s'est accompagnée d'une campagne de remise à jour de l'ensemble de la signalétique de ses parcs.

Cependant, la direction des déplacements urbains est à nouveau contrainte de constater qu'elle n'a toujours pas obtenu la mise en œuvre d'un plan qualité qu'elle sollicite depuis maintenant quelques années.

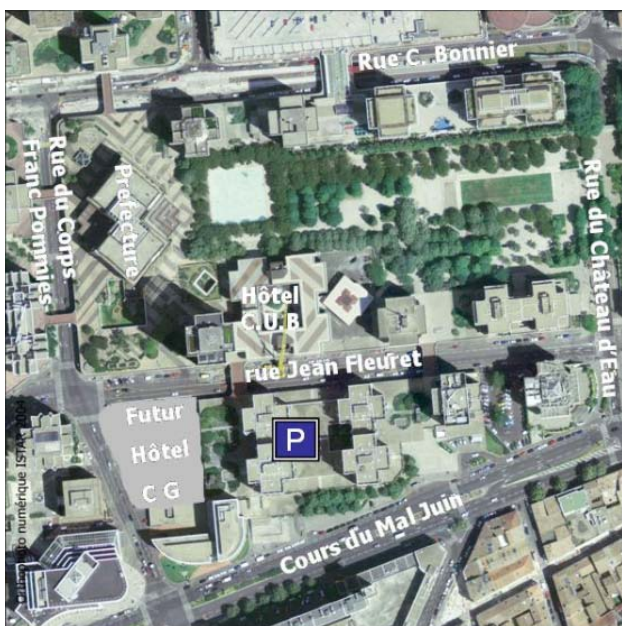
Cet engagement n'étant pas assorti de pénalités pour absence de transmission, la communauté se retrouve donc sans levier d'action et déplore cette situation.

D'une manière générale, force est de constater, en dehors de la régie Parcub qui relaie son suivi des réclamations, que les utilisateurs des parcs de stationnement ne font remonter que très rarement leur doléances sur les conditions d'usage de ces espaces.

les parcs de stationnement communautaires

8 Mai 1945

Exploitant :



Caractéristiques

Capacité totale : 726 véhicules

Emplacements réservés P H : 8

Emplacements réservés V E : 2

Espace deux roues : 20

Espace motos : 19

Nombre de niveaux : 2 publics / 1 privé

Accès

1 Entrée par le cours du Maréchal Juin

1 Entrée par la rue Jean Fleuret

1 Sortie par la rue Jean Fleuret

Equipements

Ascenseurs : non

Système de vidéo surveillance : 45 caméras

Point d'information : oui

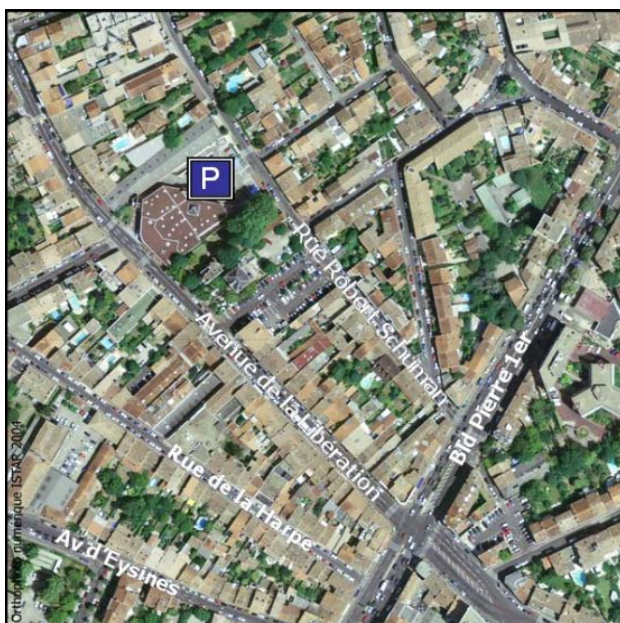
Plan de quartier : non

Plan de réseau : non



Barrière du médoc

Exploitant :



Caractéristiques

Capacité totale : 132 véhicules

Emplacements réservés P H : 3

Emplacements réservés V E : non

Espace deux roues : non

Espace motos : non

Nombre de niveaux : 2

Accès

1 Entrée par l'avenue de la Libération

1 Entrée par la rue Robert Schumann

1 Sortie par la rue Robert Schumann

Equipements

Ascenseurs : non

Système de vidéo surveillance : 4 caméras

Point d'information : oui

Plan de quartier : non

Plan de réseau : non



Bergonié

Exploitant :  Parcub



Caractéristiques

Capacité totale : 64 véhicules

Emplacements réservés P H : oui

Emplacements réservés V E : non

Espace deux roues : non

Espace motos : non

Nombre de niveaux : 2

Particularité : abonnés résidents uniquement

Accès

1 Entrée par le cours de l'Argonne

1 Sortie par le cours de l'Argonne

Equipements

Ascenseurs : oui

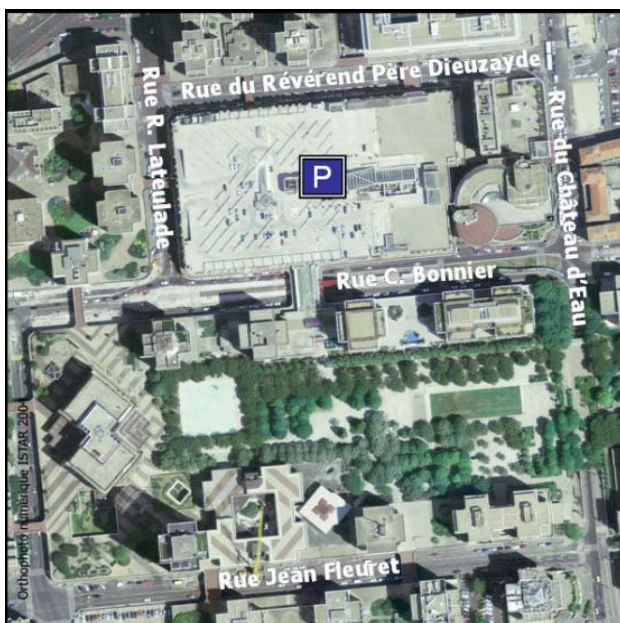
Système de vidéo surveillance : non

Point d'information : oui

Plan de quartier : non

Plan de réseau : non

Centre Commercial Mériadeck



Accès

- 1 Entrée par la rue Claude Bonnier
- 1 Sortie par la rue Claude Bonnier
- 1 Entrée par la rue du révérend Père Dieuzayde
- 1 Sortie par la rue du révérend Père Dieuzayde

Equipements

Ascenseurs : 2

Système de vidéo surveillance : 51 caméras

Point d'information : oui

Plan de quartier : oui

Plan de réseau : non

Exploitant :  Parcub



Caractéristiques

Capacité totale : 1 363 véhicules

Emplacements réservés P H : 23

Emplacements réservés V E : 2

Espace deux roues : 16

Espace motos : prévu en 2008

Nombre de niveaux : 5

Modalité particulière : 1h30 gratuite



Charles de Gaulle - Mérignac

Exploitant :



Caractéristiques

Capacité totale : 290 véhicules

Emplacements réservés P H : 4

Emplacements réservés V E : 2

Espace deux roues : oui

Espace motos : non

Nombre de niveaux : 3

Particularité : 84 places pour les abonnés de tbc

Accès

- 1 Entrée par la place Charles de Gaulle
- 1 Sortie par la place Charles de Gaulle

Equipements

Ascenseurs : 1

Système de vidéo surveillance : 27 caméras

Point d'information : oui

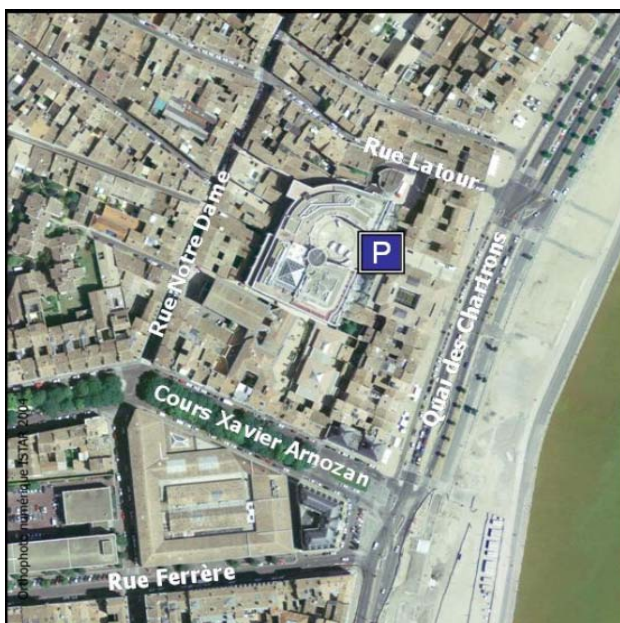
Plan de quartier : oui

Plan de réseau : non



Cité Mondiale

Exploitant :  Parcub



Caractéristiques

Capacité totale : 712 véhicules

Emplacements réservés P H : 15

Emplacements réservés V E : 2

Espace deux roues : non

Espace motos : non

Nombre de niveaux : 4

Accès

1 Entrée par le quai des Chartrons

1 Sortie par la rue Latour

Equipements

Ascenseurs : 2

Système de vidéo surveillance : 50 caméras

Point d'information : oui

Plan de quartier : oui

Plan de réseau : non



Front du Médoc

Exploitant : 



Caractéristiques

Capacité totale : 1 144 véhicules

Emplacements réservés P H : 12

Emplacements réservés V E : 2

Espace deux roues : 36

Espace motos : 137

Nombre de niveaux : 2 publics / 1 privé

Accès

1 Entrée par la rue Robert Lateulade

1 Sortie par la rue Robert Lateulade

Equipements

Ascenseurs : non

Système de vidéo surveillance : 45 caméras

Point d'information : oui

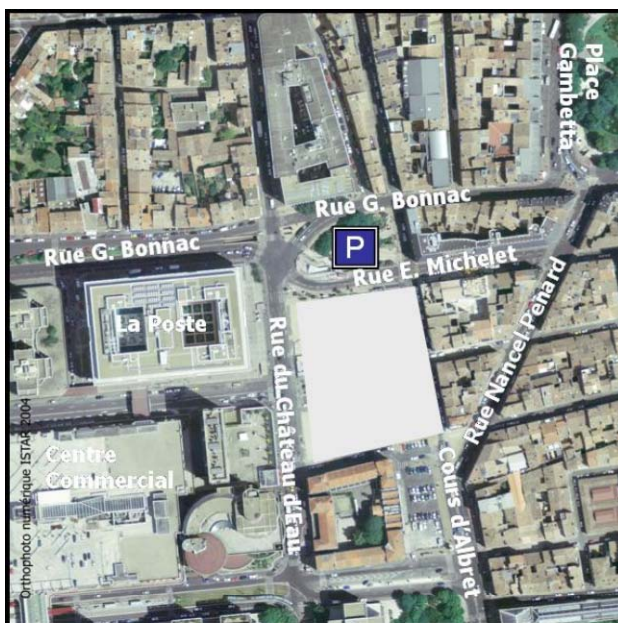
Plan de quartier : oui

Plan de réseau : non



Gambetta

Exploitant : 



Caractéristiques

Capacité totale : 515 véhicules

Emplacements réservés P H : 10

Emplacements réservés V E : 4

Espace deux roues : non

Espace motos : non

Nombre de niveaux : 3

Accès

1 Entrée par la rue Edmond Michelet

1 Sortie par la rue Georges Bonnac

Equipements

Ascenseurs : 1

Système de vidéo surveillance : 31 caméras

Point d'information : oui

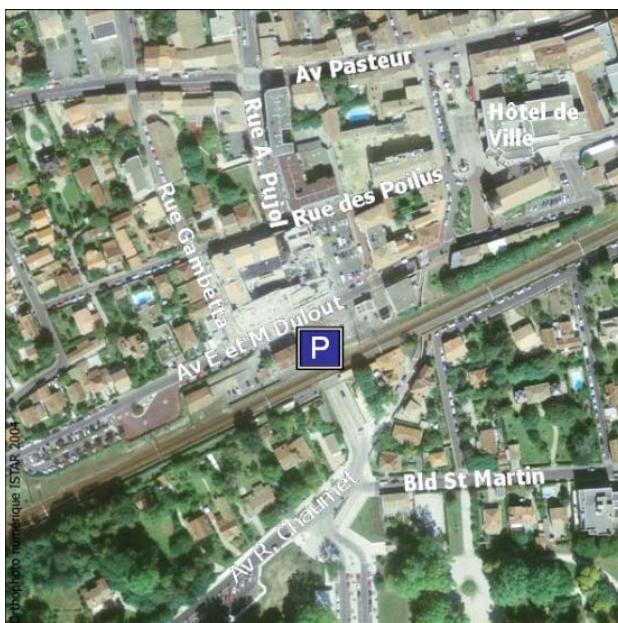
Plan de quartier : oui

Plan de réseau : non



Pessac Centre

Exploitant : 



Caractéristiques

Capacité totale : 355 véhicules

Emplacements réservés P H : 4

Emplacements réservés V E : 2

Espace deux roues : non

Espace motos : non

Nombre de niveaux : 3

Particularité : 84 places pour les abonnés de tbc

Accès

1 Entrée par la rue André Pujol

1 Sortie par la rue André Pujol

Equipements

Ascenseurs : 1

Système de vidéo surveillance : 28 caméras

Point d'information : oui

Plan de quartier : oui

Plan de réseau : non



Pey-Berland

Exploitant :



Caractéristiques

Capacité totale : 688 véhicules

Emplacements réservés P H : 8

Emplacements réservés V E : 2

Espace deux roues : 20 + (gratuites)

Espace motos : 19

Nombre de niveaux : 2 publics / 1 privé

Accès

1 Entrée par la place Pey-Berland

1 Sortie par la place Pey-Berland

Equipements

Ascenseurs : 4

Système de vidéo surveillance : 40 caméras

Point d'information : oui

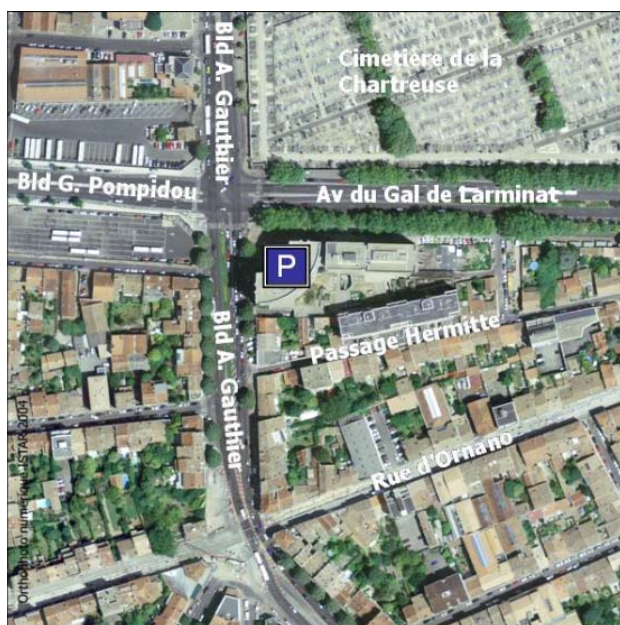
Plan de quartier : oui

Plan de réseau : non



Porte de Bordeaux

Exploitant : 



Caractéristiques

Capacité totale : 724 véhicules

Emplacements réservés P H : 14

Emplacements réservés V E : 2

Espace deux roues : non

Espace motos : non

Nombre de niveaux : 4

Particularité : 84 places pour les abonnés de tbc

Accès

1 Entrée par l'avenue du Général de Larminat
1 Sortie par l'avenue du Général de Larminat

Equipements

Ascenseurs : 2

Système de vidéo surveillance : 41 caméras

Point d'information : oui

Plan de quartier : oui

Plan de réseau : non



République

Exploitant :  Parcub



Caractéristiques

Capacité totale : 421 véhicules

Emplacements réservés P H : 8

Emplacements réservés V E : 2

Espace deux roues : non

Espace motos : non

Nombre de niveaux : 3

Accès

1 Entrée par place de la république

1 Sortie par place de la république

Equipements

Ascenseurs : non

Système de vidéo surveillance : 27 caméras

Point d'information : oui

Plan de quartier : oui

Plan de réseau : non



Rue Lhôte

Exploitant :  Parcub



Caractéristiques

Capacité totale : 106 véhicules

Emplacements réservés P H : non

Emplacements réservés V E : non

Espace deux roues : oui

Espace motos : non

Nombre de niveaux : 1 et demi

Particularité : abonnés résidents uniquement

Accès

1 Entrée par la rue Lhôte

1 Sortie par la rue Lhôte

Equipements

Ascenseurs : non

Système de vidéo surveillance : non

Point d'information : non

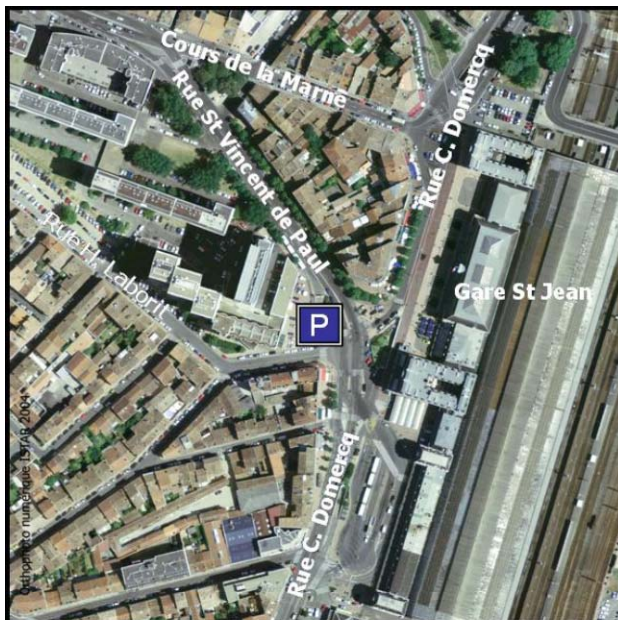
Plan de quartier : non

Plan de réseau : non



Gare Saint-Jean

Exploitant :  Parcub



Caractéristiques

Capacité totale : 512 véhicules

Emplacements réservés P H : 5

Emplacements réservés V E : 6

Espace deux roues : non

Espace motos : oui

Nombre de niveaux : 4

Accès

1 Entrée par la rue St Vincent de Paul

1 Entrée par la rue Charles Domercq

1 Sortie par la rue Charles Domercq

Equipements

Ascenseurs : 1

Système de vidéo surveillance : 27 caméras

Point d'information : oui

Plan de quartier : oui

Plan de réseau : non



Victoire

Exploitant :  Parcub



Caractéristiques

Capacité totale : 455 véhicules

Emplacements réservés P H : 3

Emplacements réservés V E : 2

Espace deux roues : non

Espace motos : non

Nombre de niveaux : 3

Accès

1 Entrée par la rue Candale

1 Sortie par la place de la Victoire

Equipements

Ascenseurs : non

Système de vidéo surveillance : 28 caméras

Point d'information : oui

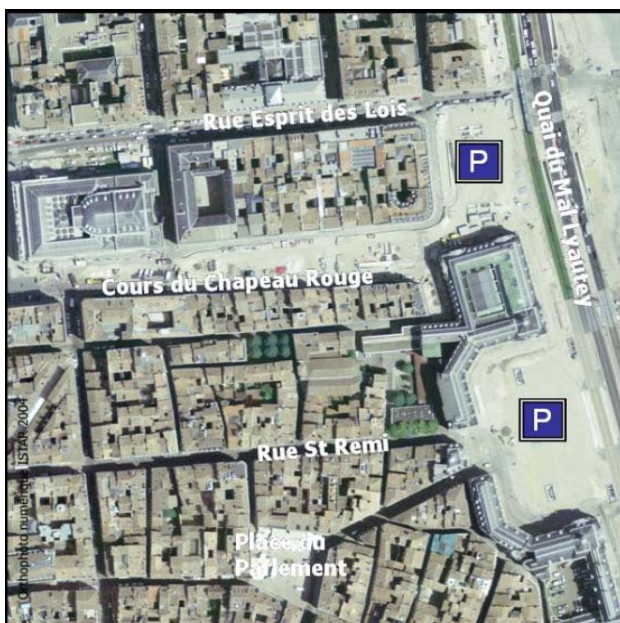
Plan de quartier : non

Plan de réseau : non



Bourse / Jean Jaurès

Exploitant :



Caractéristiques

Capacité totale : 1 621 véhicules

Emplacements réservés P H : 29

Emplacements réservés V E : 4

Espace deux roues : 60

Espace motos : 40

Nombre de niveaux : 7 Jaurès - 6 Bourse

Accès

- 1 Entrée par la place Jean Jaurès
- 2 Entrée par le quai du Maréchal Lyautey
- 2 Sorties par le quai du Maréchal Lyautey
- 1 Sortie par le cour du Chapeau Rouge

Equipements

Ascenseurs : oui

Système de vidéo surveillance : 126 caméras

Point d'information : oui

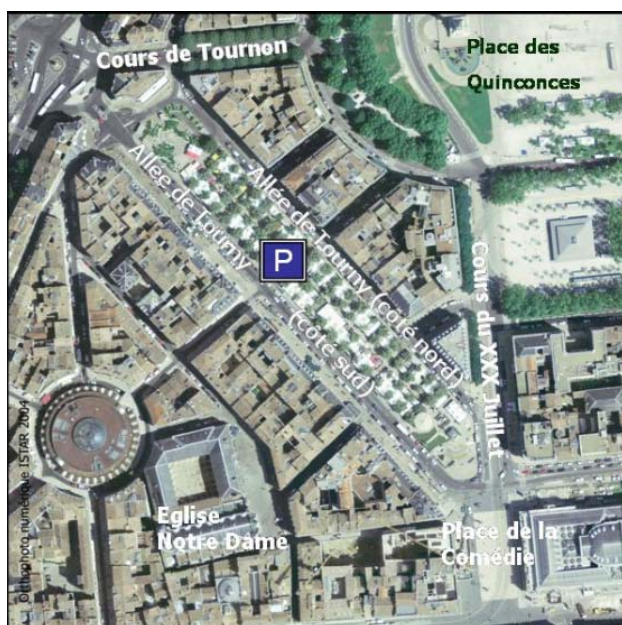
Plan de quartier : oui

Plan de réseau : non



Tourny

Exploitant :



Caractéristiques

Capacité totale : 992 véhicules

Emplacements réservés P H : 2

Emplacements réservés V E : non

Espace deux roues : non

Espace motos : non

Nombre de niveaux : 2

Accès

1 Entrée par les Allées de Tourny (coté sud)

2 Sorties par les Allées de Tourny (coté sud et nord)

Equipements

Ascenseurs : non

Système de vidéo surveillance : 13 caméras

Point d'information : oui

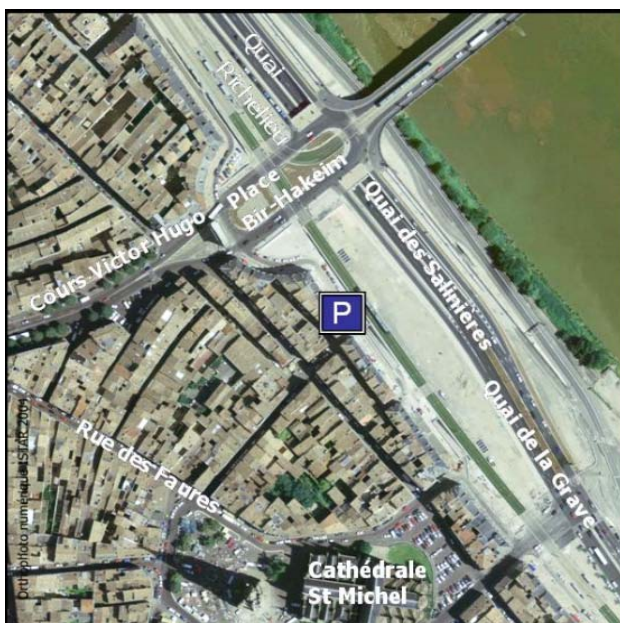
Plan de quartier : oui

Plan de réseau : non



Salinière

Exploitant :



Caractéristiques

Capacité totale : 408 véhicules

Emplacements réservés P H : 8

Emplacements réservés V E : 1

Espace deux roues : 60

Espace motos : 16

Nombre de niveaux : 5

Accès

1 Entrée par le quai des Salinières

1 Sortie par le quai des Salinières

Equipements

Ascenseurs : 3

Système de vidéo surveillance : 25 caméras

Point d'information : oui

Plan de quartier : oui

Plan de réseau : non



Camille Jullian

Exploitant :

CENTRAL
PARCS



Caractéristiques

Capacité totale : 344 véhicules

Emplacements réservés P H : 10

Emplacements réservés V E : non

Espace deux roues : non

Espace motos : non

Nombre de niveaux : 4

Accès

1 Entrée par la rue du Pas St Georges

1 Sortie par la rue du Pas St Georges

Equipements

Ascenseurs : 1

Système de vidéo surveillance : 4 caméras

Point d'information : oui

Plan de quartier : non

Plan de réseau : non





ce qu'il faut retenir

repères

- Adhésion de la régie PARCUB au GIRPEH (Groupement Interprofessionnel Régional pour la Promotion de l'Emploi des Personnes Handicapées).
- Travaux de réhabilitation du parc de stationnement Tourny.
- Travaux de renouvellement et de réfection des équipements dans le parc Camille Jullian.

repères

- PARCUB
 - 16 Parcs
 - Capacité de 8 247 places
 - Fréquentation horaire de 2 499 646 entrées
 - Fréquentation des abonnés avec 6 771 entrées
- BP 3000
 - 4 Parcs
 - Capacité de 3 021 places
 - Fréquentation horaire de 1 183 474 entrées
 - Fréquentation des abonnés avec 2 121 entrées
- CENTRAL PARCS
 - 1 Parc
 - Capacité de 344 places
 - Fréquentation horaire de 155 408 entrées
 - Fréquentation des abonnés avec 4 177 entrées



RAPPORT D'ACTIVITE 2007

En application de la loi 2002/276 du 27 février 2002, les régies dotées de la personnalité morale sont tenues de remettre chaque année un rapport annuel en vue de sa présentation devant la commission consultative des services publics locaux.

Le présent rapport a été adopté par le conseil d'administration de PARCUB le 1^{er} avril 2008. Il reprend l'essentiel du rapport de présentation du compte administratif 2007 ainsi que les points souhaités par la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Il est rappelé que le premier rapport d'activité 2004 de PARCUB comprenait une présentation relativement développée de la régie ainsi qu'une présentation des points essentiels à la compréhension des comptes de PARCUB.

Aussi, le lecteur peut utilement se référer à ce rapport sur le site internet de PARCUB (parcub.com).

PARCUB considère qu'au regard de son statut de régie, et d'autre part, de son lien avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, qu'elle est tenue à la production d'un rapport suffisamment détaillé tout en gardant un minimum de caractère synthétique.

Aussi, ce rapport va au-delà du cadre demandé par la CUB aux délégataires de service public exploitant de parcs de stationnement même si certaines informations, en nombre limité, n'ont pu être fournies en raison des limites du système d'information. Pour éviter un rapport trop long, il a été pris pour option de remettre des annexes assez conséquentes.

Ce rapport est structuré en 2 chapitres majeurs : le chapitre 2 qui présente les points marquants de l'activité de l'année et le chapitre 3 consacré aux aspects financiers. Si ce rapport traite de l'exercice 2007, il donne néanmoins quelques informations majeures sur les perspectives 2008 afin que le lecteur ait une vision suffisamment actualisée sur les points essentiels.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE PARCUB	page 3
CHAPITRE 2 – POINTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2007 ET PERSPECTIVES 2008	page 3
2.1 – Les points marquants de la vie sociale 2007	page 4
2.2 – L'évolution du périmètre d'activité de PARCUB	page 5
2.3 – La politique tarifaire et les tarifs 2007	page 5
2.4 – Analyse de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation des parkings	page 6
2.4.1 – Fréquentation horaire	page 6
2.4.2 – Evolution et composition de la fréquentation abonnement	page 8
2.5 – Programme de réhabilitation	page 10
2.6 – Les autres points significatifs	page 19
CHAPITRE 3 – COMPTES 2007	page 22
3.1 – Analyse des comptes 2007	page 22
3.1.1 – Section d'exploitation	page 22
3.1.2 – Section d'investissement	page 26

ANNEXES

ANNEXE 1 : Organigramme	
ANNEXE 2 : Liste des parkings	
ANNEXE 3 : Délibération relative aux tarifs	
ANNEXE 4 : Evolution de la fréquentation horaire parc par parc et mois par mois	
ANNEXE 5 : Evolution des abonnements parc par parc et mois par mois	
ANNEXE 6 : Synthèse des sinistres et des réclamations	
ANNEXE 7 : Compte administratif	
ANNEXE 8 : Comparatif compte administratif 2007 par rapport au compte administratif 2006 (variation en valeur et en pourcentage)	

CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE PARCUB

PARCUB est la dénomination de la régie communautaire d'exploitation de parcs de stationnement créée par le conseil communautaire du 5 avril 2004. PARCUB a commencé son activité à compter du 1^{er} mai de la même année.

PARCUB est une régie dotée de la personnalité morale dont le conseil d'administration est composé de 11 élus issus de la Communauté Urbaine de Bordeaux avec voix délibérative. S'ajoutent à ces membres du conseil d'administration, 2 associations avec voix consultative. Chaque représentant de ces associations peut être représenté par le représentant d'une association suppléante.

PARCUB, dont le dernier organigramme à jour à fin d'année 2007 est joint en annexe (voir annexe 1), gère l'ensemble des parcs de stationnement de la CUB qui n'ont pas fait l'objet d'une délégation de service public. Cette gestion porte sur tous les aspects allant de la gestion courante à la réalisation des investissements.

Fin 2007, PARCUB gère 16 parkings représentant une capacité de 8247 places. Il est à noter qu'à l'exception de 3 parkings situés dans le centre de Mérignac, de Pessac et du Bouscat, que tous les autres parcs sont situés sur la commune de Bordeaux (voir en annexe 2 la liste des parkings).

CHAPITRE 2 – POINTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2007 ET PERSPECTIVES 2008

Le conseil d'administration de PARCUB a arrêté un premier plan à moyen terme (PMT) en octobre 2005 lequel a été actualisé en novembre 2006. Celui-ci doit faire l'objet courant du 2^{ème} semestre 2008 d'une nouvelle actualisation. Fin 2007, alors que la régie depuis sa création a couvert une période d'activité d'un peu moins de 4 ans et au regard par ailleurs, du budget 2008, il est désormais certain que le programme de réhabilitation qui sera achevé fin 2009 en dehors de quelques travaux mineurs et qui va au-delà sur un certain nombre de points des attentes de la Communauté Urbaine, sera réalisé en totalité par autofinancement alors que la subvention de la CUB aura diminué de façon très importante au bénéfice de cette dernière.

Seront traités dans ce chapitre les points suivants :

- 1 - Les points marquants de la vie sociale 2007
- 2 – L'évolution du périmètre d'activité de PARCUB
- 3 – La politique tarifaire et les tarifs 2007
- 4 – L'évolution de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation des parkings
- 5 – Les principales actions menées au titre du programme de réhabilitation
- 6 – Les autres points significatifs

2.1 – Les points marquants de la vie sociale 2007

	Dates	Nombre de délibérations
Année 2006 (5 conseils d'administration)		69
Année 2007 (6 conseils d'administration)		83
1 ^{er} conseil d'administration	20 mars	27
2 ^{ème} conseil d'administration	22 mai	9
3 ^{ème} conseil d'administration	4 juillet	12
3 ^{ème} conseil d'administration	2 octobre	14
4 ^{ème} conseil d'administration	13 novembre	10
5 ^{ème} conseil d'administration	11 décembre	11

La vie sociale est restée très nourrie en 2007 dans la continuité des exercices précédents.

Il est rappelé, qu'au-delà des délibérations adoptées, que chaque conseil d'administration comprend en début de séance diverses affaires qui sont présentées à titre d'information et systématiquement un rapport du directeur faisant le point sur les marchés passés entre deux conseils d'administration, une analyse de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation horaire et du nombre d'abonnements ainsi qu'un point synthétique sur l'évolution des travaux.

Parmi les délibérations adoptées en 2007, certaines méritent d'être citées :

- Sur le plan financier, le conseil d'administration a arrêté les délibérations usuelles en la matière (budget, compte administratif, décisions modificatives, vote des tarifs).
- En ce qui concerne le personnel :
 - protocole d'accord salarial 2007
 - accord de plan d'épargne d'entreprise
 - ajustement du tableau des effectifs
- En ce qui concerne les documents de référence et les aspects réglementaires :
 - Création d'abonnements de nuit
 - Contrat de location longue durée liée à un bien à vocation d'habitation
- En ce qui concerne les conventions et les marchés, de nombreuses conventions ont été adoptées par le conseil d'administration dont :
 - 3 conventions pour occupation du domaine public portant sur les activités de nettoyage de véhicules et activités complémentaires, sur des activités de livraison dans le centre-ville aux moyens de modes de transport non polluants, sur la distribution de presse gratuite, conventions permettant d'accroître significativement les produits annexes de PARCUB,
 - convention CUB/PARCUB/VEOLIA relative à l'utilisation pour partie des parkings de Pessac, de Mérignac et Porte de Bordeaux par les abonnés TBC,
 - convention avec la Prévention Routière,
 - convention avec la ville de Mérignac relative au prêt de courte durée de vélos,
 - convention avec les villes de Pessac et de Mérignac pour une opération de promotion,

- convention de partenariat avec la Police Nationale ayant pour objectif notamment de maintenir l'excellent niveau de sécurité des parkings de PARCUB.

2.2 – L'évolution du périmètre d'activité de PARCUB

Après la fermeture en 2004 du parking Colbert et en 2005 de l'îlot Bonnac, le parking des Quais dont la capacité avait été fortement limitée en mars 2005 a été définitivement fermé en juillet 2006. Aussi, fin d'exercice 2006, PARCUB ne gère plus aucun des parkings de surface antérieurement gérés par BORDEAUX PARC AUTO.

Le parking Croix de Seguey dont l'ouverture a été effective le 28 septembre 2006 a une capacité totale de 51 places dont 40 gérées par PARCUB, les autres places étant propriété d'Aquitanis.

Aussi, l'analyse de l'activité 2007 donne lieu à une comparaison de la fréquentation horaire par rapport à l'activité 2006 hors parkings des Quais afin de raisonner à périmètre comparable. Le parking Croix de Seguey, réservé exclusivement à des abonnés ayant une capacité marginale n'a pas été déduit pour l'analyse des abonnements.

2.3 – La politique tarifaire et les tarifs 2007

La politique tarifaire de PARCUB a été arrêtée dans le plan à moyen terme adopté par le conseil d'administration en octobre 2005. Cette politique a été réaffirmée dans le cadre de l'actualisation du plan à moyen terme en novembre 2006 et dans les diverses délibérations sur les tarifs, ce qui donne une bonne lisibilité quant à l'évolution des tarifs de PARCUB sur les années à venir.

Dans ce cadre, les tarifs 2007 ont été adoptés par le conseil d'administration de novembre 2006. Les tarifs 2007 sont donnés en annexe 3 sachant que les tarifs 2008 qui ne rentrent pas dans le champ du rapport d'activité 2007 sont néanmoins disponibles sur le site Parcup.com.

Les commentaires essentiels qui suivent peuvent être faits sur les tarifs.

Pour ce qui est des tarifs horaires, il est rappelé que ceux-ci avaient été ajustés conformément à ce qu'avait prévu la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le dossier de délégation de service public par délibération du conseil d'administration du 28 avril 2004. Ceux-ci sont restés inchangés en dehors de quelques ajustements ciblés sur le parking St Jean et Pessac au regard de leur vocation spécifique en totalité ou pour partie de parking de gare et d'un ajustement de la soirée tranquille au 1^{er} janvier 2006.

Les tarifs horaires ont été ajustés en 2007 en tenant compte de l'intérêt d'ajuster à la baisse les tarifs sur une moyenne et longue durée. C'est ainsi que les tarifs pour 24 Heures ont été ramenés dans les parkings de l'hypercentre à 21 €, ceux de la zone centre à 18 €. Sur le parking de l'hypercentre, les 2 premières heures ont été fixées à 2 €, les heures suivantes étant ensuite d'un tarif inférieur resté inchangé de 1,80 € de la 3^{ème} à la 7^{ème} heure, le montant baissant ensuite à 1,70 € pour chacune des 2 heures suivantes puis 1,40 € puis baissant ensuite sur les heures suivantes comme indiqué dans le tableau joint en annexe de telle sorte que l'on aboutisse à un tarif de 21 €.

Les tarifs du centre ont donné lieu à des ajustements en reprenant une logique comparable, ces parkings restant bien évidemment d'un niveau inférieur par rapport à l'hypercentre alors que les parkings de la périphérie qui correspondent à la 3^{ème} zone donnent lieu quant à eux à des tarifs inférieurs à ceux du centre.

Il est à noter que le tarif soirée tranquille couvrant la période de 19 H à 7 H du matin est resté inchangé, tout comme les tarifs des chèques parkings.

Pour ce qui est des tarifs abonnements, ceux-ci ont évolué en conformité avec la politique tarifaire définie par PARCUB en cohérence avec le plan des déplacements urbains.

Plus précisément, il convient de noter en commentaire des tarifs remis en annexe ce qui suit :

- pour ce qui est des abonnements permanents :

Les tarifs de la zone hypercentre ont évolué à un niveau comparable à l'inflation, ceux du centre et de la périphérie à un niveau sensiblement supérieur, l'objectif étant à terme que l'écart entre les tarifs du centre et de l'hypercentre soit de 20 % et pour ce qui est de la périphérie inférieurs à terme de 50 % par rapport à l'hypercentre,

- pour ce qui est des abonnements résidents :

Il est rappelé que le quota des places réservées aux résidents par délibération du conseil d'administration a été doublé par une délibération du conseil d'administration d'octobre 2005. Au regard de cet effort tout à fait conséquent, cette décision est allée de pair avec un objectif d'ajustement des tarifs par rapport aux permanents tout en gardant un avantage significatif pour les résidents. L'objectif étant qu'à terme l'écart entre abonnements permanents et résidents au bénéfice de ces derniers soient de 30 % pour les parkings de l'hypercentre et 25 % pour les zones centres et périphérie.

A noter par ailleurs en ce qui concerne les autres abonnements, que les tarifs abonnements hebdomadaires ont été ajustés à la hausse. Cette adaptation en tenant compte du fait qu'à terme il est souhaitable que l'abonnement hebdomadaire corresponde à un demi abonnement mensuel frais de carte inclus car le tarif hebdomadaire ne doit pas être trop attractif ce qui peut conduire alors à un arbitrage entre usage horaire et abonnement hebdomadaire inadéquate par les usagers.

Les tarifs 2 roues motorisés au regard du succès des espaces 2 roues ont été revalorisés significativement tout en restant à un niveau suffisamment attractif.

En cohérence avec les orientations définies par le conseil d'administration de PARCUB, l'avantage pour les abonnements en nombre et pour un usage étalé en 2X8 et 3X8 a été réduit comme chaque année depuis la création de la régie.

2.4 – Analyse de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation des parkings

2.4.1 – Evolution de la fréquentation horaire

PARCUB a enregistré en 2007, 2 499 646 entrées horaires pour 2 603 246 entrées horaires en 2006, soit un recul de 3,99 %. Ce recul doit être apprécié en tenant compte des éléments suivants.

En premier lieu, pour mieux apprécier l'évolution 2007, il convient de la resituer par rapport à l'évolution de l'exercice précédent en excluant les parkings de surface, c'est-à-dire à périmètre comparable. L'année 2006 avait été marquée par rapport à l'année précédente par un recul d'un niveau comparable de 3,84 %. En l'espace de 2 années, c'est donc près de 8 % de fréquentation horaire qui ont été perdus. Celle-ci doit être mise en relation en premier lieu avec la montée en puissance du tramway et ses extensions successives qui constituent un

élément majeur de concurrence direct des parkings. De fait, le recul de la fréquentation horaire est un indicateur du succès de la politique des déplacements menée de façon active par la CUB. Cela apparaît plus spécifiquement à l'analyse de l'évolution de l'activité du centre commercial Mériadeck qui bénéficie pleinement du développement qualitatif du réseau de transport en commun de la CUB alors que la station du tramway de la ligne A Mériadeck arrive directement au pied du centre commercial Mériadeck permettant en traversant la rue d'accéder directement au rez-de-chaussée du centre commercial ou en utilisant l'escalator qui débouche sur la station directement au 1^{er} étage du centre commercial.

Aussi, si le centre commercial Mériadeck a vu son activité globalement croître grâce en particulier au tramway, il est à noter que parallèlement la fréquentation horaire du parking du centre commercial a reculé en 2007 par rapport à 2006 de 5,62 % et par rapport à 2005 de 10,51 %.

Pour ce qui est des autres parkings, il convient d'observer pour les parkings qui représentent chacun plus de 10 % du total des recettes horaires qu'ils enregistrent tous un recul de leur fréquentation :

- St Jean : - 4,26 %, cette baisse s'expliquant pour une bonne part par les travaux réalisés sur le pont du Gui qui ont très fortement pénalisés l'activité des mois de janvier et février 2007,
- Gambetta : - 9,03 %,
- Pey-Berland : - 1,90 %, pourcentage nettement inférieur à la moyenne alors que ce parking représente 20 % du total des recettes horaires.

Pour les autres parkings représentant chacun entre 5 et 10 % du total des recettes horaires, à savoir : les parkings Victoire et République, ils enregistrent respectivement un recul de 2,96 % et 14,49 %.

Les autres parkings enregistrent des variations très contrastées avec une évolution extrêmement favorable de deux parkings de périphérie, Mérignac centre + 90 % et Le Bouscat + 21 %. Si ces parkings représentent une fréquentation tout à fait marginale et donnent lieu à une occupation extrêmement faible par rapport à leur capacité, cette progression significative doit être soulignée. Elle est pour partie la traduction des actions menées par PARCUB en lien étroit avec les municipalités concernées. Il est à noter que le parking de Mérignac bénéficie largement de l'aménagement du centre-ville et d'une restriction du nombre de places de stationnement en surface.

Pour ce qui est du parking de Pessac, celui-ci a été fortement pénalisé par les travaux du pôle intermodal et du centre-ville, ces perturbations se prolongeant sur l'exercice 2008. Aussi, ce parking une fois les travaux achevés et au regard du travail réalisé avec la ville de Pessac qui doit être poursuivi devrait pouvoir évoluer à l'avenir de façon favorable dès lors que le stationnement en surface est traité de façon adéquate et favorable à l'usage du parking sous-terrain dont la capacité est sous exploitée.

D'une façon générale, l'évolution de l'activité des parkings au-delà de la concurrence souhaitable du réseau de transport en commun est liée au stationnement de surface dans le périmètre d'influence de chaque parking. Il apparaît approprié de bien intégrer ces dimensions en lien avec l'ensemble des municipalités sur lesquelles sont implantés les parkings de PARCUB.

Pour ce qui est des autres parkings dont la fréquentation horaire est plus marginale, elle est donnée à titre indicatif dans le tableau ci-après :

Parkings	Pourcentage de la fréquentation horaire totale	Fréquentation horaire 2006	Fréquentation horaire 2007	Variations
Cité Mondiale	2,7 %	56.940	67.513	18,57
République	3,1 %	90 351	77.262	-14,49
8 mai 45	2 %	46 007	49.290	7,14
Front du Médoc	1,5 %	38 944	38.050	-2,30
Bouscat	1 %	20 556	24.867	20,97
Porte de Bordeaux	0,7 %	14 253	16.793	17,82
Mérignac	0,8 %	10 425	19.732	89,28
Pessac	0,2 %	7044	5535	

2.4.2 – Evolution et composition de la fréquentation abonnement hors abonnements hebdomadaires au 1^{er} janvier 2008

	1/01/2007 tous parcs	Répartition Au 1/01/2007	1/01/2008 tous parcs	Répartition au 1/01/2008	Variation tous parcs en valeur	Variation en % tous parcs
Résidents	1 537	22,3 %	1595	22,4%	+ 58	+ 3,8%
Permanents mensuels et annuels	4864	70,6 %	4927	69,3%	+ 63	+ 1,3%
Autres Multicartes Nuit	490	7,1 %	489	8,3%	+99	+20,2%
Total général	6 891	100 %	7111	100%	+220	+3,2%

Commentaires :

Au 1^{er} janvier 2008, PARCUB avait 7 111 abonnés contre 6 891 au 1^{er} janvier 2007, soit une progression de 220 abonnements soit une progression de 3.2 %. Pour une bonne analyse de ces chiffres, il convient d'observer que sur l'année précédente du 1er janvier 2006 au 1er janvier 2007, la progression était de 3,10 %.

En second lieu, il faut observer que la progression de 3,20 % sur l'année 2007 est allée de pair avec la souscription de 110 abonnements nuit sur le parking République répondant aux besoins du CHU et correspondant à une souscription exceptionnelle. Néanmoins, hors cette souscription, le nombre d'abonnements a néanmoins progressé bien que de façon tout à fait marginale (+ 110 abonnements correspondant à une évolution de 1,6 %).

Il est à noter que les abonnements résidents sont restés à un niveau assez comparable 1595 abonnements au 1^{er} janvier 2008 pour 1537 au 1^{er} janvier 2007 alors que ceux-ci, malgré un mouvement permanent de souscription-résiliation, avaient progressé sur l'exercice 2006 de plus de 40 % grâce au doublement du quota réservé à ces derniers.

La progression des abonnés résidents en 2007 de seulement + 3,8 % s'explique essentiellement par le fait que les quotas sur un certain nombre de parkings du centre et de l'hypercentre réservés aux résidents ont été atteints. Pour l'hypercentre, tel est le cas pour les parkings Pey-Berland, Gambetta, République, le parking rue Lhôte quant à lui exclusivement réservé à des résidents est un parking saturé, le parking Victoire situé sur la zone centre ayant également atteint son quota de 40 % de places réservées aux résidents, les autres parkings sont peu demandés.

Les abonnements permanents sont restés à un niveau tout à fait stable passant de 4864 abonnements au 1^{er} janvier 2007 à 4927 au 1^{er} janvier 2008 avec néanmoins une légère progression de 1,3 %.

2.5 –PROGRAMME DE REHABILITATION

Le Plan à Moyen Terme prévu sur 6 années, de 2005 à 2010, a été présenté selon quatre grands thèmes :

- les travaux de rénovation de la qualité d'ambiance,
- les services complémentaires,
- les travaux relatifs aux renouvellements des équipements de sécurité,
- le renouvellement de l'ensemble des équipements de péage et de contrôle d'accès des abonnés.

L'approche qui a été retenue pour la réalisation des travaux du Plan à Moyen Terme a été la suivante :

- une programmation et un rythme adaptés,
- une conduite d'opérations en très grande majorité faite en interne pour une bonne maîtrise des travaux dans une optique globale de baisse des coûts,
- une réalisation de travaux en interne d'une technicité en adéquation avec les compétences techniques des personnels permettant une optimisation des ressources humaines, la valorisation des équipes porteuses de motivation, de meilleurs coûts de revient des travaux et une meilleure souplesse et réactivité dans le cas de condamnation d'espaces pour les travaux induisant de fait des pertes de recettes moindres,
- l'optimisation des coûts des travaux traités en externe par une application adaptée du Code des Marchés Publics, notamment le lancement de marchés négociés pour travaux et en MAPA, ce qui permet une négociation des prix.

Il convient de préciser qu'en 2007, le service Technique a été renforcé en cohérence avec les principes qui viennent d'être énoncés. Un cadre expérimenté de niveau ingénieur a été recruté, lequel poste lors de son départ à la retraite ne sera pas renouvelé. Ce recrutement a permis avec un niveau d'expertise voulu en particulier de préparer en 2007 le marché relatif au renouvellement du matériel de péage concernant 11 parkings, ce qui correspond à des enjeux essentiels aussi bien sur le plan financier que sur les évolutions futures de l'exploitation. Cet effort en personnel a également permis de traiter dans de bonnes conditions le marché de renouvellement du système d'accès aux salles de contrôle, dont l'utilisation d'une technologie de type biométrique nécessitait aussi pour l'écriture du cahier des charges et l'analyse des offres des candidats, une personne possédant des connaissances techniques en la matière.

2.5.1 – LA RENOVATION DE LA QUALITE D'AMBIANCE DES PARKINGS

2-5-1 Diagnostics et chartes relatives à l'identité de PARCUB

Comme énoncé dans le rapport de l'année précédente, des diagnostics ont été réalisés sur les structures ce qui était une étape préalable avant tous travaux de rénovation de peinture. Une dernière phase de diagnostic complémentaire a été réalisée en fin 2007 et a permis d'identifier des travaux plus spécifiques à réaliser sur une partie des parkings déjà traités (voir paragraphe 2.5.2 suivant).

Pour ce qui est des chartes qui ont pour vocation de servir de document directeur et d'assurer ainsi une cohérence d'ensemble des parkings, l'année 2007 a permis d'arrêter la charte d'identité sonore et lumière des escaliers des parkings, celle-ci venant compléter la charte de signalisation arrêtée en 2005. Cette dernière concerne toute la signalétique voitures et piétons

et d'autre part l'ensemble des caractéristiques des traitements peintures de toutes les surfaces y compris des escaliers.

2-5-2 LES TRAVAUX DE TRAITEMENT DES DESORDRES DE STRUCTURE

Le programme de réhabilitation des parkings tel qu'arrêté par PARCUB prévoyait des travaux de reprise de désordres de structure (sols, plafonds, piliers, poutres) pour un montant de 1,5 M€ H.T. En 2007, ont été traités les parkings : Front du Médoc, Gambetta, 8 Mai 1945, Saint-Jean, Porte de Bordeaux, Centre Commercial Mériadeck, Charles de Gaulle, Barrière du Médoc et Pessac Centre ce qui a conduit à consommer la quasi-totalité des 1,5 M€ H.T.

Les travaux restant à réaliser en 2008 sont estimés à 300.000 € dont 150.000 € environ concernent les travaux liés au diagnostic initial du parking Pey-Berland qui n'avait pas été traité en 2006/2007 et 150.000 € relatifs aux travaux complémentaires identifiés suite au deuxième diagnostic réalisé en fin 2007 qui concerne les autres parkings.

2-5-3 TRAVAUX DE RENOVATION PEINTURE

Le parti pris par PARCUB de réaliser strictement en interne les travaux de rénovation de peinture des parkings repose sur trois éléments :

- la volonté de maintenir l'emploi au service Technique dont l'effectif a été doublé permettant ainsi de gérer au mieux le redéploiement des personnels suite à la fermeture des parkings de surface,
- la nécessité afin de réduire au minimum les contraintes inhérentes aux condamnations de places et de ce fait, les pertes de recettes, d'avoir une souplesse d'exécution pour traiter des petites surfaces (tiers de niveau),
- la volonté d'appliquer une méthodologie de traitement des sols, telle que PARCUB l'a déterminée, selon une approche en coût global optimisé, c'est-à-dire en réalisant les travaux au meilleur coût en tenant compte de la nécessité d'une bonne pérennité des peintures ainsi qu'en intégrant les contraintes d'entretien des sols, avec au final la recherche d'une bonne qualité de perception.

Pour rappel, ont été traités en 2005 et 2006 pour tout ou partie, les parkings Victoire, République et Barrière du Médoc.

L'exercice 2007 a permis de finaliser les travaux de peinture sur les parkings suivants :

- Charles de Gaulle (murs, plafonds, piliers et sols au niveau des passages piétons),
- Pessac Centre (murs, plafonds, piliers et sols au niveau des passages piétons pour le niveau -3, et pour les deux autres niveaux, les passages piétons),
- Front du Médoc (murs, piliers, plafonds et sols au niveau allées de circulation des véhicules et des piétons, pour la zone entrées/sorties des voitures du niveau rue, et pour la zone préfecture),
- Gambetta (murs, plafonds, piliers et sols au niveau des allées de circulation des véhicules et des passages piétons pour le niveau -1).

A titre d'information, il est prévu sur l'exercice 2008 de traiter les parkings suivants :

- Front du Médoc : peinture murs, plafonds et piliers, sols au niveau des allées de circulation des véhicules et des passages piétons pour la zone tour 2000, prévu au 1^{er} trimestre 2008,

- Pey-Berland, mêmes travaux pour le niveau -3 (entrées voitures et zone de stationnement),
- Centre Commercial Mériadeck, mêmes travaux pour le niveau « jaune » (zone entrées/sorties voitures), y compris les travaux complets de rénovation pour la zone condamnée qui pour le flocage sera traitée sous maîtrise d'ouvrage CUB d'ici la fin juin),

2-5-4 LES TRAVAUX DE RENOVATION DES ESCALIERS

Le programme de la DSP ne prévoyait pas de traiter le carrelage des escaliers des parcs. Néanmoins, afin d'avoir une homogénéité de qualité d'ambiance entre d'une part, les niveaux et escaliers d'un même parc et d'un parc à un autre, pour faciliter l'entretien et améliorer la perception d'entretien et donner une perception d'ensemble de meilleure qualité par des matériaux plus nobles que le béton brut peint. PARCUB a opté pour le carrelage de l'ensemble des escaliers des parcs de stationnement. Ces travaux sont réalisés au fur et à mesure que les parcs sont traités au niveau de la peinture des niveaux.

Le programme de réalisation global pour le PMT prévoit sur 3 années le traitement de 9 parkings dont les escaliers sont concernés en tout ou partie. Ces travaux sont réalisés en interne ou par recours à des entreprises.

A ce jour les parkings suivants ont été traités :

- Victoire : 3 escaliers terminés en 2007, le 4^{ème} le sera d'ici la fin avril 2008,
- République : 4 escaliers ont été traités.

A titre d'information, il est prévu de traiter en 2008 :

- Gambetta : 4 escaliers
- Front du Médoc : 4 escaliers

Nota : les escaliers des parkings dont le carrelage a été réalisé ou prévu sont aussi repeints intégralement et l'éclairage est également revu en fonction des besoins.

2-5-5 LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SIGNALÉTIQUE

Suite à l'élaboration de la Charte de Signalisation, PARCUB a lancé une consultation en 2005 concernant la fourniture des équipements de signalisation, que ce soit les panneaux de type routiers standards (véhicules et piétons) et de sécurité réglementaires, ou que ce soit des panneaux plus spécifiques notamment en matière de signalétique directionnelle.

En 2006 a été traité le parking Victoire sur deux niveaux, le 3^{ème} niveau de ce parking a été achevé en 2007, République a été traité en 2006 sur un niveau, les deux autres niveaux ont été traités en 2007.

Autres parkings traités en 2007, suite aux travaux de peinture :

- Charles de Gaulle à Mérignac,
- Pessac Centre,
- Front du Médoc : niveau rue,
- Gambetta : niveau -1.

A titre d'information, il est précisé que la totalité des parcs sera traitée à la fin 2008, sans attendre la rénovation peinture de certains d'entre eux, au niveau de la signalétique d'entrée du parc, de la signalétique de sécurité et du repérage des niveaux sur les portes escaliers (travaux organisés en fonction de la rénovation des portes coupe feu des sas escaliers).

2-5-6 LES TRAVAUX D'EVOLUTION DES EQUIPEMENTS DE SONORISATION – L'IDENTITE LUMINEUSE DES ESCALIERS A VOCATION SIGNALETIQUE

La création de l'identité Sonore de PARCUB à vocation de signalétique a été lancée au 2^{ème} semestre 2006 par appel d'offres relatif à la maîtrise d'œuvre de ce dossier.

L'appel d'offres des travaux a été notifié dans le courant du mois de mars 2007.

Il concerne le remplacement d'équipements de sonorisation vétustes, ainsi que l'évolution de certains d'entre eux récemment remplacés peu avant la mise en place de la régie. Cette opération de travaux concerne douze parcs de stationnement. Elle va permettre aux usagers des parkings :

- d'identifier une source sonore placée au droit de chaque escalier de sortie, dans tous les niveaux, favorisant la sortie en surface,
- d'identifier une source sonore en surface de chaque escalier donnant accès au parc,
- d'identifier une source sonore dans tous les niveaux guidant si besoin le client vers le point d'accueil des clients.

Ce dispositif sera complété selon le même principe d'identification des sorties, accès et des points d'accueil, par une identité lumineuse, en cohérence avec l'identité sonore, laquelle a également fait l'objet d'une pré étude interne à PARCUB au 4^{ème} trimestre 2006, permettant ainsi de lancer cette consultation en décembre 2006, la sélection du candidat en charge de la maîtrise d'œuvre de ces travaux ayant été faite en février 2007.

A titre d'information, l'ensemble des douze parcs concernés sera traité d'ici le mois de juin 2008, pour un montant total d'environ 350.000 € HT, auquel il convient d'ajouter le coût de conception sonore et d'identité lumineuse de 60.000 € HT.

Les travaux ont commencé en juillet 2007. Par ailleurs, au 25 mars 2008, l'architecture finale du réseau de télécommunication de la régie (fibre optique, SDSL, ADSL) a été finalisée. Il va donc être possible de terminer les travaux sur le parking République en tant que parking test, travaux qui vont ensuite être déployés, après validation, sur l'ensemble des 11 autres parkings concernés. L'identité lumineuse des escaliers va également être traitée en cohérence avec l'identité sonore et sera terminée d'ici la fin juin 2008.

Ce concept étant une première dans le monde du parking, l'inauguration s'accompagnera préalablement d'une conférence avec des spécialistes reconnus sur ces questions, et de la publication d'un ouvrage dès lors que des financements suffisants seraient trouvés.

2-5-7 LE RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE VIDEO SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE EN GENERAL DES PARKINGS

2.5.7.1 Systèmes de vidéo surveillance

La notion de sécurisation à l'intérieur des parcs de stationnement concourt autant que la qualité d'ambiance (et en fait d'ailleurs partie) à la qualité d'accueil des clients dans les parkings et à une bonne perception de ces derniers.

Des opérations d'amélioration de la sécurité par le renouvellement des caméras et des systèmes d'enregistrement, ont été réalisées peu avant la création de la régie par la Communauté Urbaine de Bordeaux sur cinq parcs de stationnement (Centre Commercial Mériadeck, Saint-Jean, République, Pey-Berland et Gambetta).

Les autres parcs de stationnement : Front du Médoc, 8 Mai 1945, Charles de Gaulle, Pessac Centre, Cité Mondiale et Porte de Bordeaux, ont fait l'objet d'un appel d'offres concernant la vidéo surveillance. Il a été lancé courant 2006 et l'entreprise retenue, compte tenu du délai d'approvisionnement des matériels et de la préparation, a commencé les travaux au 4^{ème} trimestre 2006, lesquels ont été terminés sur l'ensemble des parcs visés au 30 avril 2007.

Le montant total de cette opération s'élève pour ces six parcs à 240.000 € HT (en majeure partie imputable sur 2007).

2.5.7.2 Mise en sécurité du parc Front du Médoc

Dans la continuité d'autres opérations de ce type qui ont été réalisées avant 2004, l'amélioration de la sécurité du parc Front du Médoc a fait l'objet d'un appel d'offres consistant à la mise en place de contrôles d'accès piétons aux escaliers, de portes de garage voitures aux entrées/sorties et de portillons piétons et barreaudages métalliques. Cette opération de travaux commencée au 4^{ème} trimestre 2006 s'est finalisée à la fin du mois de juin 2007. Cette opération est allée de pair avec la passation d'une convention avec la résidence Erika et une autre avec la résidence Le Centre, afin que ces dernières qui disposent d'un droit d'accès à leur résidence par le parking disposent d'un accès indépendant et compatible avec le futur passage en télésurveillance pendant les horaires de nuit et de dimanche du parking Front du Médoc. En effet alors que le parking Saint-Jean deviendra en lieu et place du parking Front du Médoc le parc central de télésurveillance, ces évolutions s'imposaient.

2-5-8 OPERATIONS D'OPTIMISATION DE L'ECLAIRAGE DANS LES NIVEAUX

Le niveau et la qualité d'éclairement des niveaux sont très dépendants de la qualité générale des peintures des murs, plafonds, piliers et des sols.

La Charte de signalisation de PARCUB, notamment la partie « coloriste » indique que les murs, poutres et plafonds, sont majoritairement traités en couleur blanche. Les teintes couleur qui identifient les niveaux au niveau des piliers, des portes escaliers et des passages piéton, sont quand à elles de couleur vive et différenciées selon les niveaux.

Avant même d'envisager l'optimisation des éclairages des niveaux, il était impératif d'attendre le résultat des travaux de rénovation de peinture, pour bien apprécier les travaux d'optimisation des éclairages.

Une étude spécifique d'optimisation des coûts d'énergie notamment dans une logique de développement durable, va être lancée en 2008. Dans l'attente, au fur et à mesure que les opérations de rénovation peinture ont été finalisées et lorsque dans certains cas cela le nécessitait, notamment sur les parcs les plus anciens, il a été procédé de manière raisonnée au renforcement des éclairages dans certaines zones (le parking Front du Médoc a fait l'objet de ces travaux fin 2007).

2.5.9 Les services complémentaires

2.5.9.1 Extension des espaces 2 roues

Dès la création de la régie, PARCUB a immédiatement lancé, tel que cela avait été demandé dans la DSP, un programme de réalisation d'espaces 2 roues, conçu et traité strictement en interne par la direction et le service Technique de PARCUB.

Les réalisations qui ont été entreprises en 2005 se sont poursuivies par l'extension de l'espace 2 roues du parc Front du Médoc en septembre 2006, laquelle pourrait encore faire l'objet d'une autre extension courant 2008, suite au succès enregistré notamment pour le stationnement des motos et des vélos. D'autres réalisations ont été finalisées ou lancées en 2007 :

- L'espace deux roues Charles de Gaulle à Mérignac. La mise en service de la Médiathèque en octobre 2007, devant induire un afflux de vélos, qu'il convient de favoriser en cohérence avec le PDU, il a été décidé, en concertation avec la ville de Mérignac, de la création d'un espace deux roues. Celui-ci a été réalisé en septembre 2007 et a été inauguré par le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Maire de Mérignac en septembre 2007.

- PARCUB avait prévu de réaliser en fin d'année 2007, l'extension de l'espace deux roues du parking Lhôte, qui a dû être retardée de 2 mois. Cela étant dit, les travaux qui doublent la capacité de cet espace seront terminés d'ici la fin du mois de mars 2008.

- Sur sollicitation du Conseil Régional d'Aquitaine, PARCUB a réalisé sur le parking Porte de Bordeaux un espace deux roues spécifique à cet établissement ; ce dernier a été mis en service au début du mois de mars 2008.

Pour information, il est prévu de réaliser quatre nouveaux espaces deux roues en 2008 : Saint-Jean (exclusivement motos, un espace vélo doit par ailleurs être créé par la CUB, la régie étant susceptible d'en assurer la gestion), Gambetta (vélos et motos), Cité Mondiale (exclusivement motos) et Victoire (motos et vélos).

2.5.9.2 L'accueil de l'ELP Bonnac (espace de livraisons de proximité)

En mars 2006, PARCUB a signé une convention pour poursuivre l'expérimentation avec La Petite Reine, celle-ci étant accompagnée par la CCIB, la ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Cette opération de travaux avait nécessité des travaux réalisés en interne par le service Technique de PARCUB au niveau des éclairages, de la plomberie et de la peinture des murs, sols et plafonds.

Cette activité ayant tendance à se développer très favorablement selon le responsable du site, il est envisagé une extension en début 2009 des locaux et espaces mis à la disposition de la Petite Reine, moyennant redevance, sont susceptibles de passer à 1000m².

2.5.9.3 L'accueil des personnes handicapées et des personnes temporairement invalides

PARCUB a lancé en 2006 l'élaboration d'une Charte d'Accueil des Personnes Handicapées et temporairement invalides dans les parcs de stationnement, et à ce titre a déjà pris au 4^{ème} trimestre 2006 de nombreux contacts avec des municipalités et associations représentatives des personnes handicapées. La volonté est d'aller encore plus loin que la réglementation ne

l'exige en matière d'accueil des personnes handicapées, notamment au niveau de l'assistance que les personnels de la régie peuvent apporter aux personnes concernées.

Le projet de Charte pour l'accueil des personnes handicapées devait être discuté, amendé et finalisé dans le courant du 1^{er} semestre 2007. Une majeure partie de ces évolutions dépendant aussi de la rénovation des postes de contrôle des parkings, notamment au niveau de l'accueil des personnes handicapées, il a été décidé de repousser ce dossier à la fin 2008 pour le traiter dès que les nouveaux postes de contrôle seront opérationnels.

Cela étant dit, PARCUB a réalisé dans le courant de l'année 2007, la rénovation peinture complète des places réservées aux personnes handicapées ainsi que la signalétique, selon le quota imposé par la réglementation (2% des places totales).

Dans le même temps, PARCUB, qui a déjà mis en place en 2006 les systèmes de réservation automatique de places de stationnement aux moyens d'arceaux motorisés télécommandables sur les parcs Centre Commercial, Victoire et Front du Médoc, a poursuivi ses efforts en installant quatre équipements sur le parking Pey-Berland qui seront mis en service au début du mois d'avril 2008. D'ici fin 2008, tous les autres parkings non réservés aux abonnés encore non équipés de ce dispositif le seront.

2.5.10 Les évolutions informatiques et les nouveaux produits

PARCUB a lancé en 2006 une opération importante visant à relier le siège ainsi que l'ensemble des parcs via un réseau de communication de type INTRANET. Ce système qui devait être opérationnel pour certaines fonctionnalités courant 2007 ne sera finalisé que dans le courant du mois de juin 2008, du fait de contraintes techniques importantes alors que la régie a voulu mutualiser l'ensemble des réseaux nécessaires à diverses liaisons informatiques (télésurveillance, vidéo surveillance, etc...), afin d'en optimiser les coûts.

Le réseau intranet permettra le traitement des informations venant du siège vers les parcs et vice versa, en temps réel. Cela contribuera d'une part, à une forte amélioration de la réactivité de l'ensemble des services, et d'autre part, grâce à la mise à disposition de tous d'une « banque de données et d'informations générales » à l'uniformisation du personnel.

Dans le même temps, l'acquisition d'un nouveau système de gestion des statistiques de fréquentation et de remplissage des parcs ainsi qu'un logiciel de gestion commerciale abonnés, effectuée en 2007, va permettre une connaissance et une gestion plus fine pour permettre d'optimiser les capacités d'accueil des parcs, avec la possibilité de tarifs adaptés à une segmentation de la clientèle.

2.5.11 Les travaux relatifs au renouvellement des équipements de sécurité et à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité des personnels de PARCUB

Ces travaux font partie des travaux incontournables que n'importe quel gestionnaire privé ou public aurait dû programmer, dans la mesure où ils concernent pour leur majeure partie la réglementation en matière de sécurité incendie notamment.

Parmi l'important programme de renouvellement des équipements, on peut faire ressortir les opérations ci-après, qui ont été lancées en 2006 et en toute ou partie réalisées en fin 2007 :

2.5.11.1 Remplacement de l'ensemble des portes palières escaliers (3 parcs en 2006 + 8 parcs en 2007/2008)

Cette opération de travaux a déjà été lancée en 2006 sur trois parkings (Victoire, République et Front du Médoc) travaux qui ont été finalisés en avril 2007.

Ce programme s'est poursuivi en 2007 par le lancement d'un appel d'offres qui concerne les huit parcs restant : Gambetta – Pey-Berland – Centre Commercial Mériadeck- Cité Mondiale – 8 mai 1845 – Charles de Gaulle – Pessac Centre et Saint-Jean. Ce programme sera terminé d'ici la fin du mois de mai 2008.

Au total, cela représente un budget total pour l'ensemble des ouvrages de 180.000 € HT.

2.5.11.2 Renouvellement et évolution des gestions techniques centralisées des parcs

Cette opération commencée par la Communauté Urbaine de Bordeaux dans l'année qui a précédé la création de la régie consiste au renouvellement et dans certains cas à l'évolution des systèmes de gestion technique centralisée, équipements vitaux qui coordonnent l'ensemble des équipements de sécurité des parcs entre eux et qui permettent aussi d'assurer la télésurveillance de dix parcs de stationnement en période de faible fréquentation, sur le parc central de Front du Médoc.

La part des travaux qui a incombé à la régie en 2006 pour une première tranche et en 2006/2007 pour la deuxième tranche s'élève pour les six parcs concernés (Front du Médoc, Victoire, Cité Mondiale, Barrière du Médoc, Saint Jean et Pey-Berland) à un total de 450.000 € HT.

Il reste sur 2008 à effectuer les travaux sur les parkings République et Barrière du Médoc, ces travaux dépendant en partie de la finalisation des réseaux de télécommunications prévus d'ici la fin mai 2008.

2.5.11.3 Isolation acoustique des équipements de ventilation du parc Centre Commercial Mériadeck

Suite à l'étude acoustique réalisée en début d'année 2006 par un cabinet spécialisé, les travaux ont été lancés dans le courant du mois d'août 2006. Une première tranche a été réalisée au 31 décembre 2006, la deuxième a été finalisée au mois de février 2007. Les études vérificatoires qui ont été faites tant à l'issue de la 1^{ère} phase que de la deuxième ont démontré que les résultats sont bien conformes aux prévisions de PARCUB, les niveaux de nuisance enregistrés lors des tests démontrant que les seuils de tolérance tant diurnes que nocturnes ne sont pas dépassés. Il en ressort donc que les résidents des Jardins de Gambetta et de In Cité n'auront plus, du moins en provenance du parking, de nuisances sonores. Au total le coût de ces travaux s'est élevé à 200.000 € HT.

2.5.11.4 Changement des deux ascenseurs du parc Pey-Berland desservant la galerie marchande

L'évolution de la réglementation en matière de sécurité des ascenseurs ainsi que leur vétusté ont nécessité le changement du système de motorisation des deux ascenseurs desservant la galerie marchande. Le premier équipement a été traité en décembre 2006, le deuxième équipement a été fait au début de l'année 2007.

Les deux équipements situés à l'angle de la place Jean Moulin vont quand à eux, du fait d'un taux de panne trop important et de difficultés d'approvisionnement des pièces, être traités d'ici la fin du 1^{er} semestre 2008, ce qui n'était pas prévu initialement.

2.5.11.5 Rénovation des postes de contrôle de 7 parkings

La Communauté Urbaine de Bordeaux avait déjà réalisé en 2002/2003, la rénovation des postes de contrôle des parkings Saint-Jean et Centre Commercial Mériadeck.

Sur 7 des 10 parkings restants sur lesquels il existe un poste de contrôle avec du personnel intervenant en quart de surveillance postée, PARCUB a lancé en fin d'année 2007, un marché négocié dont l'analyse a été présentée à la commission d'appel d'offres du 25 mars 2008 et sera soumise au conseil d'administration du 1^{er} avril.

Si un avis favorable est donné par le conseil d'administration sur la notification du marché aux candidats retenus pour les trois lots, les travaux pourraient commencer d'ici la fin du mois d'avril 2008, les nouveaux postes de contrôle pouvant ainsi être opérationnels d'ici la fin de l'année 2008 au plus tard.

2.5.12 Renouvellement des équipements de péage et de contrôle d'accès des abonnés sur l'ensemble des parkings de la régie

2.5.12.1 Renouvellement partiel sur des parkings de type résidents ou faible capacité

Eu égard d'une part à la vétusté des équipements de contrôle d'accès abonnés du parking Barrière du Médoc et d'autre part, à des dysfonctionnements permanents des équipements du parking Bergonié, il a été décidé de procéder au renouvellement de ces derniers dès l'année 2007, sans attendre le renouvellement complet des équipements des autres parkings prévus en 2008/2009.

Suite à un appel d'offres lancé en début d'année 2007, les travaux ont ainsi pu être réalisés sur les parkings :

- Barrière du Médoc mis en service janvier 2008
- Bergonié mis en service février 2008

2.5.12.2 Renouvellement global des équipements de péage et de contrôle d'accès des abonnés sur treize parkings

Le recrutement d'un ingénieur spécialiste des équipements de péage et contrôle d'accès abonnés au début de l'année 2007 était en grande partie motivé par la nécessité de confier la réalisation du cahier des charges techniques de cet appel d'offres à une personne connaissant de par son expérience passée, l'ensemble des équipements de péage disponibles à ce jour sur le marché, ainsi que les besoins de la régie, notamment en matière de projets innovants.

Après avoir fait le tour des principaux équipementiers, le cahier des charges qui présente un travail et des enjeux très importants a été finalisé fin 2007.

La publicité de cet appel d'offres a été lancée en décembre 2007 et les offres doivent être remises à PARCUB avant le 8 avril 2008.

Ce marché composé d'une tranche ferme pour 4 parkings et d'une tranche conditionnelle pour 7 autres, qui sera attribué sous réserve des résultats de la 1ère tranche, porte sur la fourniture du matériel et sa maintenance. Ce marché pourrait être notifié d'ici fin mai 2008.

2.6– Les autres points significatifs

2.6.1 Les réclamations des clients

En premier lieu, il convient de remarquer pour ce qui concerne les insatisfactions, comme pour les sinistres que les réclamations sont très peu nombreuses en valeur et parfaitement marginales par rapport au niveau de fréquentation des parkings (7000 abonnés et 2.500.000 entrées horaires/an). Aussi toute variation positive ou négative à moins d'être très importante ne peut être considérée à elle seule comme significative.

Les sinistres qui correspondent à des délits donnent lieu à un examen avec la Police Nationale. Il ressort de ces échanges outre le fait qu'aucune atteinte aux personnes n'est enregistrée depuis de très nombreuses années, que les dégradations aux biens sont parfaitement marginales et que les parkings sont de ce fait d'un excellent niveau de sécurité.

Ces remarques préalables essentielles faites, quelques commentaires peuvent être apportés, étant précisé que les réclamations sont constituées :

- des insatisfactions
- des sinistres

Le tableau joint en annexe présente une synthèse de l'année 2007 pour les insatisfactions (6 types différents) et pour les sinistres (7 types différents), avec un total pour chacun des deux catégories et un total général.

Eléments d'observations tirés du comparatif 2006/2007 sur l'ensemble des 14 parkings concernés

a) Pour les insatisfactions

- | | |
|--------------|-----------|
| - total 2006 | 226 |
| - total 2007 | 257 |
| - écart | (+13,71%) |

On observe sur le tableau de synthèse que la catégorie 5 qui concerne les insatisfactions sur le fonctionnement des cartes bancaires est en progression (+9,22%), ainsi que la catégorie 7 qui concerne les observations diverses dont le niveau des tarifs (+36,23%).

Concernant les dysfonctionnements des cartes bancaires dont il convient toutefois de relativiser le nombre d'incidents (inférieurs à 1/10000 paiements), il provient en quasi totalité de réintroduction de la carte par le client dans le lecteur après l'ouverture barrière, incident au demeurant exceptionnel mais que l'équipementier n'a pu régler. Le renouvellement du matériel de péage qui commencera en septembre 2008 pour se finaliser en 2009, devrait résorber définitivement ce phénomène.

Concernant les réclamations de la catégorie 7 dont la majeure partie concerne les augmentations de tarifs des abonnés résidents, une fois intégrées les augmentations qui ont été faites au 1^{er} janvier 2008, elles devraient ensuite se réduire puisqu'il est prévu de revenir en 2009 à un niveau d'augmentations tarifaires sensiblement équivalentes au coût de la vie.

Concernant la qualité d'ambiance et l'accueil du personnel (catégories 1 et 2), on note seulement 2 réclamations pour chacune de ces deux catégories, sachant que pour l'accueil des clients, il s'agit à chaque fois de clients qui ont eu à payer le tarif forfaitaire pour ticket perdu ce qu'ils n'apprécient pas.

On notera aussi la réduction importante des incidents en matière de dysfonctionnement d'équipements (catégorie 3), qui baisse de 16 en 2006 à 2 en 2007.

S'agissant de la catégorie 4 (signalétique), on peut voir que les efforts accomplis en la matière, même si tous les parkings ne sont pas encore tous traités, s'avèrent productifs, puisque nous n'avons pas de réclamations à cet égard.

La catégorie 6 relative aux problèmes de facturation reste très peu significative (3 problèmes en 2007, contre 2 en 2006).

b) Pour les sinistres

- total 2006	101
- total 2007	76
- écart	(-24,76%)

On note avec satisfaction que la catégorie 1 concernant les problèmes d'effractions de véhicules est indiquée en très forte baisse de 53,85%. (30 incidents en 2007 pour 65 en 2006). Cela est en partie du aux efforts accomplis en matière de renforcement des équipements de sécurité et à notre organisation en matière de rondes de sécurité. De manière générale, on peut aussi rapprocher ce pourcentage du faible volume de ce type d'incidents, avec les données de fréquentation sur une année entière qui représente plus de 2.500.000 entrées horaires et plus de 7000 abonnés.

La catégorie 2 relative aux vols de véhicules est égale à zéro (2 en 2006).

La catégorie 3 relative aux retombées intempestives des barrières d'entrée/sortie sur les véhicules baisse de 12 à 3, cela s'expliquant par le fait que PARCUB a pu affecter à la petite maintenance des équipements un agent qui peut désormais intervenir à temps dès que des premiers signes de dysfonctionnement apparaissent.

La catégorie 4 relative aux nuisances diverses des chantiers gérés par PARCUB est peu significative (un incident en 2006 et 2 en 2007). Le soin pris par PARCUB dans l'organisation de ses chantiers qu'ils soient faits en internes ou confiés à des prestataires externes explique ces bons résultats.

La catégorie 5 relative aux infiltrations d'eau sur les véhicules est en augmentation (5 en 2007 pour une seule en 2006) ; cela s'explique par des problèmes liés au chantier réalisé par l'Institut Bergonié au dessus du parking, ainsi que sur le parking Saint-Jean suite aux travaux de surface liés au tramway et au pôle intermodal sous maîtrise d'ouvrage de la CUB, lesquels ont généré d'importants désordres en partie résorbés.

La catégorie 6 relative aux chutes des piétons sur les tâches d'huile est en augmentation (15 en 2007 et 10 en 2006), alors que l'année précédente cela était le contraire. Les programmes de lavage des sols ont été équivalents d'une année à l'autre, aussi la variation enregistrée qui reste faible en valeur ne peut être considérée comme très révélatrice.

La catégorie 7 relative aux sinistres divers est aussi en augmentation (19 en 2007 et 10 en 2006), la plupart d'entre eux résultent de sinistres entre véhicules tiers, sans que la régie en soit responsable.

c) Au total

- 2006	337
- 2007	333
- écart	(-1,19%)

2.6.2 Principales actions menées sur le plan commercial et au niveau de la gestion clients

Un appel d'offres a été lancé en 2007 afin de pourvoir au remplacement de l'outil de gestion informatique « KAWA » afin de travailler dans un environnement informatique partagé permettant la mise en place des processus unifiant des services autour d'une même vision « client ».

L'ensemble des dossiers abonnés « résidents » a été mis à jour avec vérification de la qualité de résident et des opérations de prospection sous forme de distribution de prospectus visant à accroître le nombre de résidents a été menée dans les périmètres des parkings Front du Médoc et 8 mai 1945, Croix de Seguey et Porte de Bordeaux.

Dans le même temps, des opérations de contrôles des « Deux Roues Motorisés » abonnés ont été mises en œuvre.

Une opération de promotion de la carte Vélo a été menée dans le cadre d'une journée de sensibilisation au vol des Deux roues organisée par la Ville de Bordeaux dans le cadre d'une journée sans voiture.

Une opération du même type a été menée dans le cadre de l'ouverture de Médiathèque de Mérignac afin de promouvoir l'espace 2 roues Charles de Gaulle.

Des échanges ont eu lieu avec les commerçants et leur association pour les secteurs Pessac Centre, Mérignac Centre et Bouscat Centre afin de mieux faire connaître les services proposés par PARCUB. Deux opérations de gratuité partielle ont été menées sur les villes de Pessac et Mérignac en 2007.

PARCUB a prospecté les commerces du centre ville de Bordeaux riverains de ses parkings. Ces actions se poursuivent en 2008 par une prise de contact avec les nouveaux représentants des principales associations et la CCIB.

Nonobstant le fait que l'écoute clients est le point de départ de toute démarche de certification ISO 9001 version 2000, l'écoute des clients de PARCUB est essentielle dans la qualité de la relation client ainsi que pour l'évolution du chiffre d'affaires. C'est la raison pour laquelle PARCUB réalise annuellement depuis 2006 une opération d'écoute clients suivie d'une enquête de satisfaction auprès de l'ensemble des clients abonnés et d'un échantillon représentatif des clients occasionnels et des grands comptes.

CHAPITRE 3 – COMPTES 2007

Sont présentées, ci-après, en premier lieu la section d'exploitation puis la section d'investissement. Le compte administratif fait état dans une première colonne des crédits ouverts, ce qui correspond au budget primitif, aux décisions modificatives qui ont été au nombre de 4 en 2007 ainsi que les virements de crédit.

Sont donnés ensuite pour la section d'exploitation le niveau des réalisations de l'exercice, les rattachements, les restes à réaliser ainsi que les crédits annulés. La section d'investissement donne pour les dépenses les mandats émis et pour les recettes les titres émis. Pour une bonne analyse des comptes, figure, comme l'an passé, en annexe une présentation détaillée des comptes 2007 par rapport à 2006.

La présentation des comptes 2007 s'accompagne d'une analyse financière synthétique de la section d'exploitation avant une analyse détaillée des dépenses et recettes de chacune des sections.

3.1 – Analyse des comptes 2007

3.1.1 - Section d'exploitation

➤ Analyse synthétique d'ensemble

La section d'exploitation présente avec un total de recettes de 18 207 648,60 € et un total de dépenses de 17 300 836,05 €, un excédent de 906 812 €. Cet excédent, au regard du programme de réhabilitation pourrait être affecté lors d'un prochain conseil d'administration à la provision pour grosses réparations, cette décision devant être éclairée par une actualisation du programme des travaux sur les années à venir.

La provision pour grosses réparations pour mémoire compte tenu du budget primitif et des décisions modificatives de l'année a pu être abondée de 1 874 932,63 €. Au total, en tenant compte de l'excédent de 906 812 €, le compte provision pour grosses réparations pourrait s'élever, si le conseil d'administration affectait la totalité de l'excédent 2007 à cette dernière à la somme de 3 302 162 € pour 2 133 103 € au 31 décembre 2006.

Pour une bonne appréhension de l'exercice 2007, au-delà de ces premiers constats, quelques éléments d'information essentiels peuvent être donnés sur les soldes intermédiaires de gestion.

Le résultat courant reste fortement négatif de 3,636 M€ bien qu'en sensible amélioration par rapport à l'exercice précédent (- 3,921 M€ en 2006). Il convient d'observer néanmoins que les dépenses de grosses réparations, lesquelles sont amenées à baisser sur les années à venir a progressé de façon très significative par rapport à l'année passée et correspond à un niveau particulièrement élevé (1,788 M€ en 2007 pour 1,425 M€ en 2006). L'importance du déficit courant ne peut être analysé sans souligner l'importance des dotations aux amortissements et provisions (5,576 M€ en 2007 pour 5,511 M€). Il faut préciser que la dotation aux amortissements s'est élevée en 2007 à la somme de 3,701 M€ dont 3,597 M€ de dotation aux amortissements relative aux immobilisations transférées par la CUB. Aussi, hors transfert des immobilisations transférées par la CUB, le résultat courant de PARCUB est proche de l'équilibre en 2007 (- 39 000 €). Cela étant, il faut souligner que même avec ce retraitement, alors que pour rappel dans le cadre du dossier de DSP les immobilisations de la CUB n'auraient pas été transférées au délégataire, le résultat d'exploitation reste limité dans le cadre du domaine d'activité de PARCUB et alors que les parkings ont une moyenne d'âge importante.

Le résultat financier est largement excédentaire d'une part, alors que PARCUB n'a plus aucun emprunt d'où une absence d'intérêt et d'autre part, du fait du niveau des produits financiers qui s'élèvent en 2007 à 271 479,39 €, chiffre en progression d'un peu plus de 77 000 € par rapport à l'année passée du fait du renforcement de la trésorerie de PARCUB et de l'évolution favorable des taux d'intérêt.

Le résultat exceptionnel de 4,273 M€ en 2007 pour 3,823 M€ en 2006 s'explique en 2007, alors que PARCUB n'a bénéficié d'aucune subvention d'exploitation, par des produits exceptionnels consécutifs à des opérations de transfert, lesquelles d'un montant de 4,276 M€ alors que de leur côté, les charges exceptionnelles sont quasiment nulles en 2007 (2 893 € pour 3 750 793 € en 2006). Si PARCUB n'a bénéficié d'aucune subvention d'équilibre en 2007, il faut néanmoins souligner que les services autorisés de l'Etat consultés par le Receveur des Finances ont considéré que l'intégralité de l'actif et du passif correspondant à l'activité de PARCUB devaient être transférés à PARCUB, cette conclusion rejoint l'analyse faite par la direction de PARCUB. Sur la base de cet avis, des opérations de régularisation ont été réalisées ce qui explique l'essentiel de l'excédent constaté en fin d'exercice du fait que ces transferts se sont traduits par l'enregistrement en produits exceptionnels d'une reprise de quote-part des subventions d'investissement pour un montant de 4 258 871,83 €. Pour une bonne comparaison avec l'exercice 2006, il convient de mettre en exergue les chiffres suivants :

Postes	2006 (en milliers d'euros arrondis)	2007 (en milliers d'euros arrondis)	Variation en valeur
(1) Dotation à la provision pour grosses réparations	1 303	1 875	
(2) Reprise sur la PGR	1 408	1 613	
(3) Travaux de grosses réparations financés hors reprise sur la PGR	18	176	
(1) - (2) + (3) = ressource nette dégagée par PARCUB pour les grosses réparations = A	- 87	438	525
(4) Subvention de la CUB	3 655	0	
(5) Quote-part des subventions d'investissement transférées par la CUB	208	4 259	
(4) + (5) = B	3 863	4 259	396
« Excédent économique » dégagé par PARCUB = (A-B)			129

Il ressort de ce tableau qui procède à un retraitement approprié de certaines écritures que par rapport à l'exercice précédent et alors que la quasi-totalité des dépenses pour grosses réparations en 2006 comme en 2007 est financée par une reprise de la provision disponible, que PARCUB entre 2006 et 2007 a certes accru mais de façon tout à fait limitée l'excédent économique tel que défini dans le tableau qui précède.

Cette analyse synthétique de la section d'exploitation doit être complétée par une analyse détaillée des recettes de la section d'exploitation et dans un second temps des dépenses de la section d'exploitation.

➤ Recettes de la section d'exploitation

Le chapitre 70, vente de produits et prestations de service, qui correspond à l'essentiel du chiffre d'affaires s'établit à la somme de 10,973 M€, montant à rapprocher des réalisations 2006 qui étaient de 9,837 €, soit une progression de 11,54 %. Cette évolution s'explique essentiellement par une évolution très positive des recettes abonnés de + 14,5 % alors que les recettes horaires ont progressé de 4,45 %.

Alors que le niveau des recettes abonnés était sensiblement comparable au niveau des recettes clients horaires sans tenir compte de la compensation de l'heure et demi de gratuité, les recettes abonnés d'un montant de 4,778 M€ dépassent désormais les recettes horaires de près de 440 000 €, soit un niveau légèrement inférieur à la redevance versée par le centre commercial Mériadeck pour l'heure et demi de gratuité qui s'est élevée en 2007 à la somme de 753 571 €.

Outre ce premier commentaire, il convient d'observer que la bonne progression des recettes abonnés s'explique par une évolution favorable du nombre de ces derniers mais surtout par la politique d'ajustement des tarifs abonnés indispensable notamment d'un point de vue financier pour tendre à un équilibre des comptes.

Les recettes clients horaires ont évolué de façon positive malgré un recul de la fréquentation de 4 %. Si ces progressions sont positives, le poids des recettes abonnés par rapport aux recettes horaires est tout à fait atypique par rapport à la composition moyenne des recettes de parkings dans lesquels les recettes horaires sont usuellement dominantes. Cela souligne, et alors que les tarifs abonnements des parkings sont parfaitement concurrentiels, que les parkings de PARCUB souffrent d'un déficit de fréquentation horaire lié en premier lieu à un problème structurel d'une partie des parkings. Il est à noter en particulier que les parkings de périphérie et sur Bordeaux notamment le parking Porte de Bordeaux pèsent lourdement et négativement sur les comptes de PARCUB.

Si l'on ajoute au chapitre 70, le chapitre 75, autres produits de gestion courante hors titres restaurants, on obtient ainsi le chiffre d'affaires de PARCUB, lequel s'est élevé en 2007 à 11,791 M€ pour 10,541 M€ en 2006, soit une progression de 1,250 M€, soit une progression de 11,8 %.

Le chapitre 13, atténuation de charges, correspond à la variation des stocks et au remboursement de rémunérations de personnel. La variation des stocks de 123 743 € est en retrait d'un peu plus de 25 000 €, ce qui correspond à la variation du stock de peinture, PARCUB réalisant l'ensemble des travaux de peinture en interne. Le remboursement de rémunération du personnel s'élève à la somme de 96 167 € pour 108 784 € l'année passée. Ces remboursements correspondent au remboursement dont bénéficie PARCUB pour toute absence de personnel au-delà de 3 jours. Ce niveau de remboursement résulte en particulier de l'importance des absences pour longue maladie qui expliquent à elles seules un taux d'absentéisme de 3,41 %.

Le chapitre 76 correspond aux produits financiers pour un montant de 271 479 € niveau en progression de 40 % pour les raisons déjà explicitées ci-dessus.

Les chapitres 77 et 78 ont également été commentés ci-dessus.

Enfin, en ce qui concerne le chapitre 79, transfert de charges, celui-ci s'élève à 0 € pour 1 722 ,24 € en 2006.

➤ **Dépenses de la section d'exploitation**

Le chapitre 11, charges à caractère général, s'élève à 5,163 M€ en progression de 252 230 € par rapport à 2006, soit une progression de 5,14 %. Ce chapitre mérite des commentaires sur un certain nombre d'articles significatifs, le lecteur pouvant utilement se reporter à l'annexe présentant le détail de ce chapitre avec les variations en valeur et en pourcentage.

La plus forte variation au sein des articles de ce chapitre concerne les dépenses de grosses réparations, lesquelles sont en progression de 363 631 € par rapport à 2006, soit + 25,5 %, conduisant à une dépense totale de près de 1,8 M€ (plus précisément 1 788 936,96 €). Ce niveau particulièrement élevé, alors que l'exercice 2006 l'était déjà, correspond à une forte accélération du programme de réhabilitation (voir pour plus de détail dans le rapport d'activité l'énonciation des travaux réalisés).

Après avoir traité le premier poste de dépense du chapitre 11, il est approprié de commenter les principaux articles regroupés pour certains en partant des premiers articles.

En ce qui concerne les consommations de fluide (eau, électricité) constituées de 461 484 € d'électricité, se sont élevées à la somme de 493 510 € pour 494 059 € en 2006, soit un montant légèrement inférieur.

L'ensemble des fournitures et petits équipements, article 606 301 à 606 84, s'est élevé à 343 299 € pour 314 427 € en 2006.

Il est à noter que les charges locatives, article 614, 173 159,90 € sont en recul d'un peu plus de 46 000 € du fait de la fin de contrats d'amodiation trentenaires sur les parkings Front du Médoc et 8 mai 45.

L'ensemble des contrats d'entretien et de maintenance (article 611 à 61566) correspond en 2007 à une dépense de 850 659 € pour 947 712 € en 2006.

Les impôts et taxes d'un montant total de 1 069 129 € correspondent pour l'essentiel et en premier lieu aux taxes foncières 702 570 € et à la taxe professionnelle 347 489 €.

Les seuls impôts et taxes qui reviennent aux collectivités territoriales et à la CUB (1,05 M€) représentent 9,8 % du chiffre d'affaires.

Les taxes foncières progressent de près de 15 % suite à la refacturation des frais de gestion de la fiscalité locale par la CUB et l'apport de nouveaux parcs alors que la taxe professionnelle est en recul de 84 000 €. Ce recul s'explique par le fait que PARCUB fin d'année 2006 ne disposait pas des données pour effectuer le calcul du plafonnement de la valeur ajoutée et que par prudence, et en tenant compte des chiffres communiqués par la CUB, la somme de 432 100 € avait été arrêtée.

Le montant de la taxe professionnelle 2007 a été arrêté plus précisément en tenant compte de la taxe professionnelle réellement acquittée en 2006.

Le chapitre 12, charges de personnel, s'élève à la somme de 6 548 682 € en 2007 pour 6 138 953 € en 2006, soit une progression de 409 729 € ou encore plus 6,67 %.

Cette évolution du chapitre 12 pour une bonne appréhension appelle les commentaires qui suivent.

En premier lieu, les charges de personnel sont équivalentes à 59,6 % du chiffre d'affaires (62,3 % en 2006). La baisse de ce ratio doit être soulignée tout comme l'importance de ce pourcentage lequel est bien évidemment un facteur de rigidité qui ne peut être négligé. Cela dit, ce ratio atypique pour la profession s'explique pour aller à l'essentiel par des éléments déterminants. En premier lieu, le faible niveau des recettes à la place des parkings gérés par PARCUB pour des raisons déjà explicitées ci-dessus. En second lieu, alors que la majorité des gestionnaires de parking externalise de nombreuses prestations, PARCUB a fait le choix dans le cadre du programme de réhabilitation et au mieux de ses intérêts financiers et de ceux de la CUB de réaliser une part significative du programme de réhabilitation ce qui a permis de préserver l'emploi alors que PARCUB a dû faire face dans les mois qui ont suivi la création de PARCUB à la fermeture des parkings de surface. Il est à noter par ailleurs que PARCUB a confirmé le choix fait par le précédent gestionnaire d'assurer la collecte des fonds, solution qui présente de nombreux avantages.

En second lieu, il convient de souligner que le recours à l'intérim de 662 943 € progresse de façon très conséquente en valeur ainsi qu'en pourcentage (+ 75 549 €, + 12,9 %). Cette évolution s'explique certes par la nécessité d'assurer des remplacements de personnel malade et en congés mais aussi par la multiplication d'un certain nombre d'incidents techniques qui ont induit la mise hors service d'équipements de télésurveillance pendant plus de 2 mois avec l'obligation de faire appel à de l'intérim, ce qui a été très pénalisant sur le parking de Mérignac. De plus, l'accueil des abonnés TBC sur les parkings de Pessac, Mérignac et Porte de Bordeaux, alors qu'il s'agit selon la convention passée avec la CUB d'une phase expérimentale, s'est traduit par le recours à des intérimaires.

A noter par ailleurs que les cotisations aux caisses de retraite ont progressé de façon tout à fait conséquente de 118 854 €, somme qui inclut un abondement exceptionnel de 17 120 € relatif aux exercices 2004 à 2005.

En troisième lieu, il convient d'observer que la progression de la masse salariale s'explique par le recrutement d'un cadre de niveau ingénieur à compter du 1^{er} janvier 2007. Ce recrutement était nécessaire notamment pour le bon renouvellement de l'ensemble du matériel de péage et d'une façon générale, pour poursuivre le programme de réhabilitation avec les compétences requises. Ce poste, alors qu'il est pourvu par un cadre senior, et que ce recrutement est lié au programme de réhabilitation ne sera pas maintenu lors du départ à la retraite de ce salarié. Il est à noter par ailleurs que dans le cadre de l'accélération du programme de réhabilitation que PARCUB, afin de réaliser ce dernier au meilleur coût, et alors que le programme de réhabilitation a un caractère temporaire, s'appuie utilement sur quelques CDD.

Enfin, la masse salariale a été impactée en 2007 par des augmentations salariales conséquentes, lesquelles bien évidemment pèseront en année pleine sur l'exercice 2008 limitant ainsi les possibilités d'augmentations salariales dans le cadre nécessaire d'une saine gestion de PARCUB.

Le chapitre 65 autres charges courantes d'un montant de 8 302 € n'appelle pas de commentaire particulier, ni les chapitres 66, charges financières, 67, charges exceptionnelles, déjà commentés ci-dessus ainsi que le chapitre 68, dotation aux amortissements et provisions.

3.1.2 - Section d'investissement

L'édition du compte administratif n'inclut pas dans le total des recettes le report du solde excédentaire de l'exercice antérieur lequel est mentionné dans une ligne juste après le total des recettes. Il convient bien évidemment de prendre en considération le report de l'excédent de l'exercice n-1 ce qui conduit à un total de recettes de 34 422 710,01 € pour un total de dépenses de 32 724 079,93 € correspondant à un excédent de 1 698 630,08 €, lequel peut être reporté sur l'exercice 2008 au même titre que les excédents des exercices précédents. Il est à préciser que le total des excédents de la section d'investissement de chaque année depuis la création de PARCUB n'a pas été utilisé et qu'au 31 décembre 2007, ces sommes non utilisées représentent un total de 7 119 269,52 €. Cet excédent sera utilisé pour la première fois et en partie en 2008 permettant ainsi d'annuler l'emprunt de 1 954 055,68 € inscrits dans l'attente de l'affectation de l'excédent 2007 au budget primitif 2008, ce qui permettra ainsi de poursuivre comme pour les années à venir le programme d'investissement prévu par le programme de réhabilitation en l'autofinanciant en totalité, ce qui est parfaitement adéquat en bonne gestion alors que PARCUB dispose d'une trésorerie suffisante.

➤ Recettes de la section d'investissement

Le chapitre 13, subventions d'investissement, est d'un montant particulièrement élevé en 2007 du fait de l'importance de nouveaux transferts par la CUB à PARCUB, lesquels ont été actés par décisions modificatives concordantes de la CUB et de PARCUB. Ces mouvements d'ordre et non de trésorerie permettent chaque année d'effectuer des reprises sur la subvention d'investissement à dû concurrence de la part des immobilisations amorties chaque année et donc de fait d'améliorer la situation comptable de PARCUB conduisant ainsi à réduire d'autant la subvention d'exploitation de la CUB.

Le chapitre 15 est constitué uniquement de provisions pour grosses réparations, celles-ci ont déjà été commentées en introduction de la section d'investissement.

En ce qui concerne le chapitre 16, emprunts et dettes assimilées, aucun emprunt n'a été contracté en 2007 comme sur les exercices passés, PARCUB assurant l'ensemble de ses investissements par autofinancement.

Le chapitre 22, immobilisations reçues en affectation, enregistre la contre partie des immobilisations et des reprises sur quote-part de subvention de la CUB pour 6,301 M€.

Le chapitre 28 enregistre les amortissements pratiqués sur les immobilisations en 2007 pour un montant de 3,701M€.

➤ Dépenses de la section d'investissement

Le chapitre 13, subventions d'investissement, d'un montant de 10 514 583,25 €, correspond à la quote-part des subventions reprises par PARCUB et la CUB, et ceci de l'origine de ces subventions jusqu'au 31/12/2007.

Le chapitre 15, provisions pour risques et charges, d'un montant de 1,612 M€, correspond à la contre partie de l'article 7815.

Les chapitres 20 et 22 relatifs respectivement aux immobilisations incorporelles et d'autre part, corporelles, toutes deux constituées par PARCUB, représentent en 2007 une somme de 63 830 € et 249 929 €, montant en évolution respectivement par rapport à l'exercice précédent de + 28 374,63 € et – 109 767,76 €.

Pour ce qui est des immobilisations reçues en concession, chapitre 22, c'est-à-dire remises par la CUB, celles-ci de 20,278 M€ sont d'un niveau particulièrement élevé en 2007. Elles correspondent, à 45 000 € près, au niveau des subventions d'investissement transférées par la CUB alors qu'en 2006, l'écart en défaveur de PARCUB était de 10,8 M€ (17,321 M€ ont été transférés à PARCUB pour un transfert de seulement de 6,409 M€ des subventions d'investissement).

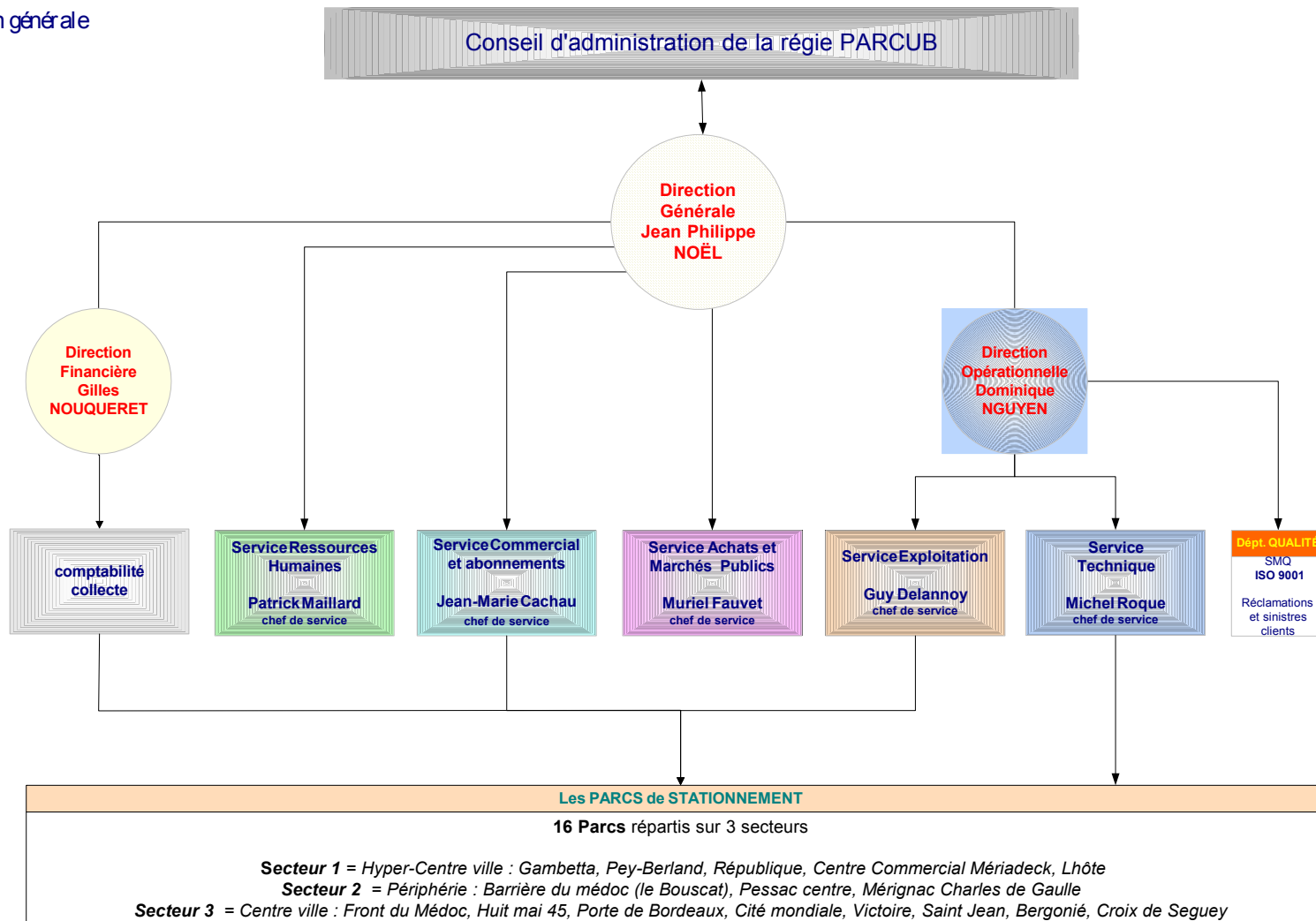
Le chapitre 28, amortissement des immobilisations, en l'absence de restitution d'immobilisations, ce qui avait été fait en 2006 en ce qui concerne le parking des Quais enregistre seulement une régularisation de 316,33 €.

Le chapitre 16, emprunt et dettes assimilées, aucune dépense n'est constatée en 2007 alors que le solde des emprunts transférés par la CUB a été remboursé en 2006 pour une somme de 591 082,52 €.

ANNEXE N° 1



organisation générale



LISTE DES PARKINGS AU 31 DECEMBRE 2007

NOMS DES PARKINGS	PLACES PARCUB	PLACES PRIVEES
PARKINGS DE L'HYPERCENTRE		
Gambetta	515	
Centre Commercial Mériadeck	1363	
République	421	
Pey-Berland	688	409
Lhôte	106	
PARKINGS DU CENTRE		
Huit Mai 1945	726	260
Porte de Bordeaux	724	
Victoire	455	
Saint Jean	512	
Croix de Seguey	40	11
Front du Médoc	1144	
Cité Mondiale	712	
Bergonié	64	
PARKINGS DE PERIPHERIE		
Mérignac	290	
Pessac	355	
Bouscat	132	
TOTAL	8247	680

D.D.U.
COURRIER ARRIVE

17 AVR. 2008

AFFAIRE 2006/04/03

Tarifs 2007

La politique tarifaire de PARCUB découle du plan des déplacements urbains et de la nécessité d'optimiser les recettes sachant que l'ensemble des charges de PARCUB doit être couvert par les produits issus des usagers.

La délibération 2005/05/02 à l'occasion de la fixation des tarifs 2006 rappelait les lignes directrices de la politique tarifaire de PARCUB.

Les tarifs 2007 découlent de quelques lignes directrices rappelées dans cette introduction et déjà à la base de la fixation des tarifs sur les années passées.

Les tarifs sont définis selon 3 zones différentes : hypercentre, centre et périphérie en prenant en considération les spécificités des parkings St Jean et Pessac qui sont des parkings répondant notamment aux besoins d'une gare.

Il est rappelé que les tarifs horaires depuis fin mai 2004 sont restés inchangés.

Les tarifs horaires doivent permettre sur la moyenne durée un stationnement à un prix raisonnable et enfin ne pas être trop attractifs sur de la longue durée (plus de 6 heures) pour inciter les usagers à utiliser les transports collectifs tout en étant à un niveau plus faible qu'actuellement. Cette politique suppose pour des raisons économiques, alors que PARCUB gère un service public industriel et commercial qui doit pouvoir être équilibré par les recettes des usagers, de relever les tarifs des 2 premières heures un peu au-delà de l'inflation constatée depuis 2004.

Les résidents doivent faire l'objet d'une tarification spécifique et préférentielle par rapport aux usagers permanents. Les quotas en faveur des résidents ont été quasiment doublés sur tous les parkings par une délibération du conseil d'administration en novembre 2005 et il existe un différentiel de tarif substantiel au bénéfice des résidents.

Les tarifs entre les différents secteurs doivent pouvoir évoluer pour garder une cohérence d'ensemble entre secteur. Les tarifs du centre, selon les orientations définies par le conseil d'administration, doivent être inférieurs de 20 % à ceux de l'hypercentre, inférieur sur la périphérie par rapport à l'hypercentre de 50 %, ce qui représente un écart de 35 % entre la périphérie et le centre. L'avantage pour les résidents par rapport aux permanents doit être à terme de 30 % dans l'hypercentre et de 25 % dans les parkings du centre et de la périphérie.

Par ailleurs, conformément au PDU, PARCUB, qui a supprimé les tarifs super groupes, a prévu de réduire progressivement pour certains grands comptes (CHU, pompiers et université) qui bénéficient pour une carte d'abonnement d'une 2^{ème} carte à tarif préférentiel, cet avantage. Par délibération 2005/05/02, il était prévu de mettre fin à cet avantage sur une durée de 3 ans. A ce jour, il apparaît souhaitable dans une logique d'accompagnement d'étendre dans le temps la réduction de cet avantage qui a été accordé avant la création de PARCUB en ayant pour objectif sur une période de 5 ans, 2007-2011, pour ces seuls clients faisant un usage en 2X8 et 3X8 de places de stationnement, de maintenir à l'issue de cette période de 5 ans un avantage qui resterait toutefois modéré avec une réduction tarifaire pour une carte sur 2 d'environ 20 %.

Le cas du CHU est spécifique du fait qu'une partie des agents du CHU travaille uniquement de nuit ce qui n'est pas le cas de l'université, ni des pompiers puisque ceux-ci lorsqu'ils sont de garde sont en poste 24 heures d'affilée et que les détenteurs de cartes d'abonnement sont logés en caserne à proximité du parking. Aussi, et alors que la Communauté Urbaine de Bordeaux s'interroge sur l'intérêt d'une offre de stationnement de nuit, rejoignant en cela la piste de réflexion qu'avait abordé PARCUB en 2005, il apparaît souhaitable de prévoir, après rencontre avec le CHU, des dispositions transitoires avant de retenir des dispositions applicables à tous les usagers.

Sur la base de ces lignes directrices, les tarifs 2007 sont présentés dans la présente délibération, lesquels pour une lecture synthétique sont repris dans l'annexe de celle-ci.

Il est précisé que les tarifs sont mentionnés TTC. En dehors des tarifs horaires, tous les autres tarifs sont déterminés sur une base hors taxe si bien que tout changement du taux de TVA, conduirait à un ajustement à dû concurrence.

I - LES TARIFS HORAIRES

Il est rappelé qu'en dehors des tarifs des parkings de Pessac et de St Jean, qui sont des parkings de gare, et d'une revalorisation de la soirée tranquille intervenue l'année passée décidée en 2005 avec date d'application au 1er janvier 2006 que les tarifs horaires sont restés inchangés. En maintenant le principe, tel qu'il était prévu dans le cadre de la délégation de service public, que toute heure soit payée au même coût et d'autre part, d'un arrondi au plus proche, les tarifs horaires de l'hypercentre pourraient être portés de 1,80 € à 1,90 €, dans le centre de 1,40 € à 1,50 € et les tarifs en périphérie de seulement 0,50 € seraient maintenus.

Précisons que l'inflation sur la base de l'indice ménage ressort entre le 1^{er} mai 2004 et août 2006 à 3,8 %. Au moment de l'élaboration du travail préparatoire sur les tarifs, le dernier indice connu était celui d'août de 114,85 alors que l'indice de mai 2004 était de 110,6. Si l'on extrapole la tendance constatée depuis le début de l'année 2006 jusqu'à mai 2007, l'inflation serait depuis la création de la régie de 4,68 %.

Il a été estimé, en fonction de la répartition de la fréquentation en tranche horaire, que la revalorisation des tarifs de l'hypercentre et du centre en faisant passer l'heure de 1,80 € à 1,90 € et pour le centre de 1,40 € à 1,50 € de l'heure (voir en annexe les tarifs 2006 des autres gestionnaires) aboutirait à une progression du ticket moyen respectivement de 5,53 % sur l'hypercentre et de 7,07 % sur le centre. La grille tarifaire, ci-après explicitée, correspond sur l'hypercentre à une évolution du ticket moyen de 5,24 % et sur le centre de 7,26 %. Il est rappelé que les tarifs horaire sont restés inchangés depuis mai 2004.

Tout en gardant une bonne lisibilité des grilles tarifaires et en maintenant la différenciation des 3 zones tarifaires, il apparaît opportun de rompre avec le principe d'un tarif identique quel que soit le nombre d'heures en distinguant bien le stationnement de courte durée, de moyenne et de longue durée. En effet, une analyse comparative avec les autres gestionnaires laisse apparaître que PARCUB, pour ce qui est du tarif maximum de la journée, peut être plus cher par rapport à d'autres gestionnaires de parking. Inversement, les tarifs de PARCUB sont parfaitement compétitifs sur la courte durée.

Il apparaît souhaitable de réduire les tarifs de longue durée tout en maintenant un niveau qui incite à l'usage des transports en commun. Cette approche doit permettre un juste niveau de prix.

En effet, le territoire communautaire et en particulier son centre a une zone d'attractivité qui va bien au-delà de son seul territoire. Cette attractivité qui se manifeste notamment en période de fête contribue positivement à la richesse du tissu économique du territoire communautaire, qui de par la taxe professionnelle unique, est essentielle pour la CUB. Aussi, il apparaît opportun notamment pour ce type de clientèle, qui est susceptible de stationner lors de sa venue dans le centre de l'agglomération sur une durée relativement longue, d'avoir une possibilité de stationnement à des tarifs perçus comme acceptables.

Pour ce qui est de la tarification de moyenne durée, un raisonnement identique peut être mené.

Aussi, les tarifs horaires 2007 visent, pour un niveau de recettes comparable avec une revalorisation de toutes les tranches horaires, à moduler la grille tarifaire si bien que les tarifs de la longue durée soient en euros constants en forte baisse, sur de la moyenne durée soient également en baisse ce qui n'est possible que par une revalorisation des tarifs de courte durée qui doivent rester néanmoins attractifs et globalement plus intéressants que ceux de parkings situés dans des secteurs comparables gérés par d'autres exploitants.

Par ailleurs, il convient de prendre en considération les problèmes de rendu de monnaie alors que les caisses peuvent rendre avec une capacité limitée des pièces de 0,10 €, 0,50 €, 1 € et 2 €. Cette dimension ne peut en effet être négligée car dans l'hypothèse où par exemple où une tarification conduirait à rendre quasiment exclusivement des pièces de 10 centimes, les caisses seraient très rapidement dans l'incapacité de faire face aux rendus de monnaie.

Sur cette base sachant que les tarifs sont détaillés en annexe par tranche horaire en faisant apparaître la variation d'une année à l'autre et de 2004 à 2007 en euros constants, les points et commentaires essentiels sont les suivants :

- hypercentre : alors que le tarif de l'heure était de 1,80 € en 2006 et qu'il aurait dû passer à 1,90 € de l'heure :
 - o 2 premières heures : 2 € de l'heure,
 - o de la 3^{ème} heure à la 6^{ème} heure : 1,80 € de l'heure,
 - o 7^{ème} et 8^{ème} heure : 1,70 € de l'heure,
 - o 9^{ème} heure : 1,40 €,
 - o les 3 heures suivantes : 1 € de l'heure,
 - o l'heure suivante est ensuite facturée aux tarifs de la soirée tranquille. En effet, au-delà de 12 heures de stationnement, en stationnant au tout début de la période sur laquelle s'appliquent les tarifs de journée, à savoir à partir de 7 H du matin, on rentre automatiquement après 12 heures de stationnement, c'est-à-dire après 19 H, dans la plage de la soirée tranquille. Il est rappelé qu'en ce qui concerne le parking Centre Commercial Mériadeck du fait de la gratuité de 1H30, le tarif soirée tranquille commence à 22 H sauf période de fermeture du centre où le tarif soirée tranquille s'applique comme sur les autres parcs de l'hypercentre à 19 H.
- Centre : alors que le tarif de l'heure était de 1,40 € en 2006 et qu'il aurait dû passer à 1,50 € de l'heure :
 - o 2 premières heures : 1,60 € de l'heure,
 - o 2 heures ensuite à 1,50 €, «
 - o 2 heures ensuite à 1,40 €, «
 - o 2 heures ensuite à 1,30 €, «
 - o 2 heures ensuite à 1,20 €, «
 - o 2 heures ensuite à 1 € puis application de la soirée tranquille.

- Périphérie : la lisibilité d'un tarif unique quel que soit le nombre d'heures et ceci jusqu'au tarif de la soirée tranquille justifie d'être maintenu avec toutefois une revalorisation de 10 centimes de l'heure du fait que les tarifs sont extrêmement attractifs et qu'ils n'ont pas été revalorisés depuis la 1^{ère} grille tarifaire actée par la régie.
- Pour le parking St Jean, au regard des spécificités de ce parking, il apparaît souhaitable de maintenir une facturation identique quelle que soit l'heure tout en tenant compte de la dérive de l'inflation. Aussi, le coût de l'heure passe de 1,40 € à 1,50 €. Il est rappelé que, compte tenu des spécificités du parc, le tarif soirée tranquille n'est pas pratiqué.

II – TARIFS ABONNEMENTS

Il convient de distinguer les abonnements permanents des abonnements résidents des autres produits. Les variations tarifaires sont explicitées en annexe.

Les tarifs sont donnés, ci-après, mensuellement sachant que les tarifs annuels, comme depuis la création de la régie et dans le prolongement des orientations de la Communauté Urbaine, restent équivalents à 12 fois le tarif mensuel.

2.1 – Abonnements permanents

L'inflation sur un an de janvier 2006 à janvier 2007 étant estimée à 1,93 %, ce pourcentage de revalorisation est retenu pour les parkings de l'hypercentre. Les tarifs, pour plus de lisibilité, sont par ailleurs donnés sans centime. Les tarifs des parkings du centre et de la périphérie doivent être ajustés avec l'optique à moyen terme de respecter les objectifs rappelés dans l'introduction de la présente délibération d'où les tarifs mensuels suivants :

	2006	2007
Hypercentre	93,20 €	95 €
Centre	65,24 €	68 €
Périphérie	37,00 €	39 €

2.2 – Abonnements résidents

Les tarifs sont déterminés en tenant compte des orientations générales définies dans l'introduction.

	2006	2007
Hypercentre	48,50 €	52 €
Centre	35,90 €	38,50 €
Périphérie	20,30 €	25 €

2.3 – Autres tarifs d'abonnements

Tarifs hebdomadaires

La grille tarifaire de PARCUB comprend sur tous les parkings des abonnements hebdomadaires qui s'avèrent actuellement très attractifs par rapport aux tarifs horaires et de plus, bien inférieurs à ceux pratiqués par d'autres gestionnaires. Aussi, il existe un phénomène de cannibalisation excessif de la fréquentation horaire par les abonnements hebdomadaires. Comme cela se pratique chez de nombreux gestionnaires, il apparaît souhaitable à terme que l'abonnement hebdomadaire soit équivalent à un demi abonnement mensuel, frais de carte inclus. Sans atteindre ce niveau en 2007, il convient néanmoins de procéder à une revalorisation substantielle.

	2006	2007
Hypercentre	26,30	30
Centre	19,31	22
Périphérie	12,25	14

III – AUTRES TARIFS

2 roues motorisées

Compte tenu du niveau des abonnements motos, de la qualité du service et de la demande, les tarifs abonnement actuellement extrêmement compétitifs nécessitent d'être revalorisés substantiellement tout en restant attractifs. Les frais de carte restent inchangés à 30 € TTC.

	2006	2007
Hypercentre	30	33
Centre	20	23
Périphérie	10	15

L'espace 2 roues Front du Médoc remporte un franc succès auprès des 2 roues y compris les motos puisqu'un peu plus de 20 abonnements ont été souscrits. Il est prévu la création sur le parking Gambetta d'un espace spécifique pour les motos ainsi que sur le parking St Jean.

La soirée tranquille

La soirée tranquille de 19 H à 7 H du matin applicable sur tous les parkings à l'exception du parking St Jean reste maintenue à 2 €. PARCUB a mis en avant, notamment auprès de la Communauté Urbaine de Bordeaux, l'intérêt de favoriser une convergence du concept et du tarif soirée tranquille de tous les gestionnaires de parcs de stationnement. Si cette réflexion aboutissait, le conseil d'administration de PARCUB serait alors conduit à prendre les décisions nécessaires visant à un bon usage en soirée des parcs pour favoriser l'activité du centre-ville et inciter les automobilistes à utiliser les parkings plutôt que de stationner parfois de façon illicite en voirie, ce qui peut occasionner une gêne.

Les chèques parkings

Ils peuvent être vendus à tous les acteurs économiques. En 2006, le chèque parking 1H était vendu avec un abattement de 20 % avec un tarif minimum de 0,50 € TTC et pour une durée de 2 heures avec un abattement de 40 % avec un tarif minimum de 0,80 € TTC.

Les dispositions 2006 restent inchangées.

Tarifs spécifiques

Certains grands comptes qui font l'usage étalé en 2X8 et 3X8 de places de stationnement (CHU, pompiers et université) bénéficient en 2006 de la possibilité pour une carte d'abonnement de prendre une 2^{ème} carte à tarif préférentiel. La 2^{ème} carte était facturée en 2006 à 30 % du tarif de base. Compte tenu des orientations définies dans l'introduction de cette délibération, la 2^{ème} carte sera facturée en 2007 à 35 % du tarif normal. Cela signifie que pour 2 cartes, la réduction tarifaire de 35 % en 2006 passe à 30 %.

Ticket perdu ou ticket détérioré par la faute du client

Dans ces 2 cas, il est réclamé au client le prix d'une journée complète de stationnement. Cette disposition reste inchangée en 2007.

Carte Vélo

Le prix de la carte d'accès de 15 € reste inchangé afin de favoriser la dynamique positive que rencontre cette offre.

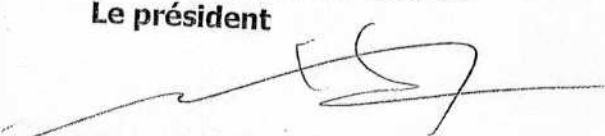
Aussi, vous est-il proposé, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les tarifs 2007 tels que mentionnés en annexe de la présente délibération et commentés dans le corps de cette délibération, lesquels tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2007, étant précisé que les tarifs horaires sont adoptés en valeur TTC et les tarifs abonnements hors taxes bien que présentés TTC avec une TVA à 19,6 %.

Les conclusions, mises aux voix sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré au siège social de PARCUB le 28 novembre 2006.

Pour expédition conforme

Le président


Serge LAMAISSON

2 50%
tion de la TVA celle-ci est répercutée)

periphérie

Hypercentre é o centro de hipercentros.

TARIFS ABONNEMENT PERSONNELS

SEULEMENT HEBDOMADAIRE FRAIS DE CARTE INCLUS

Hyper centre

AUTRES TARIFS

tarif minimum de 0,5€ TTC
tarif minimum de 0,8€ TTC

Carte bis contrat multicarte	
dynar carte	

35,00%
35,00%

67,50%
32,50%

de 8H à 19H

évolution des tarifs horaires en € courants et constants en stationnant à partir de 7H,

soit l'hypothèse la plus défavorable, car le bénéfice de la soirée tranquille est effectif qu'après 12 heures de stationnement

inflation entre mai 2004 et août* 2006

soit une dérive estimée entre mai 2004 et mai 2007

* dernier indice connu à la date d'élaboration de ce document

3,84%

4,68%

0,84%

Tarif applicables au 1er janvier 2007

Hyper centre

	fin mai 2004 (A)	2006 (B)	2006 (C)	2007	2007	2006 à 2007 (C)-(B)	2006 à 2007	2004 à 2007 (mai à mai)
	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ constants
	coût en € TTC	coût en € TTC	coût heure sup.	coût en € TTC	coût heure sup.	variation en valeur	variation en %	variation en %
de 0 H à 1 H	1,8	1,8		2		0,2	11,1%	6,4%
de 1 H à 2 H	3,6	3,6	1,8	4	2	0,4	11,1%	6,4%
de 2 H à 3 H	5,4	5,4	1,8	5,8	1,8	0,4	7,4%	2,7%
de 3 H à 4 H	7,2	7,2	1,8	7,6	1,8	0,4	5,6%	0,9%
de 4 H à 5 H	9	9	1,8	9,4	1,8	0,4	4,4%	0,2%
de 5 H à 6 H	10,8	10,8	1,8	11,2	1,8	0,4	3,7%	0,0%
de 6 H à 7 H	12,6	12,6	1,8	12,9	1,7	0,3	2,4%	0,3%
de 7 H à 8 H	14,4	14,4	1,8	14,6	1,7	0,2	1,4%	0,3%
de 8 H à 9 H	16,2	16,2	1,8	16	1,4	-0,2	-1,2%	0,9%
de 9 H à 10 H	18	18	1,8	17	1	-1	-5,6%	10,2%
de 10 H à 11 H	19,8	19,8	1,8	18	1	-1,8	-9,1%	16,3%
de 11 H à 12 H	21,6	21,6	1,8	19	1	-2,6	-12,0%	16,7%
de 12 H à 13 H	23,4	23,6	2	21	2	-2,6	-11,0%	16,8%
de 13 H à 14 H	23,4	23,6	0	21	0	-2,6	-11,0%	16,8%
de 14 H à 15 H	23,4	23,6	0	21	0	-2,6	-11,0%	16,8%
de 15 H à 16 H	23,4	23,6	0	21	0	-2,6	-11,0%	16,8%
de 16 H à 17 H	23,4	23,6	0	21	0	-2,6	-11,0%	16,8%
de 17 H à 18 H	23,4	23,6	0	21	0	-2,6	-11,0%	16,8%
de 18 H à 19 H	23,4	23,6	0	21	0	-2,6	-11,0%	16,8%
de 19 H à 20 H	23,4	23,6	0	21	0	-2,6	-11,0%	16,8%
de 20 H à 21 H	23,4	23,6	0	21	0	-2,6	-11,0%	16,8%
de 21 H à 22 H	23,4	23,6	0	21	0	-2,6	-11,0%	16,8%
de 22 H à 23 H	23,4	23,6	0	21	0	-2,6	-11,0%	16,8%
de 23 H à 24 H	23,4	23,6	0	21	0	-2,6	-11,0%	16,8%

*si stationnement de 14H à 8H

*si stationnement de 10H à 7H

Centre

Tarif applicables au 1er janvier 2007

	fin mai 2004 (A)	2006 (B)	2006 (C)	2007	2007	2006 à 2007 (C)-(B)	2006 à 2007	2004 à 2007 (mai à mai)
	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ constants
	coût en € TTC	coût en € TTC	coût heure sup.	coût en € TTC	coût heure sup.	variation en valeur	variation en %	variation en %
de 0 H à 1 H	1,4	1,4	1,4	1,6		0,2	14,3%	9,6%
de 1 H à 2 H	2,8	2,8	1,4	3,2	1,6	0,4	14,3%	9,6%
de 2 H à 3 H	4,2	4,2	1,4	4,7	1,5	0,5	11,9%	7,2%
de 3 H à 4 H	5,6	5,6	1,4	6,2	1,5	0,6	10,7%	6,0%
de 4 H à 5 H	7	7	1,4	7,6	1,4	0,6	8,6%	3,9%
de 5 H à 6 H	8,4	8,4	1,4	9	1,4	0,6	7,1%	2,5%
de 6 H à 7 H	9,8	9,8	1,4	10,3	1,3	0,5	5,1%	0,4%
de 7 H à 8 H	11,2	11,2	1,4	11,6	1,3	0,4	3,6%	1,1%
de 8 H à 9 H	12,6	12,6	1,4	12,8	1,2	0,2	1,6%	0,1%
de 9 H à 10 H	14	14	1,4	14	1,2	0	0,0%	0,7%
de 10 H à 11 H	15,4	15,4	1,4	15	1	-0,4	-2,6%	7,3%
de 11 H à 12 H	16,8	16,8	1,4	16	1	-0,8	-4,8%	9,4%
de 12 H à 13 H	18,3	18,8	2	18	2	-0,8	-4,3%	6,3%
de 13 H à 14 H	18,3	18,8	0	18		-0,8	-4,3%	6,3%
de 14 H à 15 H	18,3	18,8	0	18		-0,8	-4,3%	6,3%
de 15 H à 16 H	18,3	18,8	0	18		-0,8	-4,3%	6,3%
de 16 H à 17 H	18,3	18,8	0	18		-0,8	-4,3%	6,3%
de 17 H à 18 H	18,3	18,8	0	18		-0,8	-4,3%	6,3%
de 18 H à 19 H	18,3	18,8	0	18		-0,8	-4,3%	6,3%
de 19 H à 20 H	18,3	18,8	0	18		-0,8	-4,3%	6,3%
de 20 H à 21 H	18,3	18,8	0	18		-0,8	-4,3%	6,3%
de 21 H à 22 H	18,3	18,8	0	18		-0,8	-4,3%	6,3%
de 22 H à 23 H	18,3	18,8	0	18		-0,8	-4,3%	6,3%
de 23 H à 24 H	18,3	18,8	0	18		-0,8	-4,3%	6,3%

*si stationnement de 14H à 8H

*si stationnement de 10H à 7H

Tarif applicables au 1er janvier 2007

Périphérie								
fin mai 2004	2006		2007		2006 à 2007	2006 à 2007	2004 à 2007	
	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	(mai à mai)	
	coût en € TTC	coût en € TTC	coût en € TTC	coût en € TTC	variation en valeur	variation en %	€ constants	
		coût heure sup.		coût heure sup.			variation en %	
de 0 H à 1 H	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,60 €	0,10 €	20,0%	15,3%	
de 1 H à 2 H	1,00 €	1,00 €	0,50 €	1,20 €	0,20 €	20,0%	15,3%	
de 2 H à 3 H	1,50 €	1,50 €	0,50 €	1,80 €	0,30 €	20,0%	15,3%	
de 3 H à 4 H	2,00 €	2,00 €	0,50 €	2,40 €	0,40 €	20,0%	15,3%	
de 4 H à 5 H	2,50 €	2,50 €	0,50 €	3,00 €	0,50 €	20,0%	15,3%	
de 5 H à 6 H	3,00 €	3,00 €	0,50 €	3,60 €	0,60 €	20,0%	15,3%	
de 6 H à 7 H	3,50 €	3,50 €	0,50 €	4,20 €	0,70 €	20,0%	15,3%	
de 7 H à 8 H	4,00 €	4,00 €	0,50 €	4,80 €	0,80 €	20,0%	15,3%	
de 8 H à 9 H	4,50 €	4,50 €	0,50 €	5,40 €	0,90 €	20,0%	15,3%	
de 9 H à 10 H	5,00 €	5,00 €	0,50 €	6,00 €	1,00 €	20,0%	15,3%	
de 10 H à 11 H	5,50 €	5,50 €	0,50 €	6,60 €	1,10 €	20,0%	15,3%	
de 11 H à 12 H	6,00 €	6,00 €	0,50 €	7,20 €	1,20 €	20,0%	15,3%	
de 12 H à 13 H	7,50 €	8,00 €	2,00 €	9,20 €	1,20 €	15,0%	18,0%	
de 13 H à 14 H	7,50 €	8,00 €	- €	9,20 €	1,20 €	15,0%	18,0%	
de 14 H à 15 H	7,50 €	8,00 €	- €	9,20 €	1,20 €	15,0%	18,0%	
de 15 H à 16 H	7,50 €	8,00 €	- €	9,20 €	1,20 €	15,0%	18,0%	
de 16 H à 17 H	7,50 €	8,00 €	- €	9,20 €	1,20 €	15,0%	18,0%	
de 17 H à 18 H	7,50 €	8,00 €	- €	9,20 €	1,20 €	15,0%	18,0%	
de 18 H à 19 H	7,50 €	8,00 €	- €	9,20 €	1,20 €	15,0%	18,0%	
de 19 H à 20 H	7,50 €	8,00 €	- €	9,20 €	1,20 €	15,0%	18,0%	
de 20 H à 21 H	7,50 €	8,00 €	- €	9,20 €	1,20 €	15,0%	18,0%	
de 21 H à 22 H	7,50 €	8,00 €	- €	9,20 €	1,20 €	15,0%	18,0%	
de 22 H à 23 H	7,50 €	8,00 €	- €	9,20 €	1,20 €	15,0%	18,0%	
de 23 H à 24 H	7,50 €	8,00 €	- €	9,20 €	1,20 €	15,0%	18,0%	

*si stationnement de 14H à 8H

*si stationnement de 10H à 7H

tarif maximum pour 24H supplémentaires

Saint JEAN								
fin mai 2004	2006		2007		2006 à 2007	2006 à 2007	2004 à 2007	
	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	(mai à mai)	
	coût en € TTC	coût en € TTC	coût en € TTC	coût en € TTC	variation en valeur	variation en %	€ constants	
		coût heure sup.		coût heure sup.			variation en %	
de 0 H à 1 H	1,4	1,4	1,5		0,1	7,1%	2,5%	
de 1 H à 2 H	2,8	1,4	3	1,5	0,2	7,1%	2,5%	
de 2 H à 3 H	4,2	1,4	4,5	1,5	0,3	7,1%	2,5%	
de 3 H à 4 H	5,6	1,4	6	1,5	0,4	7,1%	2,5%	
de 4 H à 5 H	7	1,4	7,5	1,5	0,5	7,1%	2,5%	
de 5 H à 6 H	8,4	1,4	9	1,5	0,6	7,1%	2,5%	
de 6 H à 7 H	9,8	1,4	10,5	1,5	0,7	7,1%	2,5%	
de 7 H à 8 H	11,2	1,4	12	1,5	0,8	7,1%	2,5%	
de 8 H à 9 H	12,6	1,4	13,5	1,5	0,9	7,1%	2,5%	
de 9 H à 10 H	14	1,4	15	1,5	1	7,1%	2,5%	
de 10 H à 11 H	15,4	1,4	16,5	1,5	1,1	7,1%	2,5%	
de 11 H à 12 H	16,8	1,4	18	1,5	1,2	7,1%	2,5%	
de 12 H à 13 H	18	2,2	19,5	1,5	0,5	2,6%	3,7%	
de 13 H à 14 H	18	0	19,5		0,5	2,6%	3,7%	
de 14 H à 15 H	18	0	19,5		0,5	2,6%	3,7%	
de 15 H à 16 H	18	0	19,5		0,5	2,6%	3,7%	
de 16 H à 17 H	18	0	19,5		0,5	2,6%	3,7%	
de 17 H à 18 H	18	0	19,5		0,5	2,6%	3,7%	
de 18 H à 19 H	18	0	19,5		0,5	2,6%	3,7%	
de 19 H à 20 H	18	0	19,5		0,5	2,6%	3,7%	
de 20 H à 21 H	18	0	19,5		0,5	2,6%	3,7%	
de 21 H à 22 H	18	0	19,5		0,5	2,6%	3,7%	
de 22 H à 23 H	18	0	19,5		0,5	2,6%	3,7%	
de 23 H à 24 H	18	0	19,5		0,5	2,6%	3,7%	
tarif maximum pour 24H supplémentaires	8		9		1	12,5%		

Centre Commercial Mériadeck

	fin mai 2004 (A)	2006 (B)	2006	2007 (C)	2007	2006 à 2007 (C)-(B)	2006 à 2007	2004 à 2007 (mai à mai)
	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ courants	€ constants
	coût en € TTC	coût en € TTC	coût heure sup.	coût en € TTC	coût heure sup.	variation en valeur	Variation en %	variation en %
de 0 H à 1 H	- €	- €	- €	- €	- €			
de 1 H à 1,5 H	- €	- €	- €	- €	- €			
de 2 H à 2,0 H	1,80 €	1,80 €		2,00 €				
de 2 H à 3 H	3,60 €	3,60 €	1,80 €	4,00 €	2,00 €	0,2	11,1%	6,4%
de 3 H à 4 H	5,40 €	5,40 €	1,80 €	5,80 €	1,80 €	0,4	11,1%	6,4%
de 4 H à 5 H	7,20 €	7,20 €	1,80 €	7,60 €	1,80 €	0,4	7,4%	2,7%
de 5 H à 6 H	9,00 €	9,00 €	1,80 €	9,40 €	1,80 €	0,4	5,6%	0,9%
de 6 H à 7 H	10,80 €	10,80 €	1,80 €	11,20 €	1,80 €	0,4	4,4%	-0,2%
de 7 H à 8 H	12,60 €	12,60 €	1,80 €	12,90 €	1,70 €	0,3	3,7%	-1,0%
de 8 H à 9 H	14,40 €	14,40 €	1,80 €	14,60 €	1,70 €	0,2	2,4%	-2,3%
de 9 H à 10 H	16,20 €	16,20 €	1,80 €	16,00 €	1,40 €	-0,2	1,4%	-3,3%
de 10 H à 11 H	18,00 €	18,00 €	1,80 €	17,00 €	1,00 €	-1	-1,2%	-5,9%
de 11 H à 12 H	19,80 €	19,80 €	1,80 €	18,00 €	1,00 €	-1,8	-5,6%	-10,2%
de 12 H à 13 H	21,60 €	21,60 €	1,80 €	19,00 €	1,00 €	-2,6	-9,1%	-13,8%
de 13 H à 14 H	23,40 €	23,40 €	1,80 €	20,00 €	1,00 €	-3,4	-12,0%	-16,7%
de 14 H à 15 H	25,20 €	25,20 €	1,80 €	21,00 €	1,00 €	-4,2	-14,5%	-19,2%
de 15 H à 16 H	26,70 €	27,20 €	2,00 €	23,00 €	2,00 €	-4,2	-16,7%	-21,3%
de 16 H à 17 H	26,70 €	27,20 €	- €	23,00 €	- €	-4,2	-15,4%	-18,5%
de 17 H à 18 H	26,70 €	27,20 €	- €	23,00 €	- €	-4,2	-15,4%	-18,5%
de 18 H à 19 H	26,70 €	27,20 €	- €	23,00 €	- €	-4,2	-15,4%	-18,5%
de 19 H à 20 H	26,70 €	27,20 €	- €	23,00 €	- €	-4,2	-15,4%	-18,5%
de 20 H à 21 H	26,70 €	27,20 €	- €	23,00 €	- €	-4,2	-15,4%	-18,5%
de 21 H à 22 H	26,70 €	27,20 €	- €	23,00 €	- €	-4,2	-15,4%	-18,5%
de 22 H à 23 H	26,70 €	27,20 €	- €	23,00 €	- €	-4,2	-15,4%	-18,5%
de 23 H à 24 H	26,70 €	27,20 €	- €	23,00 €	- €	-4,2	-15,4%	-18,5%

Gratuité de 1H30 et tarif soirée à partir de 22H00 uniquement dans les périodes d'ouverture de la galerie marchande.

Autres gestionnaires - Tarifs abonnements

BP 3000

Abonnement permanent sans réservation	Tourny	Bourse	JJ Jaurès	Salinières
Forfait 7 jours				
Forfait 14 jours				
Forfait 21 jours				
Forfait un mois/ mensuel	124,00 €	124,00 €	124,00 €	82,70 €
Bimestriel				
Trimestriel	372,00 €	372,00 €	372,00 €	240,70 €
Semestriel	744,00 €	744,00 €	744,00 €	466,40 €
Annuel	1 488,00 €	1 488,00 €	1 488,00 €	873,30 €

BP 3000

Abonnement Nuit	Tourny	Bourse	JJ Jaurès	Salinières
Forfait un mois/ mensuel	53,00 €	53,00 €	53,00 €	26,00 €
Bimestriel				
Trimestriel	159,00 €	159,00 €	159,00 €	79,00 €
Semestriel	318,00 €	318,00 €	318,00 €	159,00 €
Annuel	636,00 €	636,00 €	636,00 €	318,00 €

BP 3000

Abonnement permanent avec réservation	Tourny	Bourse	JJ Jaurès	Salinières
mensuel				
Bimestriel				
Trimestriel				
Semestriel				
Annuel				

BP 3000

Abonnement Résident sans réservation	Tourny	Bourse	JJ Jaurès	Salinières
mensuel	87,50 €	87,50 €	87,50 €	61,00 €
Bimestriel				
Trimestriel	262,00 €	262,00 €	262,00 €	183,00 €
Semestriel	525,00 €	525,00 €	525,00 €	366,00 €
Annuel	1 050,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €	732,00 €

BP 3000

Abonnement de nuit sans réservation	Tourny	Bourse	JJ Jaurès	Salinières
mensuel	50,00 €	50,00 €	50,00 €	
Bimestriel				
Trimestriel	150,00 €	150,00 €	150,00 €	
Semestriel	300,00 €	300,00 €	300,00 €	
Annuel	600,00 €	600,00 €	600,00 €	

Autres gestionnaires - Tarifs abonnements

Vincipark	
Camille Jullian	Grands Hommes
	50,00 €
	90,00 €
	120,00 €
115,00 €	160,00 €
230,00 €	
	322,00 €
600,00 €	
1 150,00 €	

G.G.P.BX
Victor Hugo

Vincipark	
Camille Jullian	Grands Hommes
45,00 €	47,00 €
90,00 €	
250,00 €	
450,00 €	

G.G.P.BX
Victor Hugo

Vincipark	
Camille Jullian	Grands Hommes
165,00 €	
330,00 €	
950,00 €	
1 800,00 €	

G.G.P.BX
Victor Hugo

Vincipark	
Camille Jullian	Grands Hommes
100,00 €	
200,00 €	
525,00 €	
1 000,00 €	

G.G.P.BX
Victor Hugo

Vincipark	
Camille Jullian	Grands Hommes
45,00 €	
90,00 €	
250,00 €	
450,00 €	

G.G.P.BX
Victor Hugo

Autres gestionnaires - Tarifs abonnements

PARCUB	
Centre ville	Hyper centre
19,31 €	26,30 €
65,24 €	93,20 €
782,88 €	1 118,40 €

Geraud
Capucins

Effia
Belcier
41,00 €
58,00 €
60,00 €

PARCUB	
Centre ville	Hyper centre

Geraud
Capucins

Effia
Belcier

PARCUB	
Centre ville	Hyper centre

Geraud
Capucins

Effia
Belcier

PARCUB	
Centre ville	Hyper centre
35,90 €	48,50 €
430,80 €	582,00 €

Geraud
Capucins

Effia
Belcier

PARCUB	
Centre ville	Hyper centre

Geraud
Capucins

Effia
Belcier
30,00 €

000 0000 00 0 0 0 0000
 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
 000 000 0 0 0 0 0 0 0 0
 0 0 0000 00 00 0000000
 00 00 00 00 00 00 00 00
 000 000 0000000 0000000
 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
 000 000 0 0 0 0 0 0 0 0
 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

Tous Parcs de Stationnement

Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 05	Année 06	Année 07	Ecart 07/05	% 07/05	Ecart 07/06	% 07/06
JAN	223 197	226 432	216 249	-6 948	-3,11	-10 183	-4,50
FEV	204 370	201 928	196 716	-7 654	-3,75	-5 212	-2,58
MAR	223 518	224 767	221 837	-1 682	-0,75	-2 931	-1,30
AVR	236 643	204 822	191 829	-44 814	-18,94	-12 993	-6,34
MAI	219 616	211 727	208 965	-10 651	-4,85	-2 762	-1,30
JUI	225 275	203 958	214 987	-10 288	-4,57	11 029	5,41
JUIL	220 473	200 132	193 290	-27 183	-12,33	-6 842	-3,42
AOU	191 540	192 218	184 271	-7 269	-3,80	-7 947	-4,13
SEPT	222 531	220 334	203 707	-18 824	-8,46	-16 627	-7,55
OCT	232 893	225 389	214 710	-18 183	-7,81	-10 679	-4,74
NOV	229 342	223 287	203 060	-26 282	-11,46	-20 227	-9,06
DEC	278 064	268 252	250 025	-28 039	-10,08	-18 227	-6,79
TOTAL							

Décembre 2007 : manque Pessac pour cause de panne informatique.

Fréquentation cumulée

Année 05	Année 06	Année 07	Ecart 07/05	% 07/05	Ecart 07/06	% 07/06
223 197	226 432	216 249	-6 948	-3,11	-10 183	-4,50
427 567	428 360	412 965	-14 602	-3,42	-15 395	-3,59
651 085	653 127	634 802	-16 284	-2,50	-18 326	-2,81
887 728	857 949	826 631	-61 098	-6,88	-31 319	-3,65
1 107 344	1 069 676	1 035 596	-71 749	-6,48	-34 081	-3,19
1 332 619	1 273 634	1 250 583	-82 037	-6,16	-23 052	-1,81
1 553 092	1 473 766	1 443 873	-109 220	-7,03	-29 894	-2,03
1 744 632	1 665 984	1 628 144	-116 489	-6,68	-37 841	-2,27
1 967 163	1 886 318	1 831 851	-135 313	-6,88	-54 468	-2,89
2 200 056	2 111 707	2 046 561	-153 496	-6,98	-65 147	-3,09
2 429 398	2 334 994	2 249 621	-179 778	-7,40	-85 374	-3,66
2 707 462	2 603 246	2 499 646	-207 817	-7,68	-103 601	-3,98
2 707 462	2 603 246	2 499 646	-207 817	-7,68	-103 601	-3,98

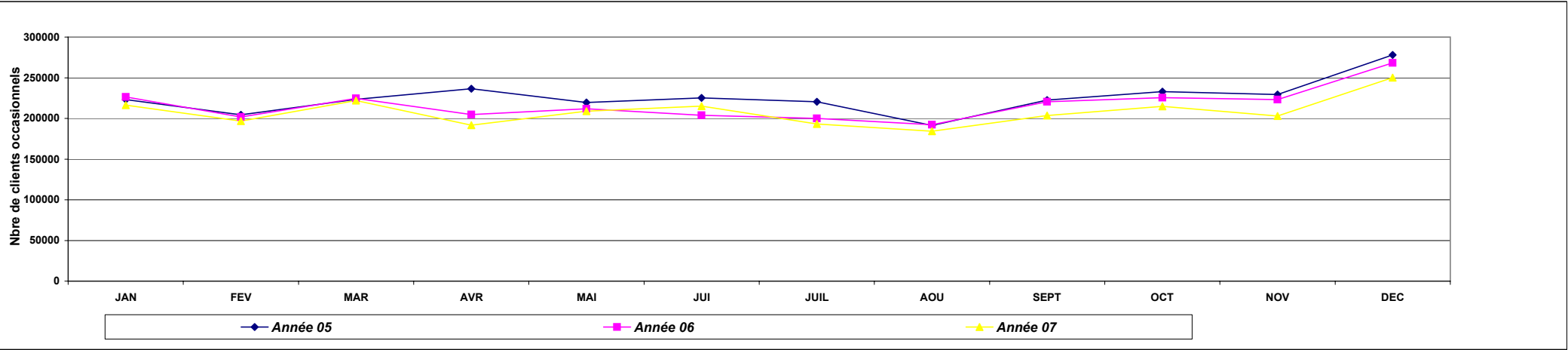
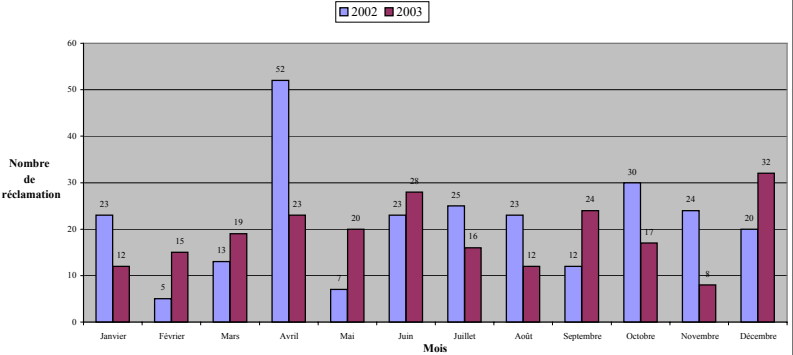


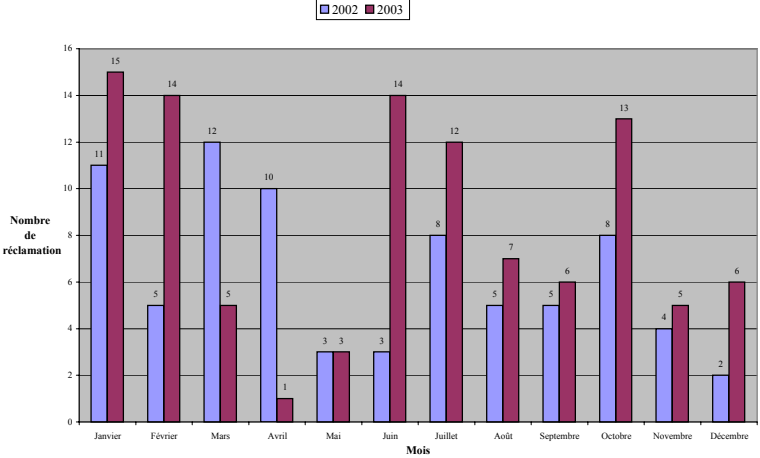
TABLEAU COMPARATIF

INSATISFACTIONS			SINISTRES	
Mois	2004	2005	2004	2005
Janvier	23	12	11	15
Février	5	15	5	14
Mars	13	19	12	5
Avril	52	23	10	1
Mai	7	20	3	3
Juin	23	28	3	14
Juillet	25	16	8	12
Août	23	12	5	7
Septembre	12	24	5	6
Octobre	30	17	8	13
Novembre	24	8	4	5
Décembre	20	32	2	6
TOTAL	257	226	76	101

COMPARATIFS
DES INSATISFATIONS CLIENTS
SUR 2 ANS



COMPARATIFS DES SINISTRES
SUR 2 ANS



NOMBRE DE CARTES CLIENTS EN COURS DE VALIDITE AU 1ER DU MOIS DE REFERENCE

PARCUB - Evolution du nombre d'abonnements par parkings et par profils

Hors divers	janvier 07					Février 07					Mars 07					Avril 07					Mai 07					Juin 07				
Catégories	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking
Gambetta	159		419		578	160		416		576	161		419		580	163		426		589	162		427		589	166		424		590
F. Médoc	179	58	786		1023	180	58	815		1053	187	58	796		1041	187	58	799		1044	185	58	797		1040	183	58	798		1039
République	134	180	281		595	145	180	282		607	153	180	284		617	141	180	282	110	713	146	180	284	110	720	147	180	286	110	723
Mérignac	17		97		114	18		94		112	20		94		114	21		90		111	20		91		111	20		90		110
08-mai	79	167	647		893	82	167	645		894	53	167	676		896	59	167	672		898	61	167	669		897	62	167	667		896
Mériadeck			232		232			231		231			233		233			221		221			219		219			219		219
Saint-Jean			189		189			187		187			186		186			180		180			179		179			177		177
Victoire	197	85	333		615	199	85	329		613	204	85	338		627	200	85	323		608	196	85	326		607	186	85	321		592
Pey-Berland	255		396		651	259		394		653	260		396		656	255		379		634	254		413		667	252		416	1	669
Pessac	11		303		314	11		335		346	11		302		313	11		305		316	11		304		315	13		305		318
Bouscat	42		120		162	44		119		163	44		120		164	43		119		162	43		118		161	45		115		160
C.Mondiale	218		712		930	236		715		951	244		726		970	242		708		950	242		702		944	245		700		945
P.de Bx	25		322		347	25		344		369	26		345		371	29		341		370	29		339		368	29		340		369
Bergonié	48		27		75	48		26		74	48		7		55	50		7		57	49		7		56	49		7		56
Lhôte	133				133	130				130	130				130	129				129	126				126	125				125
Croix de Seguey	40				40	39				39	39				39	38				38	38				38	38				38
Total	1 537	490	4 864	0	6891	1 576	490	4 932	0	6998	1 580	490	4 922	0	6992	1 568	490	4 852	110	7020	1 562	490	4 875	110	7037	1 560	490	4 865	111	7026
global mois	6 891					6 898					6 892					7 020					7 037					7 026				
Ecart M-1 en valeur						107					-6					28					17					-11				
Ecart M-1 en %						1,55%					-0,09%					0,40%					0,24%					-0,16%				
Ecart Mois réf. / janvier 07						107					101					129					146					135				
Ecart % Mois réf. / janvier 07						1,6%					1,5%					1,9%					2,1%					2,0%				

Hors divers	Juillet 07					Août 07					Septembre 07					Octobre 07					Novembre 07					Décembre 07				
Catégories	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking	Résidents	Multicartes	Permanents	Nuits	Total parking
Gambetta	173		408		581	173		409		582	173		409		582	176		415		591	172		421		593	175		426		601
F. Médoc	210	58	839		1107	174	58	829		1061	173	58	824		1055	178	58	824		1060	182	58	842		1082	183	58	855		1096
République	143	180	286	110	719	142	180	283	110	715	137	180	280	110	707	138	180	281	110	709	140	180	285	110	715	141	180	284	110	715
Mérignac	23		93		116	18		88		106	17		88		105	19		85		104	19		85		104	19		86		105
08-mai	61	167	657		885	64	167	653		884	68	167	622		857	65	167	651		883	64	167	652		883	66	167	656		889
Mériadeck			217		217			213		213			213		213			213		213			213		213			214		214
Saint-Jean			177		177			177		177			176		176			173		173			173		173			173		173
Victoire	159	84	322		565	165	84	317		566	163	84	314		561	171	84	335		590	183	84	335		602	184	84	350		618
Pey-Berland	244		409	1	654	251		406	1	658	250		413	1	664	263		401		664	271		400		671	275		401		676
Pessac	13		306		319	15		307		322	13		305		318	13		308		321	13		316		329	13		316		329
Bouscat	46		115		161	47		114		161	45		111		156	46		111		157	48		112		160	48		112		160
C.Mondiale	233		689		922	232		686		918	228		679		907	233		690		923	242		690		932	246		692		938
P.de Bx	31		340		371	30		340		370	30		340		370	30		339		369	28		329		357	28		329		357
Bergonié	48		7		55	48		6		54	47		6		53	47		6		53	47		6		53	47		6		53
Lhôte	123				123	125				125	125				125	126				126	129				129	130				130
Croix de Seguey	39				39	39				39	39				39	40				40	40				40	40				40
Total	1 546	489	4 865	111	7011	1 523	489	4 828	111	6951	1 508	489	4 780	111	6888	1 545	489	4 832	110	6976	1 578	489	4 859	110	7036	1 595	489	4 900	110	7094
global mois	7 011					6 951					6 858					6 975					7 036					7 094				
Ecart M-1 en valeur						-15					-63					88					60					58				
Ecart M-1 en %						-0,21%					-0,91%					1,28%					0,86%					0,82%				
Ecart Mois réf. / janvier 07						120					-3					85					145					203				
Ecart % Mois réf. / janvier 07						1,70%					0,0%					1,2%					2,1%					2,9%				

SYNTHESE DES RECLAMATIONS DES CLIENTS

REGROUPEMENT TOTAL DES PARCS - ANNEE 2007

INSATISFACTIONS

SINISTRES

MOIS	1	2	3	4	5	6	7	Sous Total	1	2	3	4	5	6	7	Sous Total	TOTAL
Janvier	1				10		12	23	4				1	3	3	11	34
Février					2		3	5	2						3	5	10
Mars					9	1	3	13	5		1		2	2	2	12	25
Avril	1		1		38	2	10	52	4				1	1	4	10	62
Mai					4		3	7	1		1			1		3	10
Juin					14		9	23	1					1	1	3	26
Juillet		1	1		12		11	25	2		1			3	2	8	33
Août		1			12		10	23	1		2			1	1	5	28
Septembre					7		5	12	5							5	17
Octobre					16		14	30	3			1	1	1	2	8	38
Novembre					18		6	24	1					2	1	4	28
Décembre					12		8	20	1			1				2	22
TOTAL	2	2	2	0	154	3	94	257	30	0	5	2	5	15	19	76	333

LEGENDE

INSATISFACTIONS	
Code	
1	Qualité d'ambiance
2	Qualité personnel BPA
3	Fonctionnement équités
4	Signalétique
5	Pb sur CB et Péage caisses
6	Pb sur facture abonnés
7	Divers (tarifs, accès surfaces, etc)

SINISTRES	
Code	
1	Effractions, vandalisme, vol intérieur
2	Vol véhicule
3	Retombée barrière, porte garage et PCF
4	Nuisances diverses chantiers
5	Infiltrations plafonds-Pb peinture glissante
6	Chutes piétons (huile, peinture glissante)
7	Divers

SYNTHESE DES RECLAMATIONS DES CLIENTS

REGROUPEMENT TOTAL DES PARCS - ANNEE 2006

INSATISFACTIONS

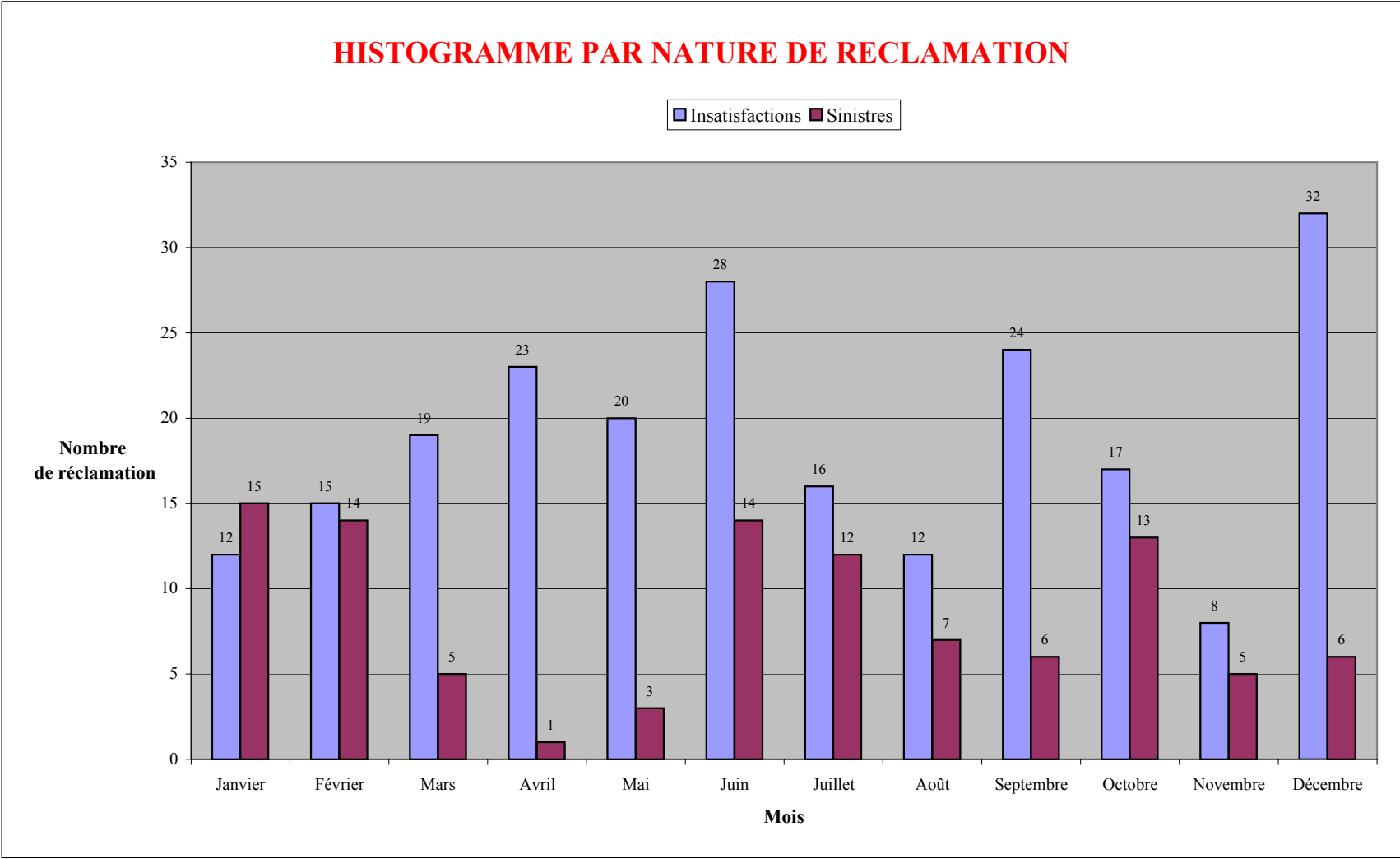
SINISTRES

MOIS	1	2	3	4	5	6	7	Sous Total	1	2	3	4	5	6	7	Sous Total	TOTAL
Janvier	0	0	2	0	6	0	4	12	10	0	1	0	0	2	2	15	27
Février	0	0	2	0	9	0	4	15	11	0	2	0	0	0	1	14	29
Mars	0	0	4	0	11	1	3	19	1	0	3	0	0	1	0	5	24
Avril	0	0	0	0	22	0	1	23	0	0	0	0	0	1	0	1	24
Mai	0	0	0	0	17	0	3	20	3	0	0	0	0	0	0	3	23
Juin	0	0	2	0	17	0	9	28	10	1	2	0	0	1	0	14	42
Juillet	0	0	2	0	10	0	6	16	8	0	3	1	0	0	0	12	28
Août	0	0	0	0	3	0	9	12	5	0	0	0	0	1	1	7	19
Septembre	0	0	3	0	13	1	7	24	1	0	1	0	0	1	3	6	30
Octobre	0	0	0	0	5	0	12	17	7	1	0	0	1	1	3	13	30
Novembre	0	0	0	0	6	0	2	8	3	0	0	0	0	2	0	5	13
Décembre	0	0	1	0	22	0	9	32	6	0	0	0	0	0	0	6	38
TOTAL	0	0	16	0	141	2	69	226	65	2	12	1	1	10	10	101	337

LEGENDE

INSATISFACTIONS	
Code	
1	Qualité d'ambiance
2	Qualité personnel BPA
3	Fonctionnement équités
4	Signalétique
5	Pb sur CB et Péage caisses
6	Pb sur facture abonnés
7	Divers (tarifs, accès surface, etc)

SINISTRES	
Code	
1	Effractions, vandalisme, vol intérieur
2	Vol véhicule
3	Retombée barrière, porte garage et PCF
4	Nuisances diverses chantiers
5	Infiltrations plafonds-Pb peinture glissante
6	Chutes piétons (huile, peinture glissante)
7	Divers



SYNTHESE DES RECLAMATIONS DES CLIENTS

REGROUPEMENT TOTAL DES PARCS - ANNEE 2006

INSATISFACTIONS

SINISTRES

MOIS	1	2	3	4	5	6	7	Sous Total	1	2	3	4	5	6	7	Sous Total	TOTAL
Janvier	0	0	2	0	6	0	4	12	10	0	1	0	0	2	2	15	27
Février	0	0	2	0	9	0	4	15	11	0	2	0	0	0	1	14	29
Mars	0	0	4	0	11	1	3	19	1	0	3	0	0	1	0	5	24
Avril	0	0	0	0	22	0	1	23	0	0	0	0	0	1	0	1	24
Mai	0	0	0	0	17	0	3	20	3	0	0	0	0	0	0	3	23
Juin	0	0	2	0	17	0	9	28	10	1	2	0	0	1	0	14	42
Juillet	0	0	2	0	10	0	6	16	8	0	3	1	0	0	0	12	28
Août	0	0	0	0	3	0	9	12	5	0	0	0	0	1	1	7	19
Septembre	0	0	3	0	13	1	7	24	1	0	1	0	0	1	3	6	30
Octobre	0	0	0	0	5	0	12	17	7	1	0	0	1	1	3	13	30
Novembre	0	0	0	0	6	0	2	8	3	0	0	0	0	2	0	5	13
Décembre	0	0	1	0	22	0	9	32	6	0	0	0	0	0	0	6	48
TOTAL	0	0	16	0	141	2	69	226	65	2	12	1	1	10	10	101	337

LEGENDE

INSATISFACTIONS	
Code	
1	Qualité d'ambiance
2	Qualité personnel BPA
3	Fonctionnement équités
4	Signalétique
5	Pb sur CB et Péage caisses
6	Pb sur facture abonnés
7	Divers (tarifs, accès surface, etc)

SINISTRES	
Code	
1	Effractions, vandalisme, vol intérieur
2	Vol véhicule
3	Retombée barrière, porte garage et PCF
4	Nuisances diverses chantiers
5	Infiltrations plafonds-Pb peinture glissante
6	Chutes piétons (huile, peinture glissante)
7	Divers

II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					II
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES					A-1

Chap./ Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			Crédits annulés
			Réalizations	Rattache- ments	Festes à Réaliser	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 630 793,00	3 829 928,69	1 333 353,27		467 511,04
603	Variations des stocks	149 550,00	149 539,62			10,38
604	Achat étude, prest. serv. éq	100,00	7,68			92,32
605	Achats de matériel, équipm	2 000,00	1 942,70			57,30
60611	Eau	34 500,00	28 525,57	3 500,00		2 474,43
60612	Electricité	461 500,00	418 508,43	42 975,84		15,73
60613	Fuel & huiles	1 000,00				1 000,00
606301	Fournit entret et petit é	69 590,00	69 507,05			82,95
606302	Pces détachées access aut	9 500,00	8 855,33			644,67
606303	Petit équip et mobilier b	150,00	101,13			48,87
606304	Petit équip. quincailleri	39 600,00	39 252,88	278,82		68,30
606305	Petit équip. électrique-él	47 300,00	27 633,17	19 600,31		66,52
606306	Tickets entrée sortie	18 500,00	16 439,20			2 060,80
606307	Produits nettoyage	31 600,00	29 983,70			1 616,30
606308	Vêtements de travail	8 900,00	7 107,45	1 411,40		381,15
606309	Matériaux construction	1 450,00	1 235,64			214,36
606310	Peintures	67 000,00	65 014,69			1 985,31
606313	Petit équipement autolaveu	21 000,00	18 829,85	15,90		2 154,25
60641	Petites fournitures burea	10 000,00	8 315,02	1 423,13		261,85
60642	Enveloppes	900,00	443,80			456,20
60643	Listings & Papiers	1 200,00	-59,39			1 259,39
60645	Consommables informatique	5 000,00	3 087,24			1 912,76
60646	Petit équipement informat	6 000,00	4 335,94			1 664,06
60661	Carburant	11 995,00	11 174,04			820,96
60662	Carburant autolaveuse	10 000,00	8 284,34			1 715,66
60682	Prdts pharmaceutiques	305,00	66,44			238,56
60683	Alimentation canine	1 130,00	882,65			247,35
60684	Autres produits de gardie	20,00	10,03			9,97
611	Sous-traitance générale	2 000,00	1 920,00			80,00
6113	S/Traitance serv. aux. cani	20,00	14,00			6,00
6114	Sous traitance société tr	500,00	450,00			50,00
6116	sous traitance informatiq	680,00	315,00			365,00
61351	Location véhicules	9 000,00	9 000,00			
61352	Location matériel	8 000,00	5 466,11			2 533,89
6142	Charges locatives	244 484,00	173 159,90			71 324,10
6152	Entretien & répar./biens	1 963 469,00	1 373 942,68	414 994,28		174 532,04
615511	Matériel transport	4 800,00	2 980,58			1 819,42
615512	Autolaveuses	3 000,00	-2 980,58			5 980,58
615581	Matériel industriel	87 400,00	67 160,94	2 834,94		17 404,12
615582	Matériel informatique & a	62 600,00	62 517,50			82,50
61561	Contrats maintenance géné	1 000,00	695,16			304,84
61562	Contrats maintenance phot	1 500,00				1 500,00
61563	Contrats mainten. ascense	40 000,00	28 685,93			11 314,07
61564	Ctrat mainten. automatisme	293 700,00	251 280,31	42 322,42		97,27
61565	Ctrats mainten. matériel	211 300,00	196 029,11	7 449,49		7 821,40
61566	Maintenance logiciels	2 000,00	1 358,27			641,73
61686	Assurances diverses	137 250,00	123 645,51			13 604,49
6181	Documentation	6 000,00	5 664,43	49,29		286,28
6226	Honoraires	89 800,00	60 678,82	1 875,00		27 246,18
6231	Annonces et insertions	6 000,00	1 350,00			4 650,00
6236	Catalogues et imprimés	300,00	276,00			24,00
6238	Divers pub.	1 200,00				1 200,00
62381	Projets & concepts public	3 000,00	1 184,25			1 815,75
6241	Transports sur achats					

II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A-1

Chap./ Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			Crédits annulés
			Réalisations	Rattache- ments	Restes à Réaliser	
6251	Frais de déplacement	6 000,00	4 913,85			1 086,15
6257	Réceptions	3 000,00	1 684,35			1 315,65
6261	Frais d'affranchissement	29 000,00	25 163,14	888,90		2 947,96
6262	Frais de télécommunicatio	109 000,00	87 016,87	607,55		21 375,58
627	Services bancaires & assi	145 000,00	140 249,66			4 750,34
6281	Concours divers (cotisati	2 000,00	1 445,00			555,00
62833	Assainiss. & nettoyage ca	18 000,00	9 634,50			8 365,50
63511	Taxe professionnelle	367 430,00	275 900,00	71 581,00		19 949,00
635110	Formation professionnelle					
63512	Taxes foncières	702 570,00		702 570,00		
637	Autres impôts & assimilés	60 000,00	103,20	18 975,00		40 921,80
012	CHARGES DE PERSONNEL	6 673 555,00	6 306 959,62	241 722,65		124 872,73
6211	Personnel intérimaire	663 000,00	662 943,91			56,09
6312	Taxe d'apprentissage	25 845,00	23 862,93			1 982,07
631200	Effort construction=	31 230,00	31 051,94			178,06
6313	Participat° employeur/for	115 811,00	112 093,99	649,65		3 067,36
631301	Formation professionnelle	4 800,00	4 754,16			45,84
6411	Salaires,appointment,com	3 790 000,00	3 783 956,54			6 043,46
6412	Congés payés	47 916,00	-238 483,00	241 073,00		45 326,00
6413	Primes paniers	53 600,00	53 599,72			0,28
6419	Remboursement /rémunérat.					
6451	Cotisations à l'URSSAF	1 107 571,00	1 069 387,61			38 183,39
6452	Cotisations aux mutuelles	232 167,00	232 109,00			58,00
6453	Cotisations aux caisses r	290 134,00	279 865,71			10 268,29
6454	Cotisations aux ASSEDIC	157 195,00	151 370,16			5 824,84
6472	Versements aux comités d'	38 432,00	34 003,64			4 428,36
6475	Médecine travail, pharmac	10 000,00	8 419,74			1 580,26
6478	Epargne salariale	5 854,00	5 854,00			
64781	Médailles du travail	5 000,00	74,57			4 925,43
6480	Tickets restaurant	95 000,00	92 095,00			2 905,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000,00	8 302,25			1 697,75
651	Redevance/ concess°,breve	10 000,00	8 302,25			1 697,75
66	CHARGES FINANCIERES	1 500,00	23,42	1 360,05		116,53
6615	Intérêt cpt courant & dép	1 500,00	23,42	1 360,05		116,53
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 000,00	2 893,68			8 106,32
6718	Autre charge except° / op	7 000,00	1 784,00			5 216,00
673	Titres annulés (ex. ant)	4 000,00	1 109,68			2 890,32
68	DOTATIONS AUX AMORTISS.& PROVISIONS	5 696 198,15	5 576 292,87			119 905,28
6811	Dotat° amort/immob incor	3 821 265,52	3 701 360,24			119 905,28
6815	Dotation provision grosse	1 874 932,63	1 874 932,63			
022	Dépenses imprévues					
023	Virement à sect. invest.					
	TOTAL DES DEPENSES	18 023 046,15	15 724 400,53	1 576 435,97		722 209,65

Pour information

D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A-2

Chap./ Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			Crédits annulés
			Réalizations	Rattache- ments	Restes à Ééaliser	
70	VENTES DE PROD.FAB,PREST.SERV.	10 631 287,00	10 596 005,10	377 048,85		341 766,95
023	VIREMENT A SECTION INVEST					
7061	Recettes Clients Abonnés	4 545 888,00	4 778 082,40			232 194,40
706201	Recettes horaires=		49 386,24			49 386,24
7064	Recettes clients cartes b	4 500 000,00	4 289 164,48			-210 835,52
7065	Recettes Espèces Caisses	1 350 000,00	1 528 861,98			178 861,98
7066	Recettes Encaissements Ma	102 399,00	63 099,69			-39 299,31
7087	Remboursement de frais	8 000,00	7 709,06			-290,94
70871	Remboursements Ch.Trenten	125 000,00	-120 298,75	377 048,85		131 750,10
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	852 450,00	68 193,41	785 771,71		1 515,12
7581	Redevance locations	64 200,00	32 200,00	32 200,00		200,00
7582	Redevance Ctre Cial Méria	753 550,00	-0,25	753 571,71		21,46
7583	Titres restaurant	32 000,00	35 993,66			3 993,66
7584	Redevance Car Clean	2 700,00				-2 700,00
013	ATTENUATION DE CHARGES	310 539,62	219 909,91			-90 629,71
603	Variations des stocks	195 539,62	123 743,08			-71 796,54
6419	Remboursement /rémunérat.	115 000,00	96 166,83			-18 833,17
76	PRODUITS FINANCIERS	240 050,00	68 496,02	202 983,37		31 429,39
764	Revenus: valeur mobilière					
768	Autres produits financier	240 050,00	68 496,02	202 983,37		31 429,39
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 258 871,83	4 276 237,90			17 366,07
7718	Autre produit excep. /opé		17 366,07			17 366,07
774	Subventions exceptionnell					
777	Quote-part des sub.invest	4 258 871,83	4 258 871,83			
78	REPRISES /AMORTISS.& PROVISIONS	1 613 002,33	1 613 002,33			
7811	Reprise/amort.des immo.in	316,33	316,33			
7815	Reprise /prov. risque & c	1 612 686,00	1 612 686,00			
79	TRANSFERTS DE CHARGES	22 000,00				-22 000,00
791	Transferts de charges exp	22 000,00				-22 000,00
	TOTAL DES RECETTES	17 928 200,78	16 841 844,67	1 365 803,93		279 447,82

Pour information	94 845,37
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

II
B-1

DETAIL PAR ARTICLE

Article	Libellé	Crédits Ouverts Prévisions	Mandats émis	Restes à Réaliser	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 514 583,25	10 514 583,25		
13915	Group.collect.Subv.équip/	190 873,00	190 873,00		
1391501	Subv; transférée cpte rés	35 985,39	35 985,39		
1391502	Subv.transférée cpte résu	323 224,56	323 224,56		
1391503	Subv.transférée cpte résu	391 425,87	391 425,87		
1391504	subv.transf.cpte résultat	327 626,79	327 626,79		
1391505	subv transf cpte resultat	44 385,07	44 385,07		
1391506	subv.transf. cpte resulta	3 614 518,28	3 614 518,28		
1391507	subv transf cpte résultat	2 929 022,78	2 929 022,78		
1391508	subv transf cpte résultat	38 173,03	38 173,03		
1391800	Subv.transférée cpte résu	45 200,00	45 200,00		
13932	Fds affecté à équip: amen	24 847,00	24 847,00		
1393201	Amende police transf.cpte	112 235,88	112 235,88		
1393202	Amende police transf.cpte	151 698,17	151 698,17		
1393203	Amende police transf.cpte	189 306,79	189 306,79		
1393204	Amende police transf.cpte	260 487,53	260 487,53		
1393205	Amende police transf.cpte	410 243,20	410 243,20		
1393206	Amende police inscrite cp	37 197,08	37 197,08		
1393207	Amende ploice inscr.cpte	626 981,20	626 981,20		
1393208	Amende police inscr.cpte	55 363,32	55 363,32		
1393209	Amende police inscr.cpte	364 469,34	364 469,34		
1393210	Amende police insc.cpte r	267 351,14	267 351,14		
1393211	Amende police insc.cpte r	44 938,15	44 938,15		
1393500	Part.non réal.aire statio	29 029,68	29 029,68		
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 612 686,00	1 612 686,00		
1572	Provision pour grosses ré	1 612 686,00	1 612 686,00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	110 000,00	63 830,10		46 169,90
2033	Frais d'insertion	10 000,00	6 984,20		3 015,80
205	Concession,brevet,licence	100 000,00	56 845,90		43 154,10
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	536 622,00	249 929,34		286 692,66
2131	Bâtiments	56 000,00			56 000,00
2135	Inst,agenc,aménag.des con	102 500,00	66 972,00		35 528,00
2154	Matériel industriel	273 400,00	105 830,51		167 569,49
2182	Matériel de transport	66 506,00	66 506,00		
2183	Matériel de bureau & d'in	38 216,00	10 620,83		27 595,17
22	IMMOB RECU EN CONCESSION	20 277 978,96	20 277 978,96		
2231	Bâtiments	3 997,74	3 997,74		
2235	Instal,agenc,amén. des co	41 365,19	41 365,19		
2293	Droit de l'affectant (EP	20 232 616,03	20 232 616,03		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	32 400,00	4 755,95		27 644,05
238	Avanc.acpt/commande d'imm	32 400,00	4 755,95		27 644,05
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	316,33	316,33		
28235	Inst,agenc,amé/constr° re	316,33	316,33		
020	Dépenses imprévues				
	TOTAL DES DEPENSES	33 084 586,54	32 724 079,93		360 506,61

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	B-1

DETAIL PAR ARTICLE

Pour information	
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	



III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	B-2

DETAIL PAR ARTICLE

Article	Libellé	Crédits Ouverts Prévisions	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	20 232 616,03	20 232 616,03		
131501	subv.acquisition places p	449 827,35	449 827,35		
131502	Subv.acqisition places ma	359 138,02	359 138,02		
131503	Subv.installations, agcts	434 916,77	434 916,77		
131504	subv.inst.techniques dive	364 029,50	364 029,50		
131505	subv.aménag. parkind 2 ro	49 315,89	49 315,89		
131506	subv. acq; places cuté mo	4 908 858,36	4 908 858,36		
131507	subv.acq.places front méd	5 984 072,58	5 984 072,58		
131508	subv.acq.places bergonié	477 165,42	477 165,42		
13180	Subv.travaux aménag.Pey B	113 000,00	113 000,00		
133201	Amende de police rue Lhot	1 870 597,88	1 870 597,88		
133202	Amende de police aménag.d	216 711,67	216 711,67		
133203	Amende de police aménag.d	315 511,32	315 511,32		
133204	Amende de police aménag.d	520 975,05	520 975,05		
133205	Amende de police aménag.d	1 025 608,00	1 025 608,00		
133206	Amende de police aménag.d	123 990,25	123 990,25		
133207	Amende de police aménag.d	895 687,44	895 687,44		
133208	Amende depolice aménag.di	92 272,21	92 272,21		
133209	Amende de police aménag.d	728 938,67	728 938,67		
133210	Amende de police aménag.	668 377,87	668 377,87		
133211	amende de police aménag.	149 793,83	149 793,83		
133500	Part. non réal. aire stat	483 827,95	483 827,95		
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 874 932,63	1 874 932,63		
1572	Provision pour grosses ré	1 874 932,63	1 874 932,63		
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTAT°	10 298 863,25	6 301 074,35		-3 997 788,90
2293	Droit de l'affectant (EP	10 298 863,25	6 301 074,35		-3 997 788,90
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	26 604,12	26 604,12		
238	Avanc.acpt/commande d'imm	26 604,12	26 604,12		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 811,00	3 811,00		
275	Dépôts et cautionnements	3 811,00	3 811,00		
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	3 821 266,30	3 701 360,24		-119 906,06
28033	Frais d'insertion		1 091,42		1 091,42
2805	Concession,brevet,licence	45 000,00	22 092,10		-22 907,90
28131	Amortissement batiments	3 500,00			-3 500,00
28135	Instal,agenc,aménag. des	54 000,00	9 764,87		-44 235,13
28154	Matériel industriel	55 000,00	47 873,33		-7 126,67
28182	Matériel de transport	4 500,00	11 062,24		6 562,24
28183	Matériel de bureau et inf	8 800,00	11 908,60		3 108,60
28231	Bâtiments reçu en affect°	2 513 288,79	2 511 486,76		-1 802,03
28235	Inst,agenc,amé/constr° re	583 374,00	517 005,01		-66 368,99
28254	Matériel industr. reçu en	551 593,19	563 085,81		11 492,62
28282	Matériel transport reçu e		2 048,61		2 048,61
28284	Mobilier reçu en affect°/	2 210,32	3 941,49		1 731,17
	TOTAL DES RECETTES	36 258 093,33	32 140 398,37		-4 117 694,96

Pour information	2 282 311,64
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	

II - VOTE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A 1

Chap/ Art	Libellé	2006	2007	Variation	%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 911 051,23	5 163 281,96	252 230,73	5,14
603	Variations des stocks	125 051,27	149 539,62	24 488,35	19,58
604	Achat étude, prest. serv. équip & trx	8,62	7,68	-0,94	-10,90
605	Achats de matériel, équipement	0,00	1 942,70	1 942,70	100,00
60611	Eau	26 787,64	32 025,57	5 237,93	19,55
60612	Electricité	467 272,71	461 484,27	-5 788,44	-1,24
60613	Fuel & huiles	228,34		-228,34	-100,00
606301	Fournit entret. et petit équipement	21 049,71	69 507,05	48 457,34	230,20
606302	Pièces détachées access auto & cycles	681,20	8 855,33	8 174,13	1 199,96
606303	Petit équip et mobilier bureau		101,13	101,13	100,00
606304	Petit équip. quincaillerie	25 550,06	39 531,70	13 981,64	54,72
606305	Petit équip. électrique-électronique	22 499,45	47 233,48	24 734,03	109,93
606306	Tickets entrée sortie	9 787,03	16 439,20	6 652,17	67,97
606307	Produits nettoyage	12 691,28	29 983,70	17 292,42	136,25
606308	Vêtements de travail	6 135,54	8 518,85	2 383,31	38,84
606309	Matériaux construction	169,56	1 235,64	1 066,08	628,73
606310	Peintures	135 379,48	65 014,69	-70 364,79	-51,98
606311	Produits nettoyage autolaveuses	23 377,20		-23 377,20	-100,00
606313	Petit équipement autolaveuses	13 187,60	18 845,75	5 658,15	42,91
60641	Petites fournitures bureau	8 767,78	9 738,15	970,37	11,07
60642	Enveloppes	196,00	443,80	247,80	126,43
60643	Listings & Papiers	2 689,29	-59,39	-2 748,68	-102,21
60645	Consommables informatique	6 553,34	3 087,24	-3 466,10	-52,89
60646	Petit équipement informatique	5 358,26	4 335,94	-1 022,32	-19,08
60661	Carburant	12 061,12	11 174,04	-887,08	-7,35
60662	Carburant autolaveuse	5 668,24	8 284,34	2 616,10	46,15
60681	Produits pharmaceutiques	1 161,97		-1 161,97	-100,00
60682	Prdts pharmaceutiques	689,48	66,44	-623,04	-90,36
60683	Alimentation canine	773,62	882,65	109,03	14,09
60684	Autres produits de gardiennage		10,03	10,03	100,00
611	Sous-traitance générale		1 920,00	1 920,00	100,00
6113	S/Traitance serv. aux canins		14,00	14,00	100,00
6114	Sous traitance société transport		450,00	450,00	100,00
6116	sous traitance informatique	9 050,00	315,00	-8 735,00	-96,52
61351	Location véhicules	6 750,00	9 000,00	2 250,00	33,33
61352	Location matériel	12 167,74	5 466,11	-6 701,63	-55,08
61353	Locations diverses	439,00		-439,00	-100,00
614	Charges locatives & de co	219 558,13	173 159,90	-46 398,23	-21,13
6152	Entretien & répar./biens	1 425 305,11	1 788 936,96	363 631,85	25,51
615511	Matériel transport	5 114,59	2 980,58	-2 134,01	-41,72
615512	Autolaveuses	8 815,54	-2 980,58	-11 796,12	-133,81
615581	Matériel industriel	223 233,56	69 995,88	-153 237,68	-68,64
615582	Matériel informatique & automatisme	90 660,82	62 517,50	-28 143,32	-31,04
615583	Matériel électronique	16 346,58		-16 346,58	-100,00
615584	Matériel divers	6,91		-6,91	-100,00
61561	Contrats maintenance générale	2 111,40	695,16	-1 416,24	-67,08
61563	Contrats mainten. ascenseurs escal.	27 498,50	28 685,93	1 187,43	4,32
61564	Ctrat mainten. automatismes & inform	262 535,51	293 602,73	31 067,22	11,83
61565	Ctrats mainten. matériel industriel	61 318,27	203 478,60	142 160,33	231,84
61566	Maintenance logiciels	2 165,53	1 358,27	-807,26	-37,28
6168	Autres assurances	105 330,50	123 645,51	18 315,01	17,39
6181	Documentation	3 691,34	5 713,72	2 022,38	54,79
6226	Honoraires	84 197,21	62 553,82	-21 643,39	-25,71
6231	Annonces et insertions	9 597,19	1 350,00	-8 247,19	-85,93
6236	Catalogues et imprimés	2 376,00	276,00	-2 100,00	-88,38
62381	Projets & concepts publicitaires	707,40	1 184,25	476,85	67,41
624	Transport biens & collect	85,69		-85,69	-100,00
6251	Frais de déplacement	5 927,68	4 913,85	-1 013,83	-17,10
6257	Réceptions	665,70	1 684,35	1 018,65	153,02

II - VOTE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A 1

Chap/ Art	Libellé	2006	2007	Variation	%
625737	Missions réceptions	38,40		-38,40	-100,00
6261	Frais d'affranchissement	25 404,98	26 052,04	647,06	2,55
6262	Frais de télécommunication	83 643,41	87 624,42	3 981,01	4,76
627	Services bancaires & assimilés	171 838,77	140 249,66	-31 589,11	-18,38
6281	Concours divers (cotisations ...)	1 284,38	1 445,00	160,62	12,51
6282	Frais de gardiennage	38 622,00		-38 622,00	-100,00
62833	Assainiss. & nettoyage canalisation		9 634,50	9 634,50	100,00
63511	Taxe professionnelle	432 100,00	347 481,00	-84 619,00	-19,58
635110	Formation professionnelle	3 780,00		-3 780,00	-100,00
63512	Taxes foncières	611 210,00	702 570,00	91 360,00	14,95
637	Autres impôts & assimilés	23 697,60	19 078,20	-4 619,40	-19,49
012	CHARGES DE PERSONNEL	6 138 953,68	6 548 682,27	409 728,59	6,67
6211	Personnel intérimaire	587 395,01	662 943,91	75 548,90	12,86
6312	Taxe d'apprentissage	24 455,08	23 862,93	-592,15	-2,42
631200	Effort construction=	16 183,92	31 051,94	14 868,02	91,87
6313	Participat° employeur/form.continue	78 298,20	117 497,80	39 199,60	50,06
6411	Salaires, appointement, com.de base	3 593 674,71	3 783 956,54	190 281,83	5,29
6412	Congés payés	107 709,00	2 590,00	-105 119,00	-97,60
6413	Primes paniers	47 477,20	53 599,72	6 122,52	12,90
6451	Cotisations à l'URSSAF	1 025 490,23	1 069 387,61	43 897,38	4,28
6452	Cotisations aux mutuelles	214 681,59	232 109,00	17 427,41	8,12
6453	Cotisations aux caisses retraites	161 011,46	279 865,71	118 854,25	73,82
6454	Cotisations aux ASSÉDIC	146 618,31	151 370,16	4 751,85	3,24
6472	Versements aux comités d'entreprise	33 388,13	34 003,64	615,51	1,84
6475	Médecine travail, pharmacie	7 696,89	8 419,74	722,85	9,39
6478	Intéressement		5 854,00	5 854,00	100,00
64781	Médailles du travail		74,57	74,57	100,00
6480	Tickets restaurant	94 873,95	92 095,00	-2 778,95	-2,93
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURA	6 563,19	8 302,25	1 739,06	26,50
651	Redevance/ concess°, brevet, licence.	6 563,19	8 302,25	1 739,06	26,50
66	CHARGES FINANCIERES	1 661,31	1 383,47	-277,84	-16,72
6611	Intérêts des emprunts & dettes	1 165,73		-1 165,73	-100,00
6615	Intérêt cpt courant & dépôts crédit	495,58	1 383,47	887,89	179,16
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 750 793,35	2 893,68	-3 747 899,67	-99,92
673	Titres annulés		1 109,68	1 109,68	100,00
675	Valeur comptable actif cédé	3 710 982,50		-3 710 982,50	-100,00
6718	Autre charge except° / opér.gestion	39 810,85	1 784,00	-38 026,85	-95,52
68	DOTATIONS AUX AMORTISS. & PROVISIO	5 111 161,45	5 576 292,87	465 131,42	9,10
6811	Dotat° amort / immob incorp & corpor	3 808 501,71	3 701 360,24	-107 141,47	-2,81
6815	Dotation provision grosses réparat;	1 302 659,74	1 874 932,63	572 272,89	43,93
	TOTAL DES DEPENSES	19 920 184,21	17 300 836,50	-2 619 347,71	-13,15

II - VOTE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A 2

Chap/ Art	Libellé	2006	2007	Variation	%
70	VENTES DE PROD.FAB,PREST.SERV.	9 837 438,29	10 973 053,95	1 135 615,66	11,54
7061	Recettes Clients Abonnés	4 173 143,65	4 778 082,40	604 938,75	14,50
7064	Recettes clients horaires	4 153 745,16	4 338 550,72	184 805,56	4,45
7065	Recettes EspSces Caisses Automat.	1 307 050,59	1 526 861,98	221 811,39	16,97
7066	Recettes Encaissements Manuels	106 055,96	63 099,69	-42 956,27	-40,50
7087	Remboursement de frais		7 709,06	7 709,06	100,00
70871	Remboursements Ch.Trentenaires	97 442,93	256 750,10	159 307,17	163,49
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	741 544,79	853 965,12	112 420,33	15,16
7581	Redevance locations	66 000,00	64 400,00	-1 600,00	-2,42
7582	Redevance Ctre Cial Mériadeck	638 027,27	753 571,46	115 544,19	18,11
7583	Titres restaurant	37 517,52	35 993,66	-1 523,86	-4,06
13	ATTENUATION DE CHARGES	258 123,58	219 909,91	-38 213,67	-14,80
603	Variations des stocks	149 539,62	123 743,08	-25 796,54	-17,25
6419	REMBOURSEMENT REMUNERATION PERSONNEL	108 583,96	96 166,83	-12 417,13	-11,44
76	PRODUITS FINANCIERS	194 207,58	271 479,39	77 271,81	39,79
768	Autres produits financier	194 207,58	271 479,39	77 271,81	39,79
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 574 287,02	4 276 237,90	-3 298 049,12	-43,54
7718	Autre produit excep. /opér. gestion		17 366,07	17 366,07	100,00
774	Subventions exceptionnelles	3 655 000,00		-3 655 000,00	-100,00
775	Produits cession actif	3 710 982,50		-3 710 982,50	-100,00
777	Quote-part / subvention d'investissements	208 304,52	4 258 871,83	4 050 567,31	1944,54
78	REPRISES /AMORTISS. & PROVISIONS	1 407 706,08	1 613 002,33	205 296,25	14,58
7811	Reprise amortissement		316,33	316,33	100,00
7815	Reprise /prov. risque & charge expl	1 407 706,08	1 612 686,00	204 979,92	14,56
79	TRANSFERTS DE CHARGES	1 722,24	0,00	-1 722,24	-100,00
791	Transferts de charges exploitation	1 722,24		-1 722,24	-100,00
	TOTAL DES RECETTES	20 015 029,58	18 207 648,60	-1 807 380,98	-9,03

II - VOTE DU BUDGET		II	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B 1	

Chap/ Art	Libellé	2006	2007	Variation	%
10	DOTATION	200 000,00		-200 000,00	-100,00
1021	Dotation	200 000,00		-200 000,00	-100,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	208 304,52	10 514 583,25	10 306 278,73	4 947,70
13915	Groupe collec: suvention équipement	190 872,75	190 873,00	0,25	0,00
139150	Subvention transférée compte de résultat		35 985,39	35 985,39	100,00
139150	Subvention transférée compte de résultat		323 224,56	323 224,56	100,00
139150	Subvention transférée compte de résultat		391 425,87	391 425,87	100,00
139150	Subvention transférée compte de résultat		327 626,79	327 626,79	100,00
139150	Subvention transférée compte de résultat		44 385,07	44 385,07	100,00
139150	Subvention transférée compte de résultat		3 614 518,28	3 614 518,28	100,00
139150	Subvention transférée compte de résultat		2 929 022,78	2 929 022,78	100,00
139150	Subvention transférée compte de résultat		38 173,03	38 173,03	100,00
139180	Subvention transférée compte de résultat		45 200,00	45 200,00	100,00
13932	Amende de police	17 431,77	24 847,00	7 415,23	42,54
139320	Amende de police transférée compte résultat		112 235,88	112 235,88	100,00
139320	Amende de police transférée compte résultat		151 698,17	151 698,17	100,00
139320	Amende de police transférée compte résultat		189 306,79	189 306,79	100,00
139320	Amende de police transférée compte résultat		260 487,53	260 487,53	100,00
139320	Amende de police transférée compte résultat		410 243,20	410 243,20	100,00
139320	Amende de police transférée compte résultat		37 197,08	37 197,08	100,00
139320	Amende de police transférée compte résultat		626 981,20	626 981,20	100,00
139320	Amende de police transférée compte résultat		55 363,32	55 363,32	100,00
139320	Amende de police transférée compte résultat		364 469,34	364 469,34	100,00
139320	Amende de police transférée compte résultat		267 351,14	267 351,14	100,00
139320	Amende de police transférée compte résultat		44 938,15	44 938,15	100,00
139320	Amende de police transférée compte résultat		29 029,68	29 029,68	100,00
5	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 407 706,08	1 612 686,00	204 979,92	14,56
572	Provision pour grosses réparations	1 407 706,08	1 612 686,00	204 979,92	14,56
6	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	591 082,52	0,00	-591 082,52	-100,00
687	Autres dettes	591 082,52		-591 082,52	-100,00
0	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 455,47	63 830,10	28 374,63	80,03
033	Frais d'insertion	4 184,25	6 984,20	2 799,95	66,92
05	Concession, brevet, licence, marque...	31 271,22	56 845,90	25 574,68	81,78
1	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	359 697,10	249 929,34	-109 767,76	-30,52
135	Inst.agenc.aménag.des constructions	66 371,09	66 972,00	600,91	0,91
154	Matériel industriel	263 208,73	105 830,51	-157 378,22	-59,79
182	Matériel de transport	149,00	66 506,00	66 357,00	44 534,90
183	Matériel de bureau & d'informatique	29 968,28	10 620,83	-19 347,45	-64,56
2	IMMOB RECU EN CONCESSION	17 231 541,62	20 277 978,96	3 046 437,34	17,68
211	Terrains nus	482 535,30		-482 535,30	-100,00
231	Bâtiments		3 997,74	3 997,74	100,00
235	Inst.agenc.aménag.des constructions	6 386 764,55	41 365,19	-6 345 399,36	-99,35
254	Matériel industriel	241 696,11		-241 696,11	-100,00
293	Droit de l'affectant (EPCI)	10 120 545,66	20 232 616,03	10 112 070,37	99,92
3	IMMOBILISATIONS EN COURS	26 604,12	4 755,95	-21 848,17	-82,12
		26 604,12	4 755,95	-21 848,17	-82,12
3	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	2 338 579,57	316,33	-2 338 263,24	-99,99
3221	Agencements	78 197,06		-78 197,06	-100,00
3231	Batiments	2 042 307,06		-2 042 307,06	-100,00
3235	Installations	109 588,59	316,33	-109 272,26	-99,71
3254	Matériel industriel	99 757,76		-99 757,76	-100,00
3282	Matériel transport	8 729,10		-8 729,10	-100,00
	TOTAL	22 398 971,00	32 724 079,93	10 325 108,93	46,10

II - VOTE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B 2

Chap/ Art	Libellé	2006	2007	Variation	%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 409 563,16	20 232 616,03	13 823 052,87	215,66
1315	Subvention équipement	2 916 012,75		-2 916 012,75	-100,00
1332	Amendes de police	3 493 550,41		-3 493 550,41	-100,00
131501	Subvention équipement		449 827,35	449 827,35	100,00
131502	Subvention équipement		359 138,02	359 138,02	100,00
131503	Subvention équipement		434 916,77	434 916,77	100,00
131504	Subvention équipement		364 029,50	364 029,50	100,00
131505	Subvention équipement		49 315,89	49 315,89	100,00
131506	Subvention équipement		4 908 858,36	4 908 858,36	100,00
131507	Subvention équipement		5 984 072,58	5 984 072,58	100,00
131508	Subvention équipement		477 165,42	477 165,42	100,00
13180	Subvention équipement		113 000,00	113 000,00	100,00
133201	Subvention équipement		1 870 597,88	1 870 597,88	100,00
133202	Subvention équipement		216 711,67	216 711,67	100,00
133203	Subvention équipement		315 511,32	315 511,32	100,00
133204	Subvention équipement		520 975,05	520 975,05	100,00
133205	Subvention équipement		1 025 608,00	1 025 608,00	100,00
133206	Subvention équipement		123 990,25	123 990,25	100,00
133207	Subvention équipement		895 687,44	895 687,44	100,00
133208	Subvention équipement		92 272,21	92 272,21	100,00
133209	Subvention équipement		728 938,67	728 938,67	100,00
133210	Subvention équipement		668 377,87	668 377,87	100,00
133211	Subvention équipement		149 793,83	149 793,83	100,00
133500	Subvention équipement		483 827,95	483 827,95	100,00
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 302 659,74	1 874 932,63	572 272,89	43,93
1572	Provisions pour grosses réparations	1 302 659,74	1 874 932,63	572 272,89	43,93
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	13 158 794,27	6 301 074,35	-6 857 719,92	-52,12
2221	Aménagements de terrain	78 197,06		-78 197,06	-100,00
2231	Bâtiments reçus en affect° concess°	5 518 710,18		-5 518 710,18	-100,00
2235	Installations	340 157,39		-340 157,39	-100,00
2254	Matériel industriel	102 004,58		-102 004,58	-100,00
2282	Matériel de transport	8 729,10		-8 729,10	-100,00
2293	Droit de l'affectant (EPCI)	7 110 995,96	6 301 074,35	-809 921,61	-11,39
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	26 604,12	26 604,12	100,00
238			26 604,12	26 604,12	100,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	3 811,00	3 811,00	100,00
275	Dépôts et cautionnements versés		3 811,00	3 811,00	100,00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	3 810 265,47	3 701 360,24	-108 905,23	-2,86
28033	Frais d'insertion		1 091,42	1 091,42	100,00
2805	Concession, brevet, licence, Droits....	12 313,90	22 092,10	9 778,20	79,41
28135	Inst.agenc.aménag.des constructions	4 527,79	9 764,87	5 237,08	115,67
28154	Matériel industriel	25 260,85	47 873,33	22 612,48	89,52
28182	Matériel de transport	2 587,83	11 062,24	8 474,41	327,47
28183	Matériel de bureau et informatique	8 877,35	11 908,60	3 031,25	34,15
28221	Agenc, amén, terrain nu reçu en affect°	1 230,98		-1 230,98	-100,00
28231	Bâtiments reçus en affect° concess°	2 571 892,70	2 511 486,76	-60 405,94	-2,35
28235	Inst.agenc.amé/constr° reçu affect°	546 958,91	517 005,01	-29 953,90	-5,48
28254	Matériel industr. reçu en affect°	630 166,31	563 085,81	-67 080,50	-10,64
28282	Matériel transport reçu en affect°	2 048,63	2 048,61	-0,02	0,00
28284	Mobilier reçu en affect°/concess°	4 400,22	3 941,49	-458,73	-10,43
	TOTAL	24 681 282,64	32 140 398,37	7 459 115,73	30,22

Parcs de stationnement de la Communauté Urbaine de Bordeaux

Analyse des comptes d'exploitation

BILAN ANNUEL D'ACTIVITE 2007

I RAPPEL DES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE DU DELEGATAIRE

L'année 2007 constitue pour BP3000 une année charnière puisqu'elle constitue la première année complète suite au rachat de la société par un nouvel actionnaire et permet de constater les changements concrets en matière d'exploitation.

BP3000 propose à sa clientèle un total de 3 267 places réparties comme suit :

	Bourse/ Jaures	Tourny	Salinières
Véhicules	1 651	992	424
Vélos	60	30	30
Motos	40	20	20

II LA TARIFICATION

a) Tarifs en vigueur (TTC) au 31 décembre 2007

BOURSE / JEAN JAURES

Horaires	JOUR	NUIT
0 à 30 mn	1,00€	0,70 €
1 h	2,20 €	1,30 €
2 h	4,70 €	3,00 €
3 h	6,60 €	3,00 €
4 h	8,40 €	3,00 €
5 h	10,30 €	3,00 €
6 h	11,30 €	3,00 €
7 h	13,10 €	3,00 €
8 h	16,00 €	3,00 €
9 h à 12 h	17,80 €	3,00 €

Abonnés	Résident	Non résident
Jour		
Mensuel	70,00 €	140,00 €
Trimestriel	205,00 €	410,00 €
Semestriel	400,00 €	800,00 €
Annuel	770,00 €	1 550,00 €
Nuit		
Mensuel	30,00 €	64,00 €

TOURNY

Horaires	JOUR	NUIT
0 à 30 mn	1,00 €	0,70 €
1 h	2,20 €	1,30 €
2 h	4,70 €	3,00 €
3 h	6,60 €	3,00 €
4 h	8,40 €	3,00 €
5 h	10,30 €	3,00 €
6 h	11,30 €	3,00 €
7 h	13,10 €	3,00 €
8 h	16,00 €	3,00 €
9 h à 12 h	17,80 €	3,00 €

Abonnés	Résident	Non résident
Jour		
Mensuel	70,00 €	140,00 €
Trimestriel	205,00 €	410,00 €
Semestriel	400,00 €	800,00 €
Annuel	770,00 €	1 550,00 €
Nuit		
Mensuel	30,00 €	64,00 €

SALINIERES

Horaires	JOUR	NUIT
0 à 30 mn	1,00 €	0,50 €
1 h	1,80 €	1,30 €
2 h	3,10 €	3,00 €
3 h	4,20 €	3,00 €
4 h	5,20 €	3,00 €
5 h	6,20 €	3,00 €
6 h	7,30 €	3,00 €
7 h	8,30 €	3,00 €
8 h	9,30 €	3,00 €
9 h à 12 h	10,30 €	3,00 €

Abonnés	Résident	Non résident
Jour		
Mensuel	45,00 €	90,00 €
Trimestriel	132,00 €	257,00 €
Semestriel	257,00 €	515,00 €
Annuel	490,00 €	990,00 €
Nuit		
Mensuel	12,50 €	25,00 €

b) Analyse de la tarification - comparaison 2006/2007 (au 31 décembre 2007)

Suite à la signature de l'avenant n°1 à la DSP, une nouvelle grille tarifaire a été mise en place. Celle-ci fait apparaître les modifications suivantes :

- TOURNY :

Sur la grille horaire jour, suppression de la gratuité de la première demi-heure et fin de la tarification à la demi-heure. Le reste des tarifs reste inchangé.

La grille horaire nuit se voit appliquée le tarif « soirée tranquille » à 3 € dès la 2^{ème} heure et cela pour l'ensemble de la soirée (20h -> 8h). Par ailleurs la gratuité de la première ½ heure a été supprimée.

Globalement le tarif de ce parc évolue à la baisse et permet à la clientèle « soirée » de profiter sereinement de son passage en ville.

Le tarif abonné a quand à lui augmenté pour les non résident (140 € pour 124 €) mais diminué pour les résidents (70 € pour 88 €) opérant ainsi un équilibre global. Il est important de noter que cette évolution donne un tarif résident de moitié inférieur au tarif non résident

- **BOURSE / JEAN JAURES :**

Compte tenu de sa proximité avec le parking de Tourny, la grille horaire a été calquée sur celle de Tourny.

Cela implique une légère augmentation du tarif de jour, une suppression de la gratuité de la première ½ heure, ainsi qu'un passage à 3 € pour la « soirée tranquille ».

Cf. Tourny

- **SALINIERES :**

Sur la grille horaire jour, suppression de la gratuité de la première demi-heure et fin de la tarification à la demi-heure. Le reste des tarifs reste inchangé.

La grille horaire nuit se voit appliquée le tarif « soirée tranquille » à 3 € dès la 2^{ème} heure et cela pour l'ensemble de la soirée (20h -> 8h). Par ailleurs la gratuité de la première ½ heure a été supprimée.

Globalement le tarif de ce parc évolue à la baisse et permet à la clientèle « soirée » de profiter sereinement de son passage en ville.

Le tarif abonné a quand à lui augmenté pour les non résident (90 € pour 83 €) mais a fortement diminué pour les résidents (45 € pour 61 €). Il est important de noter que ce tarif concourt à une très forte proportion d'abonnements résidents sur Salinières.

III LA FREQUENTATION POUR 2007

a) La fréquentation par parc

BOURSE / JAURES

Mois	Fréquentation par clientèle					
	Horaires			Abonnés		
	2006	2007	Variation	2006	2007	Variation
Janvier	34 828	43 659	25 %	880	1 045	19%
Février	30 116	38 965	29 %	886	1 063	20%
Mars	36 369	45 102	24 %	886	1 107	25%
Avril	33 619	41 144	18 %	886	1 216	37%
Mai	34 540	40 617	18 %	896	1 308	46%
Juin	36 549	56 755	55 %	938	1 329	48%
Juillet	34 383	45 182	31 %	949	1 236	30%
Août	31 248	44 596	43 %	957	1 243	30%
Septembre	40 038	42 929	7 %	973	1 052	8%
Octobre	50 570	49 893	-1 %	987	1 045	6%
Novembre	45 549	45 347	0 %	1003	1 049	5%
Décembre	61 965	56 809	-8 %	1009	1 208	16%
Total	469 774	550 998	17 %			

TOURNY

Mois	Fréquentation par clientèle					
	Horaires			Abonnés		
	2006	2007	Variation	2006	2007	Variation
Janvier	40 493	45 492	12%	805	779	-3%
Février	35 569	41 305	16%	799	765	-4%
Mars	41 194	48 889	19%	790	748	-5%
Avril	38 853	45 462	17%	790	660	-16%
Mai	38 219	46 995	23%	793	646	-19%
Juin	43 161	50 023	16%	789	643	-19%
Juillet	37 901	45 035	19%	803	591	-26%
Août	41 881	43 829	5%	805	587	-27%
Septembre	43 562	44 735	3%	823	627	-24%
Octobre	48 680	47 086	-3%	828	637	-23%
Novembre	46 854	45 404	-3%	844	650	-23%
Décembre	58 863	60 054	2%	847	632	-25%
Total	515 230	564 809	10%			

SALINIÈRES

Mois	Fréquentation par clientèle					
	Horaires			Abonnés		
	2006	2007	Variation	2006	2007	Variation
Janvier	4 104	5 020	22%	272	280	3%
Février	4 010	4 917	23%	242	288	19%
Mars	4 658	6 089	31%	243	293	21%
Avril	5 985	6 129	2%	250	304	22%
Mai	6 537	5 315	-19%	243	312	28%
Juin	5 703	6 571	15%	241	308	28%
Juillet	5 409	6 049	12%	256	280	9%
Août	4 458	4 800	8%	269	282	5%
Septembre	6 194	6 197	0%	263	291	11%
Octobre	6 789	5 706	-16%	272	304	11%
Novembre	5 884	5 040	-14%	286	315	10%
Décembre	5 824	5 834	0%	278	308	11%
Total	65 555	67 667	3 %			

b) La fréquentation - Récapitulatif BP 3000

Mois	Fréquentation par clientèle					
	Horaires			Abonnés		
	2006	2007	Variation	2006	2007	Variation
Janvier	79 425	94 671	19%	1 957	2 153	10%
Février	69 695	85 187	22%	1 927	2 166	12%
Mars	82 221	100 080	22%	1 918	2 196	14%
Avril	78 457	92 735	18%	1 926	2 226	16%
Mai	79 296	92 927	17%	1 932	2 312	20%
Juin	85 413	113 349	33%	1 968	2 328	18%
Juillet	77 693	96 266	24%	2 008	2 260	13%
Août	77 587	93 225	20%	2 021	2 198	9%
Septembre	89 794	93 861	5%	2 059	2 229	8%
Octobre	106 039	102 685	-3%	2 087	2 248	8%
Novembre	98 287	95 791	-3%	2 133	2 265	6%
Décembre	126 652	122 697	-3%	2 134	2 242	5%
Total	1 050 559	1 183 474	13%			

c) Analyse de la fréquentation, de son évolution et en comparaison avec n-1

Dans un souci de facilité d'interprétation, de précision, et d'homogénéité avec les autres gestionnaires de parcs, le Délégué souhaiterait obtenir du Délégué une définition mathématique et statistique précise du "taux d'occupation".

BOURSE JAURES	Horaires	Abonnés
Capacité	1 651	
Taux d'occupation moyen sur 24 heures	Nc	Nc
Durée moyenne de stationnement	1 h 52 mn	6 h
Analyse et évolution de la fréquentation	+ 17 %	+16 %

TOURNY	Horaires	Abonnés
Capacité	992	
Taux d'occupation moyen sur 24 heures	Nc	Nc
Durée moyenne de stationnement	1 h 59 m	6 h
Analyse et évolution de la fréquentation	+ 10 %	-25 %

SALINIERES	Horaires	Abonnés
Capacité	424	
Taux d'occupation moyen sur 24 heures	Nc	Nc
Durée moyenne de stationnement	3 h 10 m	6 h
Analyse et évolution de la fréquentation	+ 15 %	+ 11%

(i) Bourse Jaurès :

a. *Horaires*

L'augmentation de la fréquentation s'est clairement poursuivie sur le premier semestre de l'année 2007 avec un pic lors des festivités du mois de Juin. Nous constatons un réel fléchissement dès les mois d'été qui est grandement atténué par l'effet touristique du classement UNESCO de la ville de Bordeaux. La fin de l'année confirme le fléchissement global entrevu puisque les chiffres du dernier trimestre affichent une fréquentation en recul par rapport à 2006. Cela indique donc que le parc de Bourse Jean Jaurès, après une montée en puissance continue depuis 4 ans, entre dans sa phase d'exploitation normale.

b. *Abonnés*

Le nombre d'abonnés du parc tend lui aussi à se tasser malgré une proportion de résidents très supérieurs aux quotas prévus dans la DSP. Par ailleurs, il est important de noter que bon nombre d'abonnés (environ 80) ont été transféré de Tourny (avec leur accord bien entendu) pour les besoins du chantier de rénovation

(ii) Tourny :

a. *Horaires*

La fréquentation du parking Tourny sur le premier semestre 2007 est en forte augmentation. Cela s'explique principalement par l'attractivité retrouvée du centre ville suite à des mois de travaux (Parkings, Quais, Tram). Celle-ci est en plus associée à des conditions climatiques particulièrement favorables pour les mois d'Avril, Mai et Juin. Enfin les festivités et le classement Unesco de la ville permettent de maintenir sur les 2 mois d'été un bon niveau de fréquentation. Les mois de septembre, octobre et novembre sont fortement influencés par les travaux de rénovation du parking qui l'ampute d'environ 20% de sa capacité. Enfin il est important de tempérer cette évolution globale par la durée moyenne de stationnement qui baisse fortement (de 2h31 en 2006 à 1h59 en 2007)

b. *Abonnés*

Le nombre d'abonnés du parc a été fortement réduit puisqu'environ 80 abonnés se sont vus proposer et ont accepté un transfert sur Bourse afin de ne pas être ennuyés par les travaux du parc. Par ailleurs, nous avons pris l'option, toujours dans un souci de respect de notre clientèle, de limiter le nombre d'abonnés nouveaux sur le premier semestre afin de garantir de la disponibilité dans nos ouvrages pour nos clients.

(iii) Salinières :

a. *Horaires*

Après un début d'année encourageant, la fréquentation du parking n'a cessé de diminuer. Compte tenu de l'aspect très limité des journées de fortes affluence, la fréquentation horaire du parking est elle aussi très influencée par les évolutions de surface (plan de circulation modifié pour accès au parc, stationnement sauvage sur la place de la Grave, ouverture de place de stationnement sur la zone des quais suite aux travaux,...)

b. Abonnés

Le nombre d'abonnés du parc est en forte augmentation avec toujours pour cet ouvrage une très forte demande d'abonnements résidents

IV BILAN DES RECETTES ET CHARGES

a) Les recettes par parc de stationnement (en €)

Bourse / Jaurès	Recettes			
	Horaires		Abonnés	
Mois	2006	2007	2006	2007
Janvier	108 126	193 379	115 854	141 860
Février	90 925	165 589	48 618	73 189
Mars	111 567	193 064	55 269	56 773
Avril	107 508	181 343	188 390	205 178
Mai	115 169	174 563	50 248	71 785
Juin	124 307	239 982	62 897	81 766
Juillet	126 393	196 692	92 171	137 330
Août	129 958	191 488	48 287	71 768
Septembre	149 759	190 606	80 909	109 871
Octobre	188 549	215 803	97 174	158 178
Novembre	169 737	201 208	93 477	74 830
Décembre	244 878	255 232	44 123	88 612
Sous total	1 666 877	2 398 949	977 417	1 271 140

TOURNY	Recettes			
	Horaires		Abonnés	
Mois	2006	2007	2006	2007
Janvier	178 258	210 844	207 268	208 079
Février	151 100	196 201	16 809	21 070
Mars	176 102	225 799	3 507	23 530
Avril	169 091	213 279	206 977	176 375
Mai	164 093	213 168	19 333	16 734
Juin	186 935	252 358	14 608	16 826
Juillet	167 458	204 790	206 863	173 119
Août	184 807	200 171	19 681	14 666
Septembre	198 137	196 701	20 518	67 852
Octobre	222 284	221 535	209 014	166 605
Novembre	208 110	210 984	24 162	21 619
Décembre	258 110	291 887	21 717	11 734
Sous total	2 264 485	2 637 718	970 456	918 209

Salinières	Recettes			
	Horaires		Abonnés	
Mois	2006	2007	2006	2007
Janvier	10 662	16 989	16 010	12 522
Février	9 654	15 782	8 449	11 926
Mars	12 433	19 339	11 364	12 353
Avril	15 839	20 196	14 592	12 718
Mai	17 268	17 939	10 995	11 357
Juin	17 484	22 041	13 535	12 053
Juillet	16 266	21 381	15 298	14 350
Août	13 816	16 703	10 266	10 868
Septembre	18 314	19 963	14 265	12 288
Octobre	19 861	18 225	14 942	13 212
Novembre	18 119	16 235	12 383	12 055
Décembre	17 863	18 337	15 341	11 890
Sous total	187 579	223 131	157 442	147 591

BP3000	Recettes			
	Horaires		Abonnés	
Mois	2006	2007	2006	2007
Janvier	297 045	421 212	339 132	362 461
Février	251 679	377 571	73 877	106 185
Mars	300 102	438 202	70 141	92 656
Avril	292 439	414 819	409 959	394 271
Mai	296 530	405 670	80 576	99 876
Juin	328 726	514 381	91 040	110 645
Juillet	310 117	422 863	314 332	324 799
Août	328 581	408 362	78 234	97 302
Septembre	366 210	407 270	115 692	190 011
Octobre	430 694	455 563	321 129	337 995
Novembre	395 966	428 427	130 022	108 504
Décembre	520 851	565 456	81 181	112 236
Sous total	4 118 940	5 259 797	2 105 315	2 336 940

b) Les charges par parc de stationnement

En raison du changement d'actionnaire intervenu en 2006, la ventilation des charges par parc de stationnement n'est pas disponible sur 2006 (comme indiqué dans le rapport annuel de l'année passée). La comparaison avec n-1 ne sera donc possible qu'à partir de 2008.

La majeure partie des charges peut être lissée sur les 12 mois de l'année, soit que les charges fassent l'objet d'une facturation mensuelle (principales charges des gestions, personnel, ...), soit qu'elles soient analytiquement étalées sur l'année (impôts, amortissements,...).

	BOURSE/JAURES	SALINIRERES	TOURNY	CONSOLIDE
Recettes des parkings	3 699 K€	408 K€	3 689 K€	7 796 K€
Maintenance	92 K€	48 K€	59 K€	198 K€
Entretien	42 K€	13 K€	7 K€	62 K€
Location auto-laveuse	31 K€	1 K€	18 K€	50 K€
Vêtements professionnels	4 K€	2 K€	1 K€	7 K€
Frais de fonctionnement (assurances, transport de fonds, élect, eau)	156 K€	37 K€	81 K€	274 K€
Charges de gestion des parcs	325 K€	100 K€	166 K€	591 K€
en % des recettes	9%	25%	5%	7%
Impôts et taxes	183 K€	21 K€	182 K€	386 K€
en % des recettes	5%	5%	5%	5%
UrbisPark	333 K€	37 K€	332 K€	702 K€
Personnel externe	435 K€	217 K€	225 K€	877 K€
Charges de personnel	768 K€	254 K€	556 K€	1 577 K€
en % des recettes	21%	62%	15%	20%
Délégation de siège	237 K€	40 K€	224 K€	501 K€
Redevance pour concession	24 K€	3 K€	24 K€	50 K€
Autres	1 K€	0 K€	1 K€	1 K€
Charges indirectes de gestion courante	262 K€	43 K€	248 K€	552 K€
en % des recettes	7%	10%	7%	7%
Charges d'exploitation hors amort.	1 538 K€	417 K€	1 152 K€	3 107 K€
en % des recettes	42%	102%	31%	40%
Cash flow courant d'exploitation	2 161 K€	-9 K€	2 537 K€	4 689 K€
en % des recettes	58%	-2%	69%	60%
Autres produits				542 K€
Reprises de provisions				1 079 K€
Dotation aux amort. sur immobilisations				-3 257 K€
Provisions pour risques et charges				-11 K€
Provisions pour gros entretien				-168 K€
Dotation nette aux amort. et provisions				-3 435 K€
Résultat d'exploitation				2 874 K€
en % des recettes				37%

Affectation des charges indirectes par ouvrage :

- impôts et taxes, assurance RC de la société BP 3000 : ces éléments sont affectés sur la base des recettes 2007
- la plupart des frais de délégation de siège (honoraires, expertises, fournitures administratives ...) sont affectés sur la base des recettes 2007, hormis les frais de publicité, les commissions bancaires et les charges locatives, comptabilisées parking par parking au réel des dépenses
- la redevance annuelle de 50K€ payée à la CUB est affectée sur la base des recettes 2007.

c) Analyse du compte de résultat pour l'année et comparaison avec n-1 :

Le premier semestre 2007 confirme la continuité de la progression de nos parcs.

Les principaux facteurs de cette croissance sont :

- La fin des travaux
- Les festivités en amont des vacances estivales (mois de juin exceptionnel),
- Le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO

Chiffre d'affaires

L'année 2007 constitue la fin de la montée en puissance des parcs (cf. tableau fréquentation).

Les facteurs de la croissance sur 2007 sont les suivants :

- Attractivité retrouvée du centre ville (fin des chantiers)
- Classement de la ville de Bordeaux au patrimoine mondiale de l'UNESCO
- Festivités des mois de Juin Juillet
- Moral général des français propice à la consommation (1^{er} semestre)

Cependant, la croissance s'est infléchie à partir du mois de septembre, tendance observée sur les premiers mois de l'année 2008.

Charges d'exploitation

Le taux de charges total sur la société s'élève à 40% des recettes des parcs, et le taux de charges directes (coût de gestion, personnel d'exploitation et d'entretien, impôt et taxes) à 33%.

Ces taux de charges sont conformes à une bonne maîtrise des coûts d'exploitation dans les parcs de la société BP 3000.

Ce taux de charges moyen n'est pas homogène d'un parc à l'autre :

- le parc Salinières n'a pas le chiffre d'affaires suffisant pour couvrir l'ensemble des charges fixes nécessaires à son exploitation
- les charges directes d'exploitation par place sur Bourse/Jaurès et Tourny sont respectivement d'environ 800€ / place et 900€ / place. Malgré un taux de charges par place inférieur à Tourny, les charges du parc Bourse/Jaurès sont supérieures en % de CA, du fait d'un taux de remplissage moins optimisé. Tourny demeure le parc de référence de BP 3000, de par sa situation centrale notamment.

V EXERCICE 2007

Les bilans et comptes de résultats sociaux de la société BP 3000 sont annexés à ce rapport. Le détail des dépenses par chapitre comptable n'est pas disponible sur 2006.

a) Les dépenses par chapitre comptable

	2007	2006
Achats	232 K€	
Sous-traitance	702 K€	
Services bancaires	116 K€	
Entretien	261 K€	
Personnel extérieur	876 K€	
Locations et charges locatives	69 K€	
Frais généraux	408 K€	
Autres achats et charges externes	2 663 K€	1 197 K€
<i>en % de chiffre d'affaires</i>	<i>34%</i>	<i>35%</i>
Impôts et taxes	386 K€	172 K€
Personnel	7 K€	0 K€
Dotation aux amortissements	3 257 K€	1 384 K€
Dotation aux provisions	11 K€	266 K€
Autres charges	219 K€	70 K€
TOTAL Charges d'Exploitation	6 542 K€	3 090 K€
<i>en % de chiffre d'affaires</i>	<i>84%</i>	<i>90%</i>

NB : Les comptes présentés pour 2006 portent sur un exercice comptable de 5 mois (1^{er} aout / 31 décembre 2006).

b) Analyse des comptes du délégataire

Le taux de charges directes d'exploitation (Autres achats et charges externes) est légèrement amélioré par rapport à 2006, notamment grâce à un recours optimisé à des contrats de sous-traitance sur l'entretien et la maintenance.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- personnel extérieur : rémunération de la société d'exploitation et d'entretien des parcs (Gestipark)
- sous-traitance : montant des prestations de management et prestations corporate constituant la rémunération de la société Urbispark
- frais généraux : assurances, honoraires, publicité,...

c) Analyse prévisionnelle pour l'année 2007

Le montant des charges d'exploitation devrait être stable sur 2008. L'ensemble des axes d'optimisation en termes de charges d'exploitation ont été mis en place sur 2006-2007.

VI LES CONDITIONS D'EXPLOITATION POUR 2007

BP3000 propose actuellement une offre de stationnement en centre ville qui satisfait pleinement aussi bien la clientèle horaire que les abonnés.

Toutefois, l'activité des parcs BP3000 est encore significativement pénalisée par :

- Les difficultés de circulation rue Esprit des Lois et sur les Quais,
- La coordination des feux sur les Quais et aux abords de la Place Tourny,
- Le stationnement sauvage aux abords des quais et autour de la Basilique Saint-Michel.
- Le stationnement gratuit au pied du pont Saint Jean
- Un système de jalonnement dynamique des parcs dont la fiabilité est très incertaine
- Une politique de circulation aux abords du parking Salinières dont l'influence sur l'accès au parc est évidente
- Une lutte contre le stationnement sauvage trop laxiste
- Des places de stationnements créées sur les quais au droit des ouvrages

VII LA POLITIQUE QUALITE

a) Personnel

- Les agents portent une tenue de qualité permettant aux clients de les identifier et de nouer le dialogue pour tout besoin.
- Les agents d'entretien assurent un service continu 24h / 24 de nettoyage sur les différents sites et assurent une propreté de qualité.
- Ce personnel, présent 24h / 24 sur tous les parcs, est maintenant parfaitement connu de la clientèle abonnée.
- Un service de voiturier gratuit « l'Urbisman » est désormais disponible dans l'ensemble des parcs gérés par Urbispark afin de laisser plus de liberté à nos clients. Cela donne donc tout loisir à la clientèle de profiter intégralement des minutes de stationnement décomptées.

b) Exploitation

L'ensemble des ouvrages gérés par Urbispark sont maintenant chartés à ses couleurs. Une grande opération, tant en surface (Drapeaux de signalisation, frontons des entrées véhicules, frontons des entrées piétonnes) qu'en sous sol (signalisation, caissons lumineux, ...) on été installés.

c) Le Plan Qualité

Il est en cour de finalisation et sera présenté à la CUB d'ici la fin de premier semestre 2008.

VIII LA POLITIQUE SECURITE

L'exercice 2007 s'est écoulé sans aucun incident significatif sur les parcs, attestant ainsi de la qualité des moyens mis en œuvre, à savoir :

- Une présence d'agents de qualité 24 heures / 24 sur tous les parcs,
- Des essais pompiers sont régulièrement pratiqués sur tous les sites,
- Des formations spécifiques des agents ont été effectuées,
- Un système vidéosurveillance performant,

IX EVENEMENTS ET ACTIONS MENEES AU COURS DE L'ANNEE 2006

BP3000 s'est activement investi dans les événements suivants :

Escale du Livre
Epicuriales
Coupe du monde de Rugby
Opéra de Bordeaux
Fête du Fleuve
Expositions peintures Cours du Chapeau Rouge
Manifestation des « vins de parking »
Marché de Noël

X LES PERSPECTIVES POUR 2008

Le tassement constaté fin 2007 devrait se confirmer courant 2008 justifiant ainsi la politique de services et partenariat mise en place par Urbispark auprès de nombreux commerçants du centre ville (Hôtels, restaurants, magasins) visant à redonner l'envie et l'habitude aux habitants de venir dans le centre ville et le redécouvrir.

L'année 2008

a) La fin de la réhabilitation du Parc de Tourny

Elle s'achèvera fin mai 2008 et marquera par la qualité et le soin apporté à sa réalisation la volonté d'Urbispark de s'inscrire très clairement comme un acteur de qualité dans un quartier exceptionnel.

De plus, cela permettra (enfin) l'accès correct de ce parc aux personnes à mobilité réduite (Edicule ascenseur pour accéder à la place Tourny, matériel de péage adapté, sanitaires, accueil...)

Enfin, l'ensemble du parc sera clairement aux couleurs d'Urbispark avec pour objectif d'en faire un étendard du savoir faire et de la qualité en matière d'exploitation de parcs de stationnement.

b) L'établissement d'accords commerciaux

Comme précisé ci-dessus, un rapprochement avec différentes enseignes commerciales est en cours (The Regent, restaurants, Hôtels, commerces,...). Ces partenariats ont la vocation d'être orientés client (les besoins de chacun des partenaires sont différents en fonction de leur cœur de métier). Il est donc prévu une offre de stationnement à chaque partenaire spécifique.

c) La mise en place de services

Toujours en quête de la satisfaction client, Urbispark s'est appliqué à développer des services sur l'ensemble de ses ouvrages :

- a. « **Urbiservices** » **Lavage, booster de démarrage, bombe anti-crevaison et système de recharge pour véhicules électriques** sont disponibles sur simple demande à l'accueil de tous nos parcs
- b. « **Urbisman** » **Service de voiturier à heures fixes** (période de forte affluence) permettant à la clientèle de déposer son véhicule et de venir le récupérer sans se soucier de la recherche de place
- c. « **Urbishow** » **Ensembles des partenariats établis avec les commerces alentours** faisant bénéficier les clients de tarifs préférentiels dans les ouvrages gérés par Urbispark
- d. « **Urbiscyclo** » **Prêt GRATUIT de vélo** à tous les clients qui le désirent
- e. « **Urbissimum** » **Système permettant à chaque client ayant stationné dans l'ouvrage de bénéficier de minutes de stationnement gratuites.**
- f. « **Urbishop** » **Lieu d'accueil et de détente** permettant à la clientèle de prendre quelque minutes de repos en lisant un magazine, accédant à internet via une borne spécifique, ou grignoter quelque chose.

d) La création de la Maison du Stationnement

La maison du stationnement est un concept innovant car il positionne Urbispark comme un acteur à part entière de l'animation commerciale de surface.

Positionnée Rue saint Rémy, la vocation première de celle-ci est d'être un véritable lien entre le sous-sol et la surface.

Elle permet de plus aux clients d'y retrouver les services disponibles dans les parcs et d'y souscrire ou régler leur abonnement ou amodiation.

C'est aussi le siège des bureaux de la direction régionale Sud Ouest.

XI CONCLUSION

L'année 2007 semble annoncer la fin de la montée en charge des nouveaux ouvrages ; favorisée par un début d'année exceptionnel et des facteurs externes ponctuels, l'année 2007 a été une année enfin conforme aux prévisions de la DSP. Cependant, nous pouvons constater un véritable retournement structurel qu'il nous faut imputer au changement des modes de transport sur la communauté urbaine et aux habitudes prise par les bordelais de plus venir en centre ville uniquement avec leur voiture.

Pour autant, en 2008, nous continuerons à développer notre politique en matière de qualité, propreté, sécurité et services afin d'être toujours orienté sur la satisfaction de l'usagé en matière de stationnement.

①

BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : BP 3000

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise Sous les Allées de Tourny 33000 BORDEAUX

Durée de l'exercice précédent * 5

Numéro SIRET * 43161642400047

Néant ☐ *

				Exercice N, clos le : 131122007	N - 1 131122006
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	35 029	
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	6 500	6 500
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	3 699 235	81 788 898
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	32 777	264
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	30 189	105 025
	Immobilisations en cours	AV	AW	1 311 086	
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	1 000	
	TOTAL (II)	BJ	BK	3 797 230	83 212 773
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	202 143	440 868
	Autres créances (3)	BZ	CA	1 402 072	3 248 017
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
CRÉANCES	Disponibilités	CF	CG	428 699	424 217
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	56 885	47 660
	TOTAL (III)	CJ	CK	2 089 799	4 160 763
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		252 542	271 542
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	3 797 230	85 555 115
			CP		
Comptes de régularisation					
DIVERS					
Renvois : (1) Dont droit au bail :					
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :				
		Stocks :			
		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

②

BILAN - PASSIF avant répartitionFormulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		BP 3000		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8.384.688.....)	DA	8 384 688	8 384 688	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	16 265 522	16 265 522	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EI)	DG			
	Report à nouveau	DH	(13 442 572)	(13 097 528)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	518 567	(345 043)	
	Subventions d'investissement	DJ	9 854 630	10 136 190	
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	21 580 835	21 343 828
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN	7 354 672	5 431 886	
TOTAL (II)		DO	7 354 672	5 431 886	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	498 500	1 566 562	
	Provisions pour charges	DQ	2 791 090	2 067 846	
	TOTAL (III)	DR	3 289 590	3 634 409	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	50 557 657	50 043 705	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	225 046	229 194	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	5 040	392 317	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	412 666	785 839	
	Dettes fiscales et sociales	DY	598 604	536 608	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	189 320	3 928 524	
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 341 685	462 255	
TOTAL (IV)		EC	53 330 018	56 378 442	
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	85 555 115	86 788 566	
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IR			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 698 700	9 196 294		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	541 997	37 345		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise: BP 3000

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice (N-1)	
		France	Exportation et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	7 795 554 3 420 208
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	7 795 554 3 420 208
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	1 078 562 51 130
	Autres produits (1) (11)			FQ	542 349
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	9 416 466 3 471 338
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*			FW	2 662 788 1 197 475
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	386 100 171 809
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	6 538
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{ - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *		GA	3 256 735 1 384 420
				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	10 500 266 165
	Autres charges (12) dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (report en AZ)		AZ	GE	219 429 70 026
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	6 542 091 3 089 895
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	2 874 374 381 444
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	48 966 22 947
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	Total des produits financiers (V)			GP	48 966 22 947
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	3 117 276 862 198
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)			GU	3 117 276 862 198
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(3 068 310) (839 251)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(193 936) (457 807)

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise BP 3000		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	861 122
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	321 560 117 317
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 182 681 117 317
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	446 849 4 553
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	23 330
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	470 179 4 553
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	712 502 112 764
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	10 648 113 3 611 602
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	10 129 546 3 956 645
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	518 567 (345 043)
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	48 956 22 947
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
- valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		23 330	
- Divers appurements		1 034	
- Régularisations chiffre d'affaires 2006 (erreur matériel)		328 413	
- amende liée à une résiliation de contrat d'un amodataire		117 402	
VNC : 40 000, indemnité 855 022, subvention 281 559,81			1 182 681
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

5 IMMOBILISATIONS

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Copyright RedTitan (2008) Cegid ServantSoft - ETAFI

Désignation de l'entreprise BP 3000										Néant ☐ *		
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	41 529	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	85 179 415	KN		KO	181 834	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions			Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	133 000
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS	124 640	KT		KU	
	Installations générales agencements, aménagements divers *					KV	89 152	KW		KX		
	Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	33 371	LC		LD	12 692	
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	1 631 850	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	85 426 578	LO		LP	1 959 376	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V	1 000		
TOTAL IV					LQ		LR		LS	1 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	85 468 107	ØH		ØJ	1 960 376		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virements de poste à poste		3						
				1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LW	41 529	IX		
CORPORELLES	Terrains					IP		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD	6 116	ME	85 355 133	MF		
	Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS		MH	133 000	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	33 040	ML		
	Autres immobilisations	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	89 152	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	46 063	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		NA	1 311 086	NB		
	Avances et acomptes					NC		NE		NF		
	TOTAL III					IY		NH	86 967 474	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		ØW	
		Autres participations					IØ		ØX		ØZ	
Autres titres immobilisés					I1		2B		2D			
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	1 000	2G			
TOTAL IV					I3		NJ	1 000	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	87 010 003	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise BP 3000										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles		PE	35 029	PF		PG		PH	35 029		
Terrains		PI		PI		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR	2 967 597	PS	729 844	PT	2 142	PU	3 695 299		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW	3 935	PX		PY	3 935		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	89 870	QA	15 151	QB	72 245	QC	32 777		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 109	QE	802	QF		QG	1 911		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	18 241	QM	10 038	QN		QO	28 279		
TOTAL III		QU	3 076 817	QV	759 770	QW	74 386	QX	3 762 200		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	3 111 846	ØP	759 770	ØQ	74 386	ØR	3 797 230		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler		271 542				Z9	19 000	Z8	252 542		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise BP 3000

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4I	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UB	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UI	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

Désignation de l'entreprise : BP 3000

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	1 000	UV	1 000	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	202 143		202 143		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	233 633		233 633	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	1 168 439		1 168 439		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	56 885		56 885		
	TOTAUX		VT	1 662 100	VU	1 662 100	VV
	RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
RENVIS	(1)	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	549 997	549 997		
		à plus d'1 an à l'origine	VH	50 007 660	3 507 660	14 000 000	32 500 000
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	225 046	225 046			
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	412 666	412 666			
	Personnel et comptes rattachés	8C					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	165 607	165 607		
		Obligations cautionnées	VX				
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	432 997	432 997		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	189 320	189 320			
	Groupe et associés (2)	VI					
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K					
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ					
	Produits constatés d'avance	8L	1 341 685	215 407	195 066	931 212	
TOTAUX		VY	53 324 978	VZ	5 698 700	14 195 066	33 431 212
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	34 313	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	37 161	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise : BP 3000		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2007	
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint [] moins part déductible * [] à réintégrer :			WA	518 567
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WB	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WC	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*			WD	
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)			WE	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*			WF	
	Amendes et pénalités (nature :			WG	
	Impôt sur les sociétés et IFA acquittée en 2005 (cf. page 9 de la notice 2032)			WI	13 737
				WJ	
				WK	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 15 %, (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			ZM	
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 0 %, (8 % pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007)			ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN	
				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.) SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW	Quote-part de 5 % des plus-values à taux zéro M8	WQ	59 178
				WR	591 482
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposables au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposables au taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007) - imposables au taux de 16,5 % (pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007) - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*			
		Régime des sociétés mères et des filiales * (quote-part des frais et charges restant imposables, à déduire des produits nets de participations)			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				
	Majoration d'amortissement*				
	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises ou difficultés 44 septies) K9	Entreprises nouvelles 44 septies L2	Entreprises créées en Corse (art. 208 quater A) L3		
	Entreprises créées en Corse (art. 208 septies) L4	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A) L5	Pôles de compétitivité (art. 44 quinquies) L6		
	Sociétés investissements immobiliers créées (art. 208c) K3	Zone franche Corse (art. 44 decies) OT	Zone franche urbaine (art. 44 octies 44 octies A) OV		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dérogée par le report en arrière du déficit* (entreprises à l'IS) ZI				XG	48 184
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	537 835
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				XL	537 835
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	
				XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

2058-A bis

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT

Désignation : BP 3000

Adresse du centre des impôts dont dépend la déclaration :	Numéro	Type	Nom de la voie
			rue Jules Ferry
			Complément de distribution
			Lieu-dit / Hameau
	Code postal		Localité
	33090	BORDEAUX	Pays
Exercice ouvert le : 01/01/2007		Clos le : 31/12/2007	

I REINTEGRATIONS	BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	(report I. WA du 2058 A)	E 1	518 566,53
	Réintégrations (report des lignes WD à WQ du 2058 A)		E 2	72 915,00
		TOTAL I	E 3	591 481,53

II DEDUCTIONS	PERTE COMPTABLE	(report I. WS du 2058 A)	E 4	
	Déductions (report I. WT, WU, WZ et XA à XG du 2058 A)		E 5	53 647,00
	- imposées au taux 16,5%		EY	
Plus-values	- imposées au taux 15%		E 6	
nettes	- imposées au taux de 0% (8% pour exercices ouverts avant le 01/01/2007)		EZ	
à long terme	- imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	- imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
		TOTAL II	F 1	53 647,00

III RESULTAT FISCAL				
Résultat fiscal avant imputation des déficits	- Bénéfice (I-II)	F 2	537 834,53	
reportables	- Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		F 6		537 834,53
RESULTAT FISCAL	BENEFICE	F 8		
	DEFICIT	F 9		

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

2058-B bis

ETAT DE SUIVI DES DEFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME COMME SI LA SOCIETE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT

Désignation : BP 3000

Adresse où est déposée la déclaration de résultats :	rue Jules Ferry
	33090 BORDEAUX

Exercice ouvert le : 01/01/2007 Clos le : 31/12/2007

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 16,5 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice au taux de 0% (ou 8% avant 01-01-2007)	
Gains nets retirés de cession des éléments d'actif exclus des plus et moins-values	

I SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	M5	15 904 081,33
Déficits imputés (2058 A bis, ligne F6)	J9	537 834,53
Déficits reportables	M6	15 366 246,80
Déficits nés au titre de l'exercice (2058 A bis, ligne F9)	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	15 366 246,80

II ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les + values à long		Imputations sur le résultat de l'exercice	solde des moins-values à reporter 2+4-5-7
	19 % ou 15 %	À 8%	à 19 % ou 15 % imputables sur le résultat exer.	À 16,5 % ou À 15 %	À 8%		
- values nettes N							
N-1							
Moins-values N-2							
nettes à N-3							
long terme N-4							
subies au N-5							
cours des N-6							
dix exercices N-7							
antérieurs N-8							
N-9							
N-10							

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

2058-ER

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES
NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

Désignation : BP 3000

SIRET : 43161642400047

Exercice ouvert le : 01/01/2007

clos le : 31/12/2007

Cochez la case si la déclaration souscrite concerne la société mère

A RESULTAT		Bénéfice et réintégrations	Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA			CB
Jetons de présence et tantièmes distribués par les sociétés filiales	CD			
Quote-part de frais et charges afférentes aux distributions de dividendes opérées entre sociétés du groupe				CI
Dividendes intra-groupe n'ouvrant pas droit au régime mère fille				CE
Dotations complément. prov. constituées pour des créances IG ou des risques encourus du fait autre société du groupe et reprises corresp.	CF			CG
Abandons de créances et subventions directes et indirectes consenties ou reçus entre les sociétés du groupe	CH			CJ
Dotations aux amortissements exceptionnels (art.39 quinquies A2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun, afférents à des cessions d'immobilisations intra-groupe	CM			CN
Quote-part de frais et charges relative aux plus/moins values de cession intra-groupe de titres de participation				CO
Dotations complémentaires aux provisions sur éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant (art. 223 F CGI) et reprises correspondantes	DU			DV
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession intra-groupe	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun, afférents à des cessions d'immobilisat. intra-groupe, non retenus	CR			CS
Quote-part des déficits relatifs aux suppléments d'amortissements suite à réévaluat.d'immobilisat.entre le 31/12/86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW
TOTAL	CX			CY
BENEFICE (CX - CY) DEFICIT (CY - CX)				

B PLUS OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus.values et réintégrations			Moins values et déductions		
	Taux de 16,5%	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 16,5%	Taux de 15%	Taux de 0%
+/- values nettes à LT retenues pour la détermination +/- values nettes d'ensemble						
Dotations compl.aux prov.d'une sté après entrée ds groupe selon particip.détenues ds autres stés et reprises correspondant.						
+/- values nettes à LT correspondant à des cessions d'immo. intra-groupe						
+/- values nettes à LT cessions d'immo. IG non retenues lors de leur réalisation						
Dotations compl. provis.s/titres éligibles ayant fait l'objet de cession et reprises						
Régularisations cession immo.réévaluées						
Autres régularisations (à détailler)						
SOUS TOTAL						
PLUS ou MOINS-VALUES à 16,5 %						
PLUS ou MOINS-VALUES à 15 %						
PLUS ou MOINS-VALUES à 0 %						

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

2058-ES

RECTIFICATIONS DU RESULTAT, DES PLUS ET MOINS-VALUES LONG TERME POUR DETERMINATION RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE, FUSION, SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE

Désignation : BP 3000

SIRET : 43161642400047

Exercice ouvert le : 01/01/2007

Clos le : 31/12/2007

Cochez la case si la déclaration souscrite concerne la société mère

☐

A RESULTAT		Bénéfice et réintégrations	Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA			FB
Réintégration abandons de créances, subventions directes, indirectes	FD			FE
Provisions sur éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223F CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ
Autres régularisations (à détailler)	FG			FH
TOTAL	FK			FL
BENEFICE (FK - FL) DEFICIT (FL - FK)	FM			FN

B PLUS OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 16,5%	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 16,5%	Taux de 15%	Taux de 0%
+/- values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						
Provisions sur titres éligibles ayant fait l'objet d'une cession (art.223Fdu CGI) à déduire lorsque la société sort du groupe						
Autres régularisations (à détailler)						
SOUS TOTAL						
PLUS ou MOINS-VALUES à 16,5 %						
PLUS ou MOINS-VALUES à 15 %						
PLUS ou MOINS-VALUES à 0 %						

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
2058-FC
**CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS, DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR IMPUTATION DEFICITS ET MOINS-VALUES ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE**

Désignation : BP 3000

Adresse où est déposée la déclaration de résultats :	rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX
Exercice ouvert le : 01/01/2007	Clos le : 31/12/2007

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation	16,5 %	15%	0%
Plus-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme provenant de cessions intra-groupe, y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 du C.G.I. à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'art. 223 F du CGI 4			
PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME UTILISEES POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME ANTERIEURS : 1-(2+3)+4 5			

PLAFONNEMENT DU BENEFICE D'IMPUTATION (Art. 223 I 4)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	(2058 A ligne XI, ou XJ)	6	537 834,53
Abandons de créances et subventions directes et indirectes		7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de cessions intra-groupe		8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport		9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du C.G.I. et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport		10	
Réévaluations libres		11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI		12	
BENEFICE UTILISE POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS : 6-(7+8+9+10+11)+12			537 834,53

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

**10 DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise BP 3000		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	15 904 081	
Déficits imputés	K5	537 835	
Déficits reportables	K6	15 366 246	
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter	YK	15 366 246	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis A1. F° du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciations *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
ORGANIC	9K	13 737	9L 5 463
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN 13 737	YO 5 463
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS
(art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERSFormulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : BP 3000										Néant ☐ *	
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)											
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie								ØC	(13 097 528)	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie								ØD	(345 043)	
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)										
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)								ØE		
TOTAL I								ØF	(13 442 572)		
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale								ZB		
	{ - Autres réserves								ZD		
	Dividendes								ZE		
	Autres répartitions								ZF		
	Report à nouveau								ZG	(13 442 572)	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)								TOTAL II	ZH	(13 442 572)
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.											
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail J7)								YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance								YT	701 774	432 951
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)								XQ	68 969	7 684
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	875 541	359 128
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	245 516	14 622
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes								ST	770 988	383 090
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	2 662 788	1 197 475
	- Taxe professionnelle*								YW	174 243	87 439
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)								9Z	211 857	84 370
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	386 100	171 809
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	1 503 761	632 915
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	512 809	181 857
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2007) *								ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 % (1)	JL		
					Plus-values à 16,5 % (2)	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 % (1)	JO		
					Plus-values à 16,5 % (2)	JP		Imputations	JF		
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.		JG	3	Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère	JJ	44021815400019	
	- numéro de centre de gestion agréé *		XP								
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)		YP		0,00			0,00				
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK		4.37 %			3.41 %				
- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration. Si absence de filiales et participations, cocher 0. Si présence de filiales et participations, cocher 1.		ZR		☐							

(1) ou 8 % pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007.

(2) uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007. Les plus-values à long terme affectées aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (art. 2191a du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUESFormulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).Désignation de l'entreprise : **BP 3000**Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (report de la colonne ①)		Valeur résiduelle report de la colonne ⑥	Prix de vente*	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme		
⑦		⑧	⑨	⑩	⑪	⑫		
						16,5 % (1)	15 % ou 16 %	0 % (2)
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑪							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑫				(A)	(B)	(Ventilation par taux)	

(1) uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007

(2) ou 8 % pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : BP 3000

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ①*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ou d'autres éléments d'actifs exclus du régime du long terme (art.
219 I a *quater* du CGI) ①*.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16% ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16% ④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice ⑦	Solde des moins-values à reporter col.: ②+④-⑤-⑦ ⑧
	à 19 % ou à 15 % ②	à 8 % (1) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>quater</i> , a <i>sexies</i> -0 ou a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)* ④	À 15 % ou à 16,5 % (2) ⑤	À 8 % (1) ⑥		
Moins-values nettes N							
N-1							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Uniquement en cas d'exercice ouvert entre 01/01/2006 et le 31/12/2006. En cas d'exercice ouvert à compter du 01/01/2007, ces colonnes n'ont pas à être servies.

(2) Uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007. Les plus-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire
(article 53A du code
général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : BP 3000

Néant ☒ *

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 8 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	9					
Plus-values de l'exercice antérieur affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	11					
TOTAL (lignes 9 à 11)	12					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	13					
	14					
TOTAL (lignes 13 et 14)	15					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**Désignation de l'entreprise : BP 3000Néant ☐ *Exercice ouvert le : 01012007 et clos le : 31122007 Durée en nombre de mois 12**I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE**

Ventes de marchandises	B2	
Production vendue - Biens	A5	
Production vendue - Services	A7	7 795 554
Production stockée	B5	
Production immobilisée	B6	
Subventions d'exploitation perçues	B7	
Autres produits	B8	542 349
Transferts de charges de personnels et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	A8	
TOTAL A	I5	8 337 903

II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	C1	
Variation de stock (marchandises) *	C2	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	C3	
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	2 593 819
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti à la taxe professionnelle	C6	68 969
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8	
Autres charges	C7	2 142 215
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc), taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti à la taxe professionnelle*	C9	
TOTAL B	D1	4 805 003

III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE**TOTAL A - TOTAL B** **D2** **3 532 900**

* voir notice au verso

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

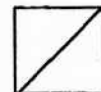
EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)
N° de dépôt

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122007

N° SIRET

4 3 1 6 1 6 4 2 4 0 0 0 4 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE BP 3000

ADRESSE (voie) Sous les Allées de Tourny

CODE POSTAL 33000

VILLE BORDEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales et participants excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CENTRAL PARCS

Parc CAMILLE JULLIAN

RAPPORT D'ACTIVITE 2007

Analyse des conditions d'exploitation

BILAN ANNUEL D'ACTIVITES 2007

1. Rappel des caractéristiques de l'offre du délégataire

Parc de stationnement souterrain CAMILLE JULLIAN
Sis sous la place Camille Jullian à Bordeaux
Accès par la rue du Pas Saint-Georges
Capacité : 344 places, toutes non réservées -pas d'amodiation

2. La tarification

a. Tarifs en vigueur pour l'année

Les tarifs horaires et abonnés restent inchangés depuis le 1^{er} septembre 2006.

	Tarification horaire	
mensuel	1 heure	2,00 €
bimestriel	2 heures	4,00 €
semestriel	3 heures	5,50 €
annuel	4 heures	7,00 €
	5 heures	8,50 €
	6 heures	10,00 €
	7 heures	12,00 €
	Tarifs de nuit	1€/heure

Tarification abonné	
mensuel	115,00 €
bimestriel	230,00 €
semestriel	600,00 €
annuel	1 150,00 €

Tarifs résidents

Tarification abonné résident nuit	
Mensuel	45,00 €
Bimestriel	90,00 €
semestriel	250,00 €
Annuel	450,00 €

Tarification abonné résident permanent	
mensuel	100,00 €
bimestriel	200,00 €
semestriel	525,00 €
annuel	1 000,00 €

b. Analyse de la tarification - comparaison 2003/2007

Tarifs horaires	2003	2007	Variation 2003/2007
	€	€	
1 heure	1,80	2,00	11,11%
2 heures	3,50	4,00	14,29%
3 heures	5,00	5,50	10,00%
4 heures	6,50	7,00	7,69%
5 heures	8,00	8,50	6,25%
6 heures	9,50	10,00	5,26%
7 heures	11,00	12,00	9,09%
L'heure soirée/nuît	1,00	1,00	0,00%

Abonnements permanents	2003	2006 non résident	2007 résident	Var.2003/2006 non résident	Var.2003/2007 résident
	€	€	€		
Mensuel	105,00	115,00	100,00	9,52%	-4,76%
Bimestriel	210,00	230,00	200,00	9,52%	-4,76%
Semestriel	550,00	600,00	525,00	9,09%	-4,54%
annuel	1085,00	1150,00	1000,00	5,99%	-7,83%

Abonnements nuit	2003	2007	Var.2003/2007
	€	€	
Mensuel	42,69	45,00	5,41%
Bimestriel	85,37	90,00	5,42%
Semestriel	236,30	250,00	5,80%
annuel	426,86	450,00	5,42%

3. La fréquentation pour 2007

a. La fréquentation par parc de stationnement

Mois	Fréquentation					
	Horaires		Abonnés		Ammodiations	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Janvier	11 620	12 198	384	386		
Février	11 127	11 537	380	376		
Mars	11 165	13 083	415	336		
Avril	11 083	12 203	412	338		
Mai	11 665	13 570	401	344		
Juin	10 787	12 045	405	346		
Juillet	11 095	11 749	396	337		
Août	12 495	14 374	383	325		
Septembre	11 903	12 978	358	344		
Octobre	12 009	13 559	397	342		
Novembre	11 771	13 338	395	350		
Décembre	13 415	14 774	392	353		
TOTAUX 2007		155 408		4 177		0
TOTAUX 2006	140 135		4 718		0	

b. La fréquentation – tableau récapitulatif

sans objet (1 seul parc)

c. Analyse de la fréquentation et de son évolution sur l'année et en comparaison à n-1

Nombre	Total de places	344
	Abonnés (en moyenne)	348
	Entrées clients horaire (moyenne mensuelle)	12 950
Répartition de l'occupation	Horaires	40%
	Abonnés	60%
Taux d'occupation moyen du parc sur 24h		75%
Durée moyenne de stationnement horaire		03:05
Durée moyenne de stationnement abonné		non déterminée

La fréquentation horaire a augmenté de +10,9% par rapport à l'exercice précédent par contre le nombre d'abonnés est en diminution de -11,5%.

4. Compte de résultats et bilan des recettes et des dépenses pour 2007

a. Les recettes et les dépenses

Mois	Recettes HT				Dépenses HT			
	Horaires		Abonnés		Horaires		Abonnés	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Janvier	39 860	45 727	75 734	110 347	34265	41887	72393	101081
Février	38 130	42 535	50 351	13 360	32533	38963	48991	12238
Mars	38 965	47 796	41 945	25 195	33245	43782	40751	23079
Avril	39 287	44 321	32 556	31 256	33519	40599	31629	28631
Mai	39 085	48 588	15 235	12 134	33347	44508	14801	11115
Juin	36 216	44 399	24 348	17 390	30899	40671	23655	15930
Juillet	37 569	45 107	16 547	20 601	32053	41319	16076	18871
Août	43 461	56 492	18 617	19 699	37080	51748	18087	18045
Septembre	43 869	49 705	31 505	21 856	37429	45531	30608	20021
Octobre	44 425	50 930	39 364	16 171	37903	46653	38244	14813
Novembre	44 355	50 306	13 037	14 163	37843	46082	12666	12974
Décembre	50 512	55 840	14 221	73 779	43096	51151	13817	67583
TOTAL 2007		581 746		375 951		532 894		344 381
TOTAL N-1	495 734		373 460		423 212		361 718	

Nota : les 4 colonnes « dépenses HT » du tableau ci-dessus ont été renseignées à partir des dépenses annuelles ventilées au prorata des 4 colonnes « recettes HT ».

b. Analyse du compte de résultats pour l'année et comparaison avec n-1

La fréquentation horaire payante est en hausse de 10,9% soit environ 15 200 entrées de plus que l'année précédente, ce qui entraîne une progression de sa recette de +17,4%.

Le nombre d'abonné quant à lui baisse de 11,5%, cependant la recette abonné reste quasi stable (+0,7%) par rapport à l'année 2006

Au global, le chiffre d'affaire du parc Camille Jullian pour l'année 2007, est de 969 716€HT, soit une augmentation de 11,2% par rapport à l'exercice précédent

Les charges augmentent de 11 % notamment dû au poste « charges de rénovation » à hauteur de 63967 € (Balisage de sécurité, pompes). Sinon l'augmentation moyenne des charges a été de 3,6 %.

Le résultat reste stable à 96 K€

5. Exercice 2007

a. Recettes et dépenses par chapitre comptable

COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIQUE	ANNEE 2007	ANNEE 2006
Recettes Horaires	581 746	496 033
Compléments de recettes		
Recettes abonnement et locations	375 951	372 313
Amodiation - droits		
Publicité	10 342	6 544
Location de surfaces commerciales		
Amodiation - remboursement de charges		
Prestation de service		
Produits des activités annexes (régularisation CA exercice antérieur)	1 677	5 255
Chiffre d'affaires net du parc de stationnement	969 716	880 145
Subvention d'exploitation		
Remboursement des assurances		
Reprise sur amortissement, provision, transfert de charges		
Reprise de provisions pour grosses réparations et rénovations		
Produits divers	3769	5
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	973 485	880 150
Energie, consommables	-28 820	-26 610
Entretien, maintenance et réparations (dont nettoyage parking)	-30 781	-29 390
Charges de rénovation	-63 967	
Assurances	-5 207	-2 381
Honoraires et autres services extérieurs	-7 215	-11 406
Rémunération du personnel	-199 642	-199 563
Autres charges du personnel		-1 831
Autres charges de fonctionnement	-22 035	-8 500
Taxe professionnelle	-21 359	-17 472
Taxe foncière	-20 000	-20 029
Taxe divers	-4 071	-3 388
Redevance due au délégant	-20 281	-19 403
Charges de structure	-362 238	-354 665
Total charges directes	-785 616	-694 638
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	187 869	185 512
DAP sur immobilisation	-29 640	-31 792
DAP de caducité	-13 596	-13 067
DAP de charges à répartir		
DAP pour grosses réparations		
DAP pour risques et charges		
DAP pour dépréciation	-27 532	-27 532
Total des DAP	-70 768	-72 391
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	-70 768	-767 029
RESULTAT D'EXPLOITATION	117 101	113 120
PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIERES	-20 639	-17 068
Produits exceptionnels sur opération de gestion		
Produits exceptionnels sur opération en capital		
Total produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	-253	-833
Charges exceptionnelles sur opération en capital		
Total charges exceptionnelles	-253	-833
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-253	-833
TOTAL CHARGES	-877 276	-784 930
TOTAL PRODUITS	973 485	880 150
RESULTAT AVANT IMPOTS sur les sociétés et participation	96 210	95 219

b. analyse des comptes du délégataire

c. analyse prévisionnelle pour l'année 2008

Le nombre d'abonnés va être stabilisé .Les abonnés type « Bureau » vont être recherchés pour anticiper
Le départ de « Sud Ouest »
Ainsi les recettes devraient se stabiliser au même niveau qu'en 2007

6. Les conditions d'exploitation pour 2007

La mise en place du jalonnement dynamique et statique des parcs dans la ville de Bordeaux, a permis une meilleure orientation pour la clientèle.
Dans le même temps, la circulation sur le Cours Victor Hugo est devenue progressivement plus fluide, l'accès au parc Camille Jullian est donc facilité.

Le renouvellement des pompes de relevage a été effectué en Juillet 2007

7. La politique qualité (si existence d'un plan qualité)

Le parking Camille Jullian offre à sa clientèle de nombreux services destinés à rendre son utilisation plus agréable. Il s'agit notamment de :

- la plate-forme des services gratuits VINCI Park (prêt de parapluie, service accompagnement, kit de dépannage, stationnement offert le jour de l'anniversaire),
- Radio VINCI Park, un programme de musique classique sans aucune coupure publicitaire et qui renforce l'image haute gamme du parking,

La qualité de l'accueil repose également sur la formation de nos personnels. Cette formation est dispensée au sein de l'Ecole VINCI Park (30 000 heures de formation en 2007) soit au siège à Nanterre soit au sein du parking Saint Georges de Toulouse, un des 5 parkings Ecole de VINCI Park en France.

En 2007, les collaborateurs du parking Camille Jullian ont suivi les formations suivantes :

Collaborateurs	Fonction	Formation
Hajaniania RABARIMANANA	Agent d'exploitation	Le client au cœur de nos engagement et développer des attitudes commerciales au téléphone
Jean-Jacques AUDEVARD	Technicien de maintenance	Le client au cœur de nos engagement

8. La politique sécurité

Réfection de l'ensemble du système de balisage et d'éclairage de secours.

9. Les évènements et les actions menées au cours de l'année 2007

- Central parcs a été recapitalisé pour la 2^e fois en décembre 2007 soit en cumulé une perte supérieure à 2 millions d'euros enregistrée dans les comptes de Chantiers Modernes
- En partenariat avec l'enseigne Séphora, distributions de 1500 échantillons de parfum à l'occasion de la fête des mères, en vue de dynamiser l'activité du parc en collaboration avec les commerces alentours.

10. Les perspectives pour 2008

Une pause va être faite sur les investissements ,compte tenu des sommes encore dans les comptes qui restent à amortir : 170 000 € correspondant à l'amélioration de l'accueil , caisses et cartes bleues.

Les efforts porteront sur le matériel de sécurité et sa mise à niveau.